

FÉDÉRATION DE L'ENTRAIDE PROTESTANTE

Rapport d'évaluation 2020

LES COULOIRS HUMANITAIRES

ÉVALUATION D'UN PROGRAMME DE PARRAINAGE CITOYEN DE PERSONNES REFUGIÉES



Fédération
Entraide Protestante



Évaluation financée par le Fonds
européen Asile, Migration et
Intégration

Rapport

Couloirs humanitaires français : retour sur expérience et évaluation d'un programme d'hébergement citoyen de 3 ans

Paolo Stuppia (docteur en science politiques, chercheur associé au CESSP, Université Paris I - EHESS - CNRS)

Table des matières

<i>Liste des acronymes</i>	p. 2
Introduction	p. 4
<i>Questions de recherche</i>	p. 8
<i>Méthodologie</i>	p. 10
I. Données générales	p. 13
<i>Analyse géographique et organisation des couloirs humanitaires à la FEP</i>	p. 15
<i>Composition des unités familiales</i>	p. 17
<i>Statut des réfugiés</i>	p. 19
<i>Hébergement et ressources financières des réfugiés</i>	p. 23
II. Les couloirs humanitaires du point de vue des bénéficiaires	p. 27
<i>Le processus de sélection au Liban</i>	p. 28
<i>Une fois en France</i>	p. 30
<i>Intégration juridique</i>	p. 31
<i>Intégration Socio-culturelle</i>	p. 32
<i>Intégration économique</i>	p. 35
<i>Points positifs et difficultés</i>	p. 36
III. Les couloirs humanitaires vu par les Pôles régionaux de la FEP et les collectifs citoyens	p. 40
<i>Travail préparatoire à l'accueil</i>	p. 41
<i>Les premiers soutiens après l'arrivée</i>	p. 44
<i>Le soutien juridique</i>	p. 45
<i>Le soutien matériel</i>	p. 46
<i>Vers l'intégration</i>	p. 47
<i>Points positifs et difficultés</i>	p. 49
Conclusion	p. 53
<i>Résultats clés</i>	p. 53
<i>Critiques et suggestions d'amélioration</i>	p. 56
Annexes	p. 60
<i>Annexe 1 : Hébergement citoyen des personnes réfugiées – témoignage des collectifs d'accueil et des personnes accueillies dans le cadre du projet Couloirs humanitaires (Secours Catholique, octobre 2018)</i>	p. 61
<i>Annexe 2 : Lettre aux familles d'accueil (FEP, décembre 2019)</i>	p. 65

Liste des acronymes

CC : *collectifs citoyens*, groupe de volontaires qui accueillent les réfugiés.

CNDA : *Cour Nationale du Droit d'Asile*, cour d'appel française pour les demandeurs d'asile.

CSE : *Comunità di Sant'Egidio* réseau catholique franco-italien.

UE : Union Européenne.

FCEI : *Federazione delle Chiese Evangeliche in Italia (Fédération des églises protestantes italiennes)*, réseau spirituel comprenant la quasi-totalité des communautés protestantes italiennes.

FEP : *Fédération de l'Entraide Protestante*, réseau associatif rassemblant quelque 360 associations protestantes françaises.

FPF : *Fédération Protestante de France*, association religieuse rassemblant environ 500 communautés protestantes françaises

UF : famille ou unité familiale

GUDA : *Guichet Unique pour Demandeurs d'Asile*, bureau de la préfecture où s'inscrire comme demandeur d'asile

CH : Programme des couloirs « corridors humanitaires ».

HCR : Haut-Commissariat aux Réfugiés. (Nations Unies)

IRAP : *International Refugee Assistance Program Project*, ONG américaine, dans le domaine du droit d'asile

MSF : *Médecins Sans Frontières*, ONG française, dans le domaine de la médecine et la santé.

OFPRA : *Office Français de Protection des Réfugiés et des Apatrides*, agence du gouvernement français pour la protection des réfugiés et des apatrides.

PR : Pôles régionaux

Introduction

La « crise migratoire » à partir de 2015 a, pour beaucoup, représenté une crise de l'accueil ou une crise des États européens face à la mobilité internationale. [...] *Depuis la création de l'Europe de Schengen, le durcissement de ses frontières externes allant de pair avec l'ouverture d ses frontières intérieures. Elle a aussi révélé l'importance des engagements individuels et collectifs – antérieurs et postérieurs à cette année 2015- face à la réticence des États à se mobiliser pour assurer un accueil digne et sûr. Des milliers de personnes vivant en France, généralement inscrits dans divers collectifs, ont voulu venir en aide aux personnes migrantes, leur apporter de la nourriture, des abris, du repos et des divertissements, des vêtements, du réconfort, de la formation, – notamment linguistique – du conseil, des orientations juridiques. Dans ce moment de mobilisation les personnes ont agi au nom de l'hospitalité. [Agier et a., 2019 : 7-8].*

Cet extrait de l'introduction d'un livre publié récemment, intitulé *Hospitalité en France. Mobilisations intimes et politiques*, résume parfaitement le cadre international de la création du programme des Couloirs Humanitaires (CH) et une façon particulière, française, pour sortir de la crise des migrants de 2015 : la création de douzaines de collectifs Citoyens (CC) pour soutenir une variété de programmes privés de parrainage. Comme l'a indiqué J. Valluy en 2012, pendant les deux décennies qui ont suivi la signature de l'accord de Schengen (1990), chaque fois qu'on a identifié des « vagues d'immigration » comme un problème publique majeur, les états membres de l'UE ont toujours choisi de « renforcé les contrôles aux frontières » sous couvert d'intentions humanitaires [Valluy, 2012 : 86]. Des politiques anti-immigration, le refoulement des arrivants, le déploiement des forces anti-émeute, la construction de centres de rétention ont tous été présentés officiellement à l'opinion publique comme des réponses aux intérêts des migrants eux-mêmes : « c'est officiellement pour leur propre bien que les migrants sont informés des dangers de la traversé, c'est pour préserver les droits de demandeurs d'asile que les États sélectionne les vrais et les faux réfugiés et que la plupart d'entre eux sont rejetés ; c'est officiellement pour les accompagner dans leur demande d'asile qu'ils sont placés dans des centres [ibid.] » Cependant, depuis le début du conflit en Syrie en 2011, et en particulier durant « l'été meurtrier en Méditerranée » de 2015, « 700 migrants sont morts dans des naufrages sur la côte de Lampedusa¹ », ce processus semble connaître deux évolutions complémentaires.

D'une part, un durcissement de la politique de fermeture des frontières a vu la percée de partis politiques et de gouvernements d'extrême-droite et l'abandon progressif d'engagements humanitaires officiels, surtout dans les pays membres de l'UE les plus exposés par leurs frontières au sud et à l'est. Des incidents à la frontière entre la Grèce et la Turquie en février-mars 2020 témoignent de cette première évolution. D'autre part, des citoyens, des associations, des partis politiques et des organisations religieuses se sont mobilisés dans tous les pays membres de l'UE pour réclamer dignité, humanité et sécurité pour les migrants, tâchant de trouver des solutions pour accueillir les réfugiés de manière plus ou moins indépendante des autorités publiques [Bouagga and Segond, 2019 : 83]. Les couloirs humanitaires italiens et français représentent deux de ces réponses, témoins d'une deuxième évolution.

¹ Entretien avec Roberto Zuccolini, CSE, *Ouest France*, le 19 mars 2016.

Comme l'affirme Roberto Zuccolini (CSE) à *Ouest France*, « un travail œcuménique, comprenant trois organisations catholiques et protestantes (CSE, FCEI, Tavola Valdese), a commencé en Italie au cours de l'été 2015 en vue d'éviter les "voyages de la mort" (en Méditerranée). Dans les lois européennes un article permet aux états membres la délivrance de visas humanitaires pour arriver légalement et en toute sécurité en Europe ».² À la suite d'un protocole signé avec les autorités, le couloir humanitaire italien était né. Dans le cadre de ce programme, entre février 2016 et mars 2017, l'Italie a accueilli plus de 700 réfugiés syriens et irakiens³. Inspirés par l'expérience italienne, un accord a été conclu en France pendant le mois de mars 2017 entre 5 réseaux et associations religieuses – 3 catholiques (*Secours Catholique*, *CSE*, *Conférence des Évêques de France*), 2 protestantes (FEP, FPF) – et deux ministères, le *ministère de l'Intérieur* et le *ministère des Affaires Étrangères*. Ce protocole précise que la France allait délivrer 500 visas temporaires au titre de l'asile – qui constituent la plus grande catégorie des visas de type D, qui donnent le droit de demander l'asile pendant un délai court (90 jours) après l'arrivée dans le pays. Sont concernés, sous certaines conditions, certains réfugiés ayant fui la Syrie et l'Irak : personnes vulnérables (familles avec de jeunes enfants, personnes avec des problèmes médicaux, par exemple) personnes en danger (personnes homosexuelles, par exemple), et/ou qui ont des attaches en France (membres de la famille déjà présents dans le pays)⁴. En contrepartie, les 5 organisations s'engagent à accueillir bénévolement les 500 personnes réfugiées, à savoir « les héberger, les nourrir et les aider de manière juridique et administrative »⁵ avec le soutien des collectifs citoyens (voir l'encadré ci-dessous).

La FEP et les collectifs citoyens locaux

Les collectifs citoyens locaux – aussi désignés « groupes d'accueil / groupes hôtes » (cf. annexe 1) – existaient déjà en 2017, mis en place en 2014 par les paroissiens et les membres de la FEP pour alerter les autorités sur la situation des réfugiés syriens. Un accord informel fut signé avec le ministère de l'intérieur concernant la délivrance d'un visa de type D aux demandeurs d'asile contre un accueil assuré par des bénévoles. Cependant, comme expliqué plus haut, ces actions locales prirent une dimension nationale dans le cadre d'un dialogue œcuménique associant la CEF, le SCCF, la CSE, la FPF et la FEP, basé sur l'expérience italienne des couloirs humanitaires. Finalement, le système des collectifs citoyens locaux s'est développé à travers toute la France.

L'étape de sélection a lieu au Liban, le principal état au Moyen-Orient à accueillir des réfugiés de guerre syriens et irakiens [Geisser, 2013]. Là, les couloirs humanitaires italiens et français se ressemblent beaucoup : un représentant de la FEP travaille en collaboration avec l'équipe de la FCEI à Beyrouth. Ils partagent aussi un système de référencement personnel en commun avec d'autres structures et associations, notamment le HCR, l'IRAP et MSF, afin d'identifier les candidats éligibles pour le programme. Les personnes sont orientées vers l'Italie ou la France selon certains critères. D'abord, le personnel FEP ou FCEI s'entretient 2, 3 ou 4 fois avec chaque personne pour connaître le parcours de ces personnes, afin de s'assurer que le consulat français ou italien acceptera la demande de visa. Le personnel FEP/FCEI poursuit la procédure jusqu'à l'octroi du visa par le consulat. En effet, une fois qu'ils quittent le pays,

² *Ibid.*

³ *L'Orient-Le Jour*, 3 novembre 2017.

⁴ Même si ce sont des structures chrétiennes qui sont à l'origine de ces initiatives, il importe de noter que la religion n'est pas une condition de sélection.

⁵ Interview avec François Clavairolly, Président de la FEP, *20 minutes*, (journal français), le 6 juin 2017.

les autorités libanaises leur demandent de signer un document précisant qu'un retour au Liban est impossible dans les 5 ans suivants leur départ. En d'autres termes, intégrer un couloir humanitaire est synonyme d'une nouvelle vie, loin de son pays d'origine et loin des camps libanais aussi. Les réfugiés sont aussi invités, du moins en ce qui concerne la France, à se connecter à une plateforme d'apprentissage de la langue et à visionner quelques vidéos en arabe, réalisées par la FEP, qui visent à minimiser les attentes au sujet de l'hébergement, et l'accès au travail et expliquant les problèmes et les frustrations potentiels, liés aux procédures administratives (voir l'annexe 2). Pendant ce temps, les collectifs citoyens en France entreprennent de chercher des hébergements.

Après l'arrivée des réfugiés, les différences entre les couloirs humanitaires italiens et français sont significatives. Même s'ils sont tous les deux des programmes sponsorisés privés, les premiers semblent plus proches d'une logique de "réinstallation" [Garnier, 2014], ce qui veut dire que les associations religieuses fournissent aux réfugiés hébergement, nourriture, aide juridique, etc. pendant un temps limité (un an). Voici ce que Luca Maria Negro, président de la FCEI, explique à *Confronti* :⁶

« L'État italien ne supporte pas de frais pendant la phase initiale du programme, car nous nous sommes engagés à accompagner les migrants vers l'Italie et à accueillir ces personnes pendant une période de plusieurs mois. C'est un temps nécessaire pour se donner des outils et des possibilités d'intégration. Tout le programme Couloir humanitaire est financé par l'accord fiscal "Otto per mille de l'Église vaudoise". Les hébergements sont aussi sponsorisés par des dons privés provenant de la CSE et d'autres églises protestantes en Europe. »

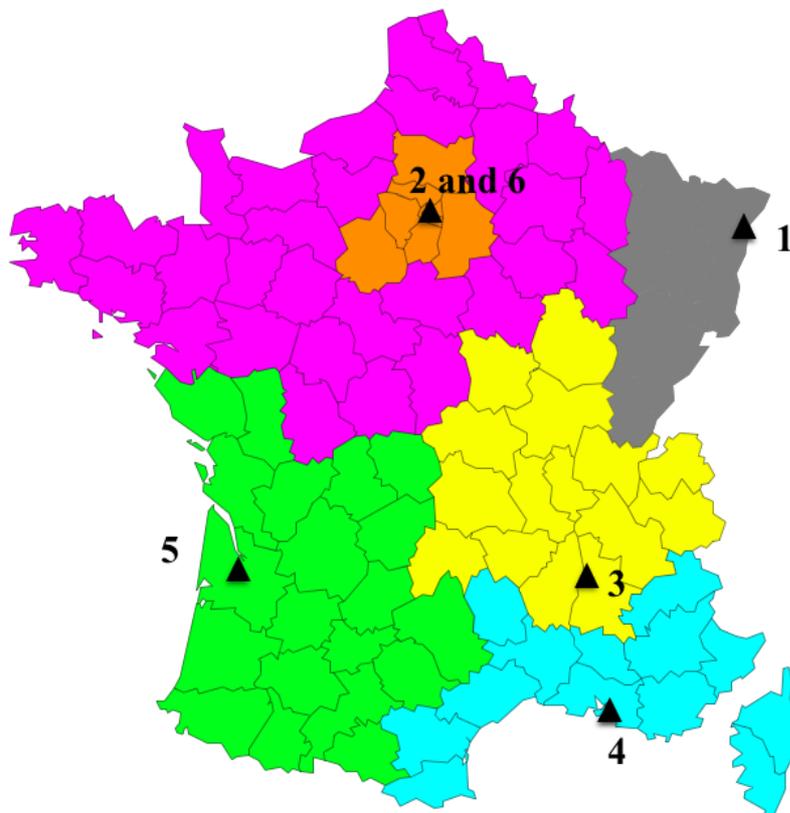
Par contre, le dispositif des couloirs humanitaires français repose sur des bénévoles, regroupés en collectifs citoyens locaux et des travailleurs sociaux rattachés à des pôles régionaux (voir annexe 1). L'État fournit les allocations et tous les services normaux offerts à tous les demandeurs d'asile, sauf l'hébergement. Les collectifs citoyens assurent l'hébergement, l'intégration culturelle, l'apprentissage de la langue, l'aide administrative (préfecture, inscription scolaire, par exemple). Au tout début du programme, du moins en ce qui concerne la FEP, une seule plateforme à Paris, créée par des bénévoles, centralisait toutes les offres d'hébergement de la part des collectifs citoyens locaux et des groupes de paroissiens. Cependant, après l'arrivée des premiers réfugiés il est devenu évident que les comités locaux ne pouvaient pas assurer toute la procédure sans l'aide supplémentaire des travailleurs sociaux. Spécialistes de l'assistance sociale, jouant le rôle de médiateurs en cas de malentendu ou de tensions entre bénéficiaires et bénévoles, les travailleurs sociaux font partie des associations qui travaillent auprès des réfugiés (non seulement en tant que participants dans un couloir humanitaire mais aussi d'autres programmes, y compris ceux gérés par l'État). Donc, cinq plateformes régionales⁷ furent développées petit à petit par la FEP afin de soutenir les collectifs citoyens. A la tête de chacune se trouve une association, membre de la FEP, qui emploie un assistant social responsable du couloir humanitaire. Un sixième exemple, appelé "Hors-Pôle" (HP), réunit les autres régions et départements et est directement soutenu par la Plateforme centrale du réseau FEP à Paris (voir la carte ci-dessous).

⁶ Interview avec Luca Maria Negro, Président FCEI, *Confronti*, (journal italien) mars 2017.

⁷ Ces régions ne correspondent pas aux régions administratives françaises ; nous utiliserons les appellations de la FEP.

Positionnement des 6 pôles régionaux

1. Grand Est (GE) abrité par l'association l'Étage (Strasbourg), porté par Cécile Clément
2. Île-de-France (IF) abrité par le CASP (Centre d'Action Social Protestant à Paris), porté par Ludovic Tourbet
3. Rhône-Alpes, Auvergne, Bourgogne (RA) abrité par le Diaconat Drôme-Ardèche (Valence), porté par Cécile Porée-Gouttefange
4. Arc Méditerranéen (AM) abrité par l'Association Jane Pannier (Marseille), porté par Olivier Landes et Félicie Dhont
5. Sud-Ouest (NA) abrité par le Diaconat de Bordeaux (Bordeaux), porté par Tarik Bellefqi
6. Plateforme nationale à Paris coordonnée par Guilhem Mante et Sophie de Croutte
7. Hors-Pôles (HP) abrité par la plateforme nationale à Paris



Les Pôles régionaux sont indépendants les uns des autres et les pratiques des travailleurs sociaux peuvent également varier : par exemple dans certains Pôles, le travailleur social suit toute la procédure de demande d'asile de la part des migrants auprès de l'OFPRA, tandis qu'ailleurs cette tâche pourra être accomplie par les collectifs citoyens eux-mêmes ou par d'autres associations. Après la création des Pôles régionaux, la plateforme centrale de la FEP à Paris poursuit sa mission d'accompagnement des bénéficiaires Hors-Pôle et continue à jouer son rôle principal de coordination au niveau national (regroupant des offres d'hébergement, par exemple) et international (reliant un travailleur FEP au Liban et les collectifs citoyens français et les Pôles régionaux, par exemple). Cependant, cette structure est devenue plus professionnelle : une des premières bénévoles, Sophie de Croutte, a été embauchée comme salariée, aidée toutefois par deux bénévoles et par Guilhem Mante. Ensemble ils ont élaboré une newsletter, « *La lettre aux hébergeurs* », distribuée à plus de 200 contacts, dont la plupart font partie du collectifs citoyens local.

Depuis les débuts du couloir humanitaire, environ 400 réfugiés ont été accueillis en France, dont 236 par des collectifs citoyens avec le soutien de la plateforme centrale de la FEP et / ou des plateformes régionales. Ce chiffre comprend 62 unités familiales (UF), composées de personnes seules et de familles. Dans un rapport publié fin 2018, le *Secours Catholique*, cosignataire du protocole des Couloirs humanitaires estimait que le couloir humanitaire avait facilité l'hébergement de 160 personnes accueillies, « à savoir 38 familles et 3 individus arrivés en France », dont 70 par des collectifs citoyens en lien avec la FEP (voir l'annexe 1).

Questions de recherche

Du point de vue de la FEP, les objectifs des couloirs humanitaires français étaient symboliques lors de ses débuts et trois ans plus tard ils le sont toujours. Comme l'explique Guilhem Mante lors d'un entretien, le programme est en effet fondé sur deux buts :

« Montrer que nous pouvons ouvrir les frontières aux réfugiés, en évitant les risques, pour accéder légalement et en toute sécurité à un pays européen ; puis, montrer qu'un accueil citoyen est possible. Cinq cents réfugiés représentent un petit nombre en comparaison des besoins de protection internationale dans le monde, au Liban, par exemple, les syriens sont actuellement plus d'un million. De plus, les trois quarts des réfugiés dans le monde sont accueillis par des pays en voie de développement et pas dans les pays les plus riches⁸. »

En d'autres termes, ce programme de soutien citoyen souhaite promouvoir des opinions alternatives tout en répondant aux besoins de protection internationale. La FEP reste vigilante pour ne pas se substituer aux responsabilités de l'État dans l'accueil des demandeurs d'asile et en ce qui concerne les programmes et les logiques de « réinstallation » (voir l'encadré ci-dessous).

Le programme de réinstallation

La réinstallation est un programme qui prévoit d'accueillir des personnes en besoin de protection internationale après la fuite de leur pays d'origine, pour leur offrir des perspectives de vie meilleure en France. Elle s'opère à partir d'un premier pays d'asile. Elle est pilotée et coordonnée par la Direction générale des étrangers en France du Ministère de l'Intérieur.

C'est à l'Office de protection des réfugiés et des apatrides (OFPRA) qu'il revient de rencontrer les volontaires, signalés par le HCR aux autorités françaises. Les individus éligibles à la réinstallation sont des personnes en besoin de protection, la plupart d'origine syrienne, réfugiés en Turquie, au Liban et en Jordanie mais aussi en provenance d'Afrique subsaharienne (Soudan, République centrafricaine, Erythrée, Mali). En octobre 2017, la France s'est engagée à accueillir 10 000 réfugiés réinstallés sur la période 2018-2019.

En novembre 2019, la France s'est engagée à accueillir 10 000 réfugiés supplémentaires via le programme de réinstallation. En 2017, la FEP craignait que le développement des couloirs humanitaires ne remplace l'engagement de en réduisant le nombre de bénéficiaires des programmes de réinstallation. Le nouvel engagement de 2019 semble rassurer la FEP, mais selon Guilhem Mante, le réseau reste « toujours vigilant »⁹.

D'ailleurs, ce programme fut bâti par des associations religieuses dans un contexte national de « silence » de la part des médias et des politiques au sujet des demandeurs d'asile, qu'on pourrait qualifier d'« aphasie » [Stoler, 2011]. En effet, comme le remarquent, Ugo Palheta et Damien Carême, en ce moment, même les partis politiques de la gauche libérale en France préfèrent éviter toute discussion sur les réfugiés sauf lorsque le sujet devient d'actualité (les émeutes dans la « jungle » de Calais, le camp des migrants en 2016, par exemple), parce que, sous l'influence de l'extrême droite, les catégories : migrants économiques, demandeurs d'asile, et plus récemment les terroristes, deviennent de plus en plus interchangeables. Selon eux, ce processus aurait commencé au tout début des années 90 lorsque le premier ministre, Michel Rocard, avait constaté que « la France ne peut pas

⁸ Interview avec Guilhem Mante (FEP), Paris, 22/1/20.

⁹ Interview avec Guilhem Mante (FEP), Paris, 22/1/20.

accueillir toutes les misères du monde ». Dès lors, le sujet des réfugiés était devenu plus invisible dans le pays : « l'idée étant que, moins ils en parlent, moins les scores de l'extrême droite monteront » [Palheta et Carême, 2018 : 68]. D'après Pierre Jova, certains pasteurs protestants et certaines congrégations préféreraient, eux aussi, éviter ce « sujet controversé », tout en critiquant « la mobilisation du protestantisme institutionnel en faveur des réfugiés » lorsque la FEP et la FPF avaient décidé de démarrer le couloir humanitaire [2017 : 76]. Une démonstration supplémentaire de cette « aphasie » se trouve dans le silence de la presse française au sujet du couloir humanitaire : « une étude de la majorité des journaux et revues francophones publiés entre le 1^{er} mars 2017 et le 2 mars 2020 ne révèle que très peu de résultats »¹⁰. Pendant une période de trois ans, seuls 20 articles furent publiés dans la presse nationale ou régionale, religieuse ou généraliste, et la plupart d'entre eux suivaient la signature du protocole ou paraissaient après les premières arrivées en France.

Ce contexte particulier invite à étudier l'impact symbolique et la façon dont se manifeste la mobilisation en faveur des réfugiés promue par les structures à fondement religieux et par les collectifs laïcs. En effet, les couloirs humanitaires montrent concrètement qu'un autre accueil est possible (même s'il est relativement « alternatif ») et que, "dans un contexte de saturation du dispositif national d'accueil (DNA), ces cohabitations apparaissent comme une formule innovante, où des personnes désireuses d'accueillir l'étranger réinventent au quotidien la « loi de l'hospitalité" [Agier et a., 2019 : 35].

Comment, avec 3 ans de recul depuis le début du programme, peut-on évaluer l'impact des couloirs humanitaires français, en prenant l'exemple des 236 réfugiés accueillis par les collectifs citoyens soutenus par le réseau FEP ?

Cette question d'ordre général peut être complétée par une série d'autres interrogations, focalisées sur les réfugiés et sur ceux qui les accueillent. La présence des collectifs citoyens et des Pôles régionaux de la FEP peut être questionnée du point de vue des deux parties. Du côté des réfugiés, d'abord, le système double pourrait leur permettre d'intégrer plus rapidement les codes culturels français, la langue et, d'une manière plus générale, la société française par le contact quotidien qu'ils établissent avec les membres des collectifs citoyens (l'aspect socio-culturel) ; ensuite, et en même temps, il se peut qu'ils accèdent plus facilement à leurs droits grâce au soutien donné par l'assistant social de la FEP (l'aspect juridique). Du point de vue des membres des collectifs citoyens et des travailleurs sociaux, ce double système pourrait faciliter certaines tâches, comme la médiation culturelle, et augmenter les possibilités d'intégration juridique, sociale et culturelle des réfugiés. Les collectifs citoyens et les associations facilitent-ils vraiment l'adaptation à la culture française, à la langue, au système juridique et à la société. Les attentes des réfugiés, qui auraient évolué depuis la procédure de sélection au Liban, ont-elles été satisfaites depuis leur arrivée en France ? Quel est le chemin de l'intégration ? Quelles sont leurs difficultés et, en même temps, quelles sont les difficultés éprouvées à leur égard par ceux qui les accueillent tout comme par les travailleurs sociaux également ?

¹⁰ Exploitant *Europresse* et la base de données *Google News*, utilisant les mots-clés « couloirs humanitaires » « Syrie » et « avion » (afin de distinguer le couloir humanitaire du terme juridique employé par l'ONU, qui réserve normalement l'expression « couloirs humanitaires » pour des zones de guerre).

Méthodologie

Cette étude, basée sur des méthodes quantitatives et qualitatives, a été réalisée sur une période de deux mois par une équipe de base, conduisant les entretiens¹¹, et d'un comité de conseil, composé d'une théologienne (Elisabetta Ribet, Faculté de Théologie Protestante, Strasbourg), d'un sociologue (Antonio Ricci, IDOS) et d'un philosophe (Alberto Romele, Université Catholique de Lille). Claudio Paravati, directeur de *Confronti*, et Guilhem Mante, responsable du programme « accueil de l'étranger » de la FEP ont aussi contribué de manière significative à ce projet, leur soutien variant du conseil à l'assistance matérielle.

Le travail quantitatif de cette recherche est double et complémentaire : d'abord, l'analyse statistique d'un tableur, nommé « *tableau de suivi* », où la plateforme centrale de la FEP réunit les informations sur chaque individu accueilli (n=236) et sur chaque unité familiale, UF (n=62), hébergés par un collectif soutenu par la FEP, soit directement, soit par l'un des cinq Pôles régionaux (voir l'encadré ci-dessous).

FEP « tableau de suivi »

Informations réunies, au minimum : nom, prénom, date de naissance, âge, nationalité, sexe, situation familiale, date d'arrivée, ville d'accueil et département, date du dépôt de la demande d'asile auprès du GUDA. Selon la situation de chaque individu et de chaque UF (unité familiale), le tableur peut aussi contenir des informations sur le délai de la procédure de demande d'asile, la date de la décision de l'OFPRA ou la CNDA, sur le type de protection qu'ils ont obtenue (carte de réfugié de 4 ans ou de 10 ans), la date de la signature d'un contrat d'intégration (CIR – « *Contrat d'Intégration Républicaine* »), la date de sortie du couloir humanitaire (y compris le délai d'obtention du droit d'asile), le niveau de français à l'arrivée, le niveau de langue à la sortie, le type de ressources financières, le travail et l'hébergement trouvé une fois la période d'accueil terminée.

L'avantage principal de ce tableur est qu'il est mis à jour progressivement par les bénévoles et le personnel de la plateforme centrale de la FEP, et donne donc un portrait précis des réfugiés accueillis par les collectifs soutenus par le FEP. Cependant il se peut que certaines informations manquent et parfois il s'est avéré impossible de tout réunir pendant le temps limité de l'étude. Tous les noms sont anonymisés pour la réalisation des statistiques et chaque unité familiale est identifiée par un code, composé de sa position dans le tableur et des initiales du Pôle régional, par exemple, NA 1 correspond à la première unité familiale accueillie par un collectif citoyen en Nouvelle Aquitaine.

Ensuite, l'équipe de recherche soumet un questionnaire auprès de 35 réfugiés adultes vivant dans les quatre Pôles régionaux (voir l'encadré ci-dessous). (Nouvelle-Aquitaine (n=17), Grand Est (n=8), Ile-de-France (n=4), Rhône-Alpes (n=6).

¹¹ Merci à Emmanuelle Simon, Lilian Garrissère et Sophie de Croutte pour leur aide avec les questionnaires et la conduite des entretiens.

« Recherche sur l'expérience des couloirs humanitaires » questionnaire Adultes, version française

Traduit de l'italien, le questionnaire était initialement composé de 59 questions. Cependant, quelques questions ont été modifiées ou supprimées, parce que la FEP estimait qu'elles étaient insuffisantes ou mal traduites ; finalement, 52 questions sont posées aux réfugiés, qui ont le droit de refuser de répondre. La première partie, « *Renseignements personnels* », comporte 13 questions, les bénéficiaires du couloir humanitaire sont questionnés sur leur genre, âge, statut, niveau d'instruction, etc. Une deuxième partie, « *Conditions avant le départ* », comprend 9 questions portant sur les connaissances qu'avaient les réfugiés sur le couloir humanitaire au Liban, leurs espoirs avant l'arrivée en France, le voyage, etc. La dernière partie, « *Conditions post-arrivée* », comprend 30 questions dans lesquelles les répondants sont invités à décrire quelques aspects de leur vie actuelle en France, y compris leurs perceptions du soutien du collectif et de l'hospitalité, ainsi que des questions matérielles sur leur travail, l'hébergement, etc. 6 questions sont ouvertes, et les 3 dernières offrent la possibilité de décrire en quelques mots (et si possible en français) leurs espoirs, leurs craintes pour l'avenir, ou simplement de juste ajouter des commentaires. L'idée de soumettre un questionnaire aux adolescents, (comme l'équipe italienne avait fait) a été abandonnée car leur nombre en France est trop réduit (n=22).

Le nombre de questionnaires, 35, semble très insuffisant et c'est sans doute le cas, comparé au total de 236 personnes accueillies par les collectifs du réseau FEP en France. Cependant, si on prend en considération le fait que 108 des personnes accueillies sont des mineurs et que deux bénéficiaires sont morts après l'arrivée en France¹², il se trouve que plus d'un quart des accueillis (35 / 126) ont été interrogés. D'ailleurs, nous avons tenté de respecter, autant que possible, la répartition des UF unités familiales sur le territoire national¹³.

Pour résumer, le travail quantitatif a consisté en l'analyse de données extraites du « *tableau de suivi* » de la FEP et des questionnaires (vus comme un échantillon de toute la population accueillie). Le nombre de 35 est évidemment un chiffre exploratoire en ce qui concerne les données quantitatives car, en plus, l'analyse souffre de plusieurs biais. Pour ces raisons, il faut faire des efforts pour exploiter les données au maximum, grâce au tableur et aux questionnaires.

L'aspect qualitatif de l'étude consistait en 8 entretiens semi-dirigés avec les différents acteurs impliqués dans le couloir humanitaire français, afin de réunir leurs opinions sur les programmes : 2 avec des travailleurs sociaux (Pôles régionaux Grand Est et Rhône-Alpes), 2 avec des responsables locaux (Nouvelle-Aquitaine), 1 avec un bénéficiaire du couloir humanitaire (Île-de-France). Quatre guides pour les entretiens avaient été élaborés selon les différentes situations (voir l'encadré ci-dessous).

¹² Voir ci-dessous, partie 1.

¹³ Idem.

Secteurs clés des 4 guides pour les entretiens

Bénéficiaires du couloir humanitaire

- Présentation (y compris les conditions de départ de Syrie-Irak) ;
- Après l'arrivée au Liban (y compris le soutien FEP pour accéder au couloir humanitaire) ;
- Une fois en France (perceptions de l'accueil, difficultés, relations avec les collectifs ou les membres de la FEP, etc.) ;
- Perspectives pour l'avenir (y compris des suggestions pour l'amélioration du couloir humanitaire).

Travailleurs sociaux (Pôles régionaux)

- Présentation (y compris carrière et engagement avec le programme) ?
- Perception du programme (plateforme nationale, les collectifs, réfugiés etc.) ;
- Difficultés et perspectives pour l'avenir (y compris des suggestions pour l'amélioration du couloir humanitaire).

Membres des collectifs

- Présentation (y compris engagement avec le programme) ;
- Description des collectifs citoyens (Pôle du travail, etc.) ;
- Perception du programme (plateforme nationale, travailleurs sociaux, réfugiés, etc.) ;
- Difficultés et perspectives pour l'avenir (y compris des suggestions pour l'amélioration du couloir humanitaire).

Responsables locaux

- Présentation (y compris carrière et engagement politique/administratif) ;
- Connaissance du couloir humanitaire (y compris perceptions de la population) ;
- Relations avec les différentes structures (FEP, collectifs citoyens, etc.).

De plus, deux entretiens exploratoires étaient conduits avec Guilhem Mante et Sophie de Croutte, de la FEP, pour un total de 10. Leur analyse révèle une spécificité : ceux avec les deux responsables locaux peuvent être classés comme étant menés par des membres des collectifs. En effet, le premier entretien s'est fait avec le maire d'Orthez, (Pyrénées-Atlantiques, 64) alors en poste et ayant accepté d'accueillir dans sa ville la première famille de réfugiés arrivée en France en 2015, deux ans avant le début officiel du couloir humanitaire. Son frère est le fondateur du collectif local. Le deuxième responsable est une personne de la Préfecture de Bordeaux et une ancienne accueillante bénévole d'un bénéficiaire du programme. Donc, l'avantage principal de l'analyse qualitative de l'étude se trouve dans le fait que nous avons recueilli 5 points de vue de membres des collectifs citoyens, ce qui correspond à la première spécificité du couloir humanitaire français. Une fois de plus, notre problème central s'avère être le temps disponible pour mener l'étude : 10 interviews est un chiffre bas, et nous aurions aimé interroger davantage de personnes, notamment des bénéficiaires du programme.

Dans la première partie de ce rapport nous allons nous concentrer sur des données générales, extraites du tableur FEP, ce qui permettra une première évaluation de l'expérience du couloir humanitaire français. Dans les parties deux et trois nous allons tester nos premières hypothèses au sujet des sentiments et des difficultés¹⁴ éprouvés par les personnes accueillies et les travailleurs sociaux/ membres des collectifs en croisant les questionnaires, les entretiens et, si nécessaire, le tableur FEP. Enfin, pour conclure, nous allons souligner les résultats clés, les critiques et les suggestions, en vue d'études à venir et aussi pour le couloir humanitaire.

¹⁴ Voir ci-dessus, les questions de recherche émergente.

I. Données générales

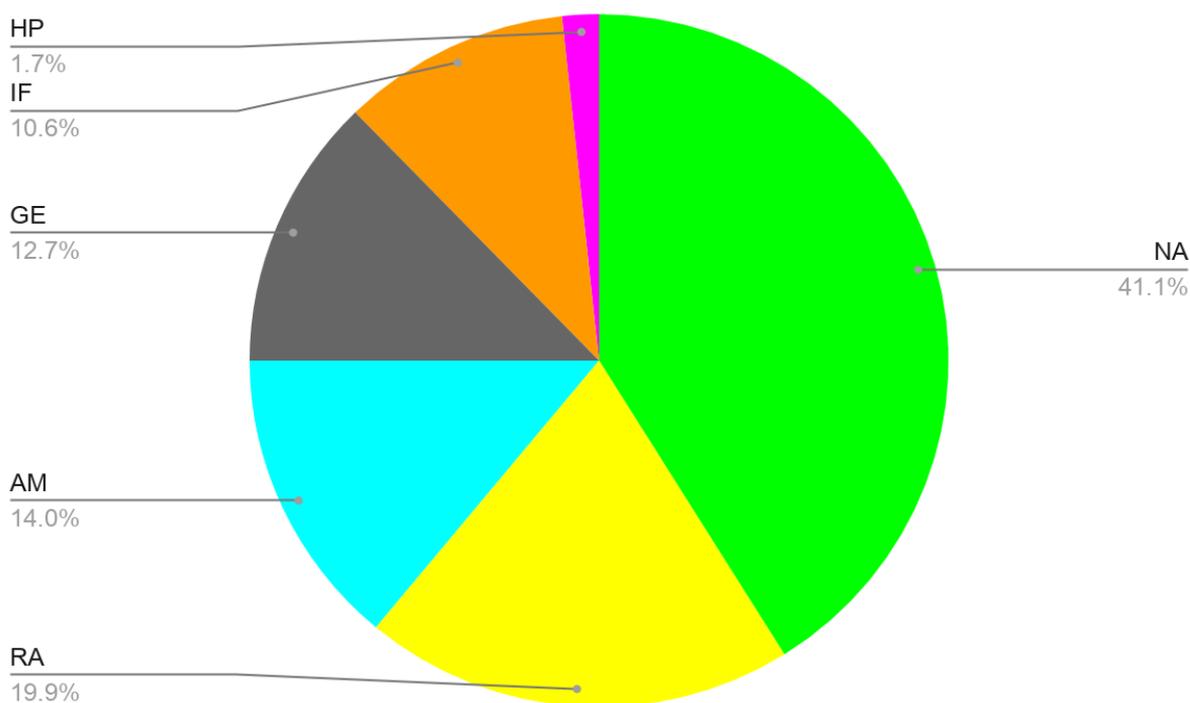
Qui sont les réfugiés accueillis par les collectifs affiliés au réseau FEP ? Où habitent-ils ? Ont-ils accédé facilement à leur statut, depuis leur demande d'asile jusqu'à l'obtention de la carte de résidence ? Quel est leur hébergement actuel ? Et quelles sont leurs ressources ? Les réponses à ces questions simples nous permettent de dresser le portrait des 236 personnes accueillies et, en même temps, d'évaluer quelques éléments administratifs et pratiques du couloir humanitaire français depuis 2017.

À l'analyse du « *tableau de suivi* » élaboré par la plateforme centrale de la FEP on remarque que les premiers bénéficiaires du programme sont arrivés en France le 5 juillet 2017, et les derniers, en ce qui concerne notre enquête, le 29 janvier 2020. Environ 49% sont masculins et 51% féminins. Alors que la quasi-totalité (n=236) sort de camps au Liban, leur pays d'origine est, pour la plupart d'entre eux, la Syrie (n=187) ou l'Irak (n=24), sauf 25 enfants nés au Liban (n=23) ou en France (n=2). L'âge de ces personnes est une information importante pour plusieurs raisons. Il va de deux semaines jusqu'à 77 ans, en ce qui concerne toutes les personnes accueillies toujours en vie (deux d'entre eux sont décédés après leur arrivée en France). En effet, 108 bénéficiaires du couloir humanitaire sont des mineurs, mais seulement 22 d'entre eux sont adolescents, donc pour les plus jeunes, ils n'ont connu que la guerre et les camps. D'ailleurs, la plupart des mineurs (n=64) sont nés depuis le début du conflit syrien. On trouve davantage de renseignements lorsqu'on étudie la distribution géographique des nouveaux arrivants (voir le tableau ci-après).

Pôle régional (PR°)	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'unités familiales	Hommes /Femmes	Mineurs (Ados/nés après 2011)
Grand-Est (GE)	30 (1 décédé)	6	13 / 17	13 (1 / 9)
Ile-de-France (IF)	25	7	14 / 11	11 (3 / 7)
Rhône-Alpes (RAAB)	47	11	27 / 20	24 (8 / 9)
Arc Méditerranéen (AM)	33	8	17 / 16	16 (4 / 11)
Nouvelle-Aquitaine (NA)	97 (1 décédé)	29	43 / 54	42 (6 / 26)
Hors-Pôle (HP)	4	1	2 / 2	2 (0 / 2)
Total	236	62	116 / 120	108 (22 / 64)

On observe tout de suite quelques différences entre les 5 PR, en dehors du Hors-Pôle : par exemple, les collectifs en NA accueillent actuellement 96 personnes (29 unités familiales) tandis que l'Île-de-France n'accueille que 25 personnes (7 UF). On peut établir une classification des cinq (ou six) Pôles (voir le tableau et le graphique ci-après) :

PR	Nombre de bénéficiaires	% bénéficiaires	Nombre de UF	Position
Nouvelle-Aquitaine (NA)	97 (1 décédé)	41,1%	29	1
Rhône-Alpes (RA)AB°	47	19,9%	11	2
Arc Méditerranéen (AM)	33	14%	8	3
Grand-Est (GE)	30 (1 décédé)	12,7%	6	4
Île-de-France (IF)	25	10,6%	7	5
Hors-Pôle (HP)	4	1,7%	1	6



Le Pôle régional le plus représenté est la Nouvelle-Aquitaine (41,1%), suivie de Rhône-Alpes Auvergne Bourgogne (19,9%), Arc Méditerranéen (14%), Grand-Est (12,7%), et, finalement Île-de-France (10,6%). Les bénéficiaires dans le Hors-Pôle ne représentent que 1,7% de toutes les personnes accueillies. Ces différences nous invitent à regarder les zones géographiques d'accueil de plus près.

Analyse géographique et organisation des couloirs humanitaires à la FEP

Les résultats semblent indiquer une sorte de ligne qui divise le nord et le sud du pays. En effet, si nous mettons les Pôles NA, RAAB et AM ensemble on observe que les collectifs dans ces 3 PR accueillent plus des $\frac{3}{4}$ de toutes les personnes arrivées en France dans le cadre du couloir humanitaire. Cependant, on observe aussi quelques divergences à l'intérieur des Pôles régionaux eux-mêmes, surtout lorsqu'on considère que certains départements et villes, où les collectifs sont montés, accueillent plus de réfugiés que d'autres (voir le tableau ci-dessous).

PR	Département (numéro et nom)	Nombre de bénéficiaires / Unité familiale	Villes les plus accueillantes nb de bénéficiaires/unité familiale
1.Nouvelle-Aquitaine (NA) Total bénéf. : 97 Total UF: 29	33 - Gironde	33 / 12	Bordeaux (17/8)
	64 - Pyrénées-Atlantiques	21 / 6	Orthez (13/4)
	47 - Lot-et-Garonne	11 / 2	Agen (11/2)
	17 – Charente-Maritime	9 / 3	Ile d'Oléron (5/2)
	24 – Dordogne	7 / 1	Grand Brassac (7/1)
	81 – Tarn	5 / 1	Vabres (5/1)
	31 – Haute-Garonne	4 / 1	Toulouse (4/1)
	16 – Charente	4 / 1	Villefagnan (4/1)
	79 - Deux-Sèvres	3 / 1	Parthenay (3/1)
2.Rhône-Alpes (RA)RAAB Total bénéf. : 47 Total UF: 11	26 – Drôme	15 / 4	Buis-les-Baronnies (6/1)
	01 – Ain	12 / 3	Lhuis (12/3)
	63 - Puy-de-Dôme	6 / 1	Tours sur Meymont (6/1)
	07 - Ardèche	5 / 1	Vernoux (5/1)
	69 – Rhône	5 / 1	St Romain en Gal (5/1)
	84 - Vaucluse	4 / 1	Vaison la Romaine (4/1)

3.Arc-Médit. (AM) Total bénéf. : 33 Total UF: 8	30 - Gard	18 / 5	Mandagout (6/1)
	48 - Lozère	11 / 2	Pont-de-Montvert (7/1)
	13 – Bouches-du-Rhône	4 / 1	Gardanne (4/1)
4.Grand Est (GE) Total bénéf. : 30 Total UF: 6	67 - Bas-Rhin	30 / 6	Wangen (11/2)
5.Ile-de-France (IDF) Total bénéf. : 25 Total UF: 7	78 - Yvelines	8 / 3	Montesson (4/1)
	28 - Eure-et-Loir	5 / 1	Luisant (5/1)
	94 – Val-de-Marne	5 / 1	Champigny-sur-Marne (5/1)
	95 Val-d'Oise	4 / 1	Deuil la Barre (4/1)
	77 - Seine-et-Marne	3 / 1	Farmoutiers (3/1)
6. Hors-pôle (HP) Total bénéf. : 4 Total UF: 1	56 - Morbihan	4 / 1	Questembert (4/1)

Les départements les plus représentés sont la Gironde (NA Pôle, 33 bénéficiaires/12 UF), Bas-Rhin (GE Pôle, 30 bénéficiaires, 6UF), Pyrénées-Atlantiques (NA Pôle, 21 bénéficiaires, 6UF), et Gard (AM Pôle, 18 bénéficiaires, 5 UF). En ce qui concerne la taille des villes d'accueil, hormis Bordeaux, on remarque qu'une majorité des collectifs se trouvent dans des villes moyennes (comme Agen, dans le Pôle NA) ou des petites villes rurales¹⁵ (par exemple, Wangen, en Pôle GE, ou Pont-de-Montvert en Pôle AM). De plus, même si Paris et la région parisienne comptent environ un sixième de la population française, on note que la Pôle IDF reçoit le plus petit nombre de réfugiés ; ensuite, la capitale n'est pas représentée ; en troisième lieu, les villes d'accueil dans ce Pôle sont relativement loin de Paris (la ville de Champigny-sur-Marne, se trouve à environ 30 min en train.) En d'autres termes, la ligne d'accueil semble être une ligne entre les zones rurales et urbaines plutôt qu'une ligne simplement entre le nord et le sud du pays. Une carte élaborée par la plateforme centrale de la FEP aide à visualiser la distribution géographique des 62 unités familiales accueillies par les collectifs (voir la carte ci-dessous).

¹⁵ Combinant faible densité urbaine, distance de la plupart des services, et tournée vers l'agriculture [Balouzat, Bertrand, 2019 : 2].



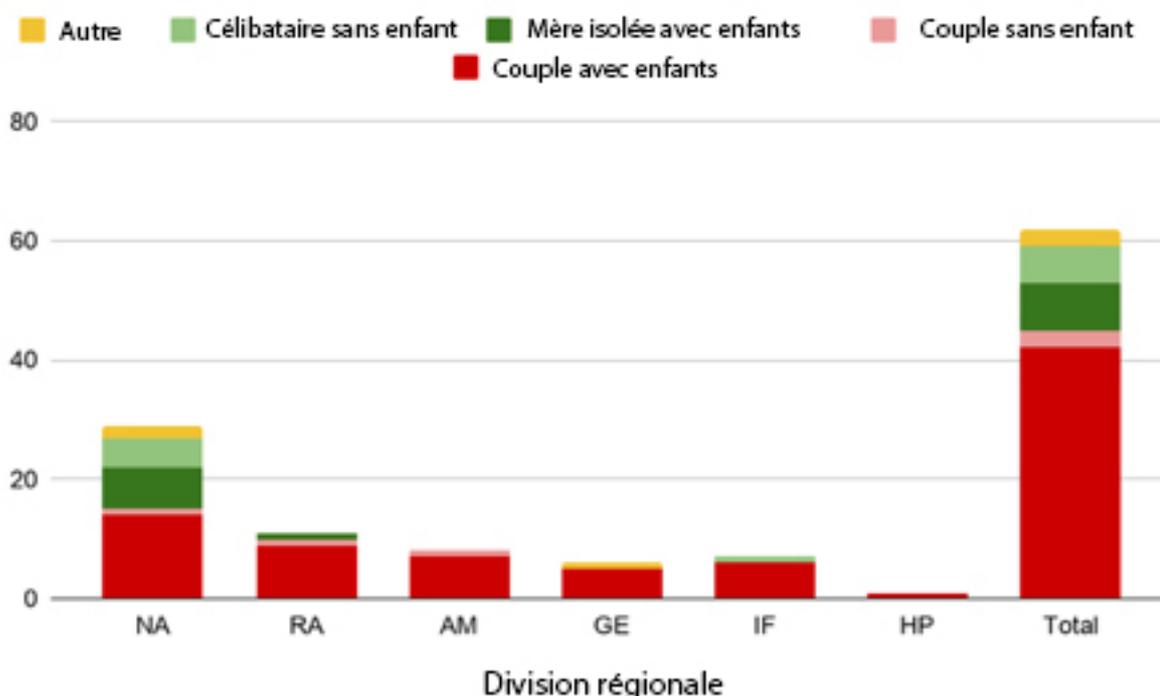
Les entretiens avec les membres de la plateforme centrale de la FEP et les travailleurs sociaux semblent confirmer cette rupture campagne/ville ; selon Sophie de Croutte, « les réfugiés partagent une vision commune de la France, et c'est à Paris. (... quand ils sont au Liban) qu'ils s'attendent à être accueillis Une fois arrivés en France ils sont souvent déçus par la situation rurale de leur hébergement. »¹⁶

Composition des Unités familiales

D'après le « tableau de suivi », on identifie cinq configurations différentes des UF : couples avec enfants, couples sans enfants, célibataires isolés, mères isolées avec enfants (il n'y a pas de père seul avec des enfants ; soit ils sont morts, soit ils restent en Syrie, Irak ou au Liban) et enfin, une catégorie « autre » pour des situations spécifiques (par exemple, une famille, accueillie dans la Pôle GE est composée d'un couple avec trois enfants, une tante (la sœur de la mère) et une grand-mère). Ce dernier cas est néanmoins insolite : pour le total de 62 UF, seulement 3 d'entre elles (environ 5%) sont composées d'« autres » UF. Des couples avec enfants, qui, nous l'avons vu, sont plutôt de jeunes enfants, représentent la majorité des UF (n=42, environ 68%), ce qui atteste de l'importance de ce facteur pendant la procédure de sélection au Liban. En effet, comme le disent Yasmine Bouagga et Raphaëlle Segond dans leur article de 2019, le couloir humanitaire est fondé sur « une négociation discrète [...] qui permet aux ONG de sélectionner les bénéficiaires à cause de leur vulnérabilité [...] La vulnérabilité est un facteur qui identifie les individus avec des besoins particuliers, et ceci est

¹⁶ Interview avec Sophie de Croutte (FEP), Paris, 19/2/20.

en rapport avec les questions biopolitiques liées à l'âge, le genre et la santé. [...]. Cette notion ne correspond à aucune catégorie juridique mais l'ONG négocie au cas par cas, l'appréciation morale dépend des dangers auxquels les individus sont exposés personnellement » [Bouagga et Segond, 2019 : 92]. Le deuxième groupe des UF est constitué de mères isolées avec enfants (n=8, environ 13%). Les personnes célibataires isolées (n=6, environ 10%) et les couples sans enfants (n=3, environ 5%) sont aussi représentés : cette catégorie comprend des hétérosexuels ainsi que des homosexuels (en fait, l'homosexualité est un des facteurs qui peut être associé à la « vulnérabilité » des bénéficiaires du couloir humanitaire). Comme on l'a remarqué auparavant, on observe des disparités entre les pôles régionaux (voir le plan ci-dessous).



NA est le Pôle le plus représentatif de la diversité des UF. Ce pôle régional atteste aussi de la rupture entre localisations urbaines et rurales : 21 UF habitent les zones urbaines et 8 dans un endroit rural. Cependant, toutes ces UF sont composées de couples (n=6) ou de mères isolées avec enfants (n=2). Selon Sophie de Croutte, les célibataires (n=5) ou les couples sans enfants (n=1) « habitent tous Bordeaux ou sa proche région » et ce facteur est « particulièrement important en ce qui concerne les homosexuels »¹⁷. La présence de toutes ces UF, sélectionnées au Liban selon des critères de vulnérabilité interroge la procédure de demande d'asile. En effet, après avoir obtenu un visa « D » pour venir en France et étant hébergé par un collectif, qu'en est-il de leur demande d'asile une fois dans le pays ?

¹⁷ Interview de Sophie de Croutte (FEP), Paris, 19/2/20.

Statut de réfugié

La procédure pour demander l'asile en France a lieu en deux, ou plutôt trois, étapes. Tout d'abord, il faut déposer la demande d'asile dans les 90 jours qui suivent l'arrivée dans le pays auprès de la préfecture, le GUDA. On leur donne un dossier à remplir avec un récit de vie à écrire, dossier à envoyer dans les 21 jours à l'OFPRA, Office Français pour la Protection des Réfugiés et Apatrides, qui se trouve à Fontenay-sous-Bois près de Paris. Des officiers de protection étudient la demande, convoquent le demandeur d'asile et prennent une décision. Si la demande est rejetée ou n'est pas satisfaisante, le demandeur a le droit de faire appel auprès de la CNDA, la Cour Nationale des Demandeurs d'Asile, aussi localisée près de Paris. Après la convocation et l'audition, la cour prend sa décision définitive, prenant en considération le statut ancien du demandeur admis (ou pas) par l'OFPRA. Les dernières données du gouvernement (21 janvier 2020) indiquent qu'en 2019 l'OFPRA a traité 132 614 demandes d'asile (+7,3% comparé à 2018) et que 36 512 cartes de séjour étaient délivrées (+9,5% comparé à 2018)¹⁸.

Le « tableau de suivi » FEP contient plusieurs indications pour chaque étape de la procédure (date du dépôt de demande auprès du GUDA, date de la convocation auprès de l'OFPRA, délais entre le GUDA et l'OFPRA, date de la décision de l'OFPRA, type de statut permis par l'OFPRA, date de la convocation à la CNDA, délais entre l'OFPRA et la CNDA, décision finale de la CNDA). Il se peut que certaines cellules soient vides, soit parce que la procédure est toujours en cours, ou, le cas le plus fréquent, parce que les données sont manquantes.

D'abord, nous remarquons que plusieurs procédures ont abouti, et nous voyons combien sont toujours en cours (voir le tableau ci-dessous).

RD	Procédures en cours/UF (nombre bénéf)	Procédures abouties /UF (nombre bénéf)	Total/UF (nombre bénéf)
Nouvelle-Aquitaine (NA)	7 (26)	22 (71)	29 (97)
Rhône-Alpes (RA)RAAB	3 (12)	8 (35)	11 (47)
Arc-Médit. (AM)	2 (6)	6 (27)	8 (33)
Grand Est (GE)	3 (12)	3 (18)	6 (30)
Ile-de-France (IdeF)	4 (16)	3 (9)	7 (25)
Hors-pôle (HP)	1 (4)	0 (0)	1 (4)
Total	20 (76)	42 (160)	62 (236)

Les 20 procédures en cours actuellement concernent principalement les bénéficiaires du couloir humanitaire et leurs familles arrivées plus récemment en France, surtout celles arrivées entre l'été 2019 et janvier 2020. Cependant, d'après les informations dans le « tableau de suivi » FEP, il semblerait que certaines procédures ont été initiées depuis une période plus longue et qu'elles ne sont toujours pas résolues. Comment expliquer ces délais lorsque, selon Guilhem Mante de la FEP, nous savons que « quand le protocole Couloir humanitaire a été

¹⁸ <https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Info-ressources/Actualites/Communiqués/L-asile-en-2019>

signé, les responsables de l'OFPPA se sont engagés à réduire les délais pour les bénéficiaires du programme »¹⁹ et que, selon l'anthropologue Carolina Kobelinsky, « Les gouvernements successifs ont cherché à diminuer l'attente des demandeurs d'asile, pour des considérations davantage économiques qu'humanitaires. L'attente est très coûteuse pour l'État qui prend en charge les demandeurs d'asile pendant cette période et qui dépense des moyens importants dans le dispositif national d'accueil »²⁰ [Kobelinsky, 2014 : 22]

Afin de répondre à cette question nous pouvons trouver des informations dans le tableau de suivi FEP mais seulement en ce qui concerne les procédures déjà achevées, qui concernent 42 UF et 160 personnes accueillies. Nous pouvons observer au niveau national et pour chaque pôle le calendrier précis, le délai minimum et maximum entre la première demande déposée auprès du GUDA et la décision finale prise par l'OFPPA ou la CNDA. On peut aussi calculer quelques moyennes quotidiennes. En particulier on pourra estimer la différence entre les demandes déposées auprès de l'OFPPA par le biais du couloir humanitaire et le délai moyen national pour l'ensemble des 132 614 demandes d'asile traitées par l'agence gouvernementale en 2019, ce qui correspond à « un temps de procédure moyen national de 161 jours. »²¹ (Voir le tableau ci-dessous).

RD/nbr de procédures achevées	Min. période (jours)	Max. période (jours)	OFPPA décision moyenne (jours)	Différence CH / Nat. OFPPA moyenne (161 j., 2019)	Appels à la CNDA (nbr)	Moyenne globale pour obtenir le statut (jours, CNDA inclus)
NA 21 proc.	76	674	178,5	+ 17,5	6	222,1
RARAAB 8 proc.	100	247	183	+21	2	203,6
AM 6 proc.	54	425	144,2	-16,8	1	200,4
GE 3 proc.	135	205	170	+9	0	170
IdeF 3 proc.	64	139	97	-64	0	97
HP 0 proc.	0	0	0	0	0	0
Total France 42 proc.	54	674	152,2	-8,8	9	200,3

¹⁹ Interview avec Guilhem Mante (FEP), Paris, 22/1/20.

²⁰ Les demandeurs d'asile reçoivent en aide sociale, l'ADA (voir la partie suivante).

²¹ Quand il manque des données au « tableau de suivi » de la FEP, nous avons élaboré la méthode suivante. D'abord, on estime la différence quotidienne entre l'introduction d'une requête auprès du GUDA et les décisions de l'OFPPA ou la CNDA. Si la cellule « GUDA » est vide (5 procédures) nous avons calculé que la demande avait été introduite dans un délai de 45 jours, ce qui correspond à la moyenne, entre l'arrivée des bénéficiaires sur le sol français et le délai légal maximum pour déposer une demande d'asile (90 jours) Nous sommes conscients que cette méthode a ses limites donc les résultats sont présentés avec une certaine prudence.

Au niveau national, la période minimum entre l'introduction de la demande d'asile et l'obtention du statut est de 54 jours, le délai maximum de 674 jours (y compris l'appel auprès de la CNDA). Outre les limites des calculs déjà indiquées²², pour les bénéficiaires du couloir humanitaire le délai moyen national est de 152 jours pour l'obtention de la carte. Cette différence est faible, comparée à la moyenne de 161 jours indiquée par l'OFPRA pour toutes les demandes d'asile traitées en 2019. Autrement dit, afin de répondre à l'interrogation de Guilhem Mante de la FEP, l'OFPRA semble avoir très peu réduit le délai d'attente pour les bénéficiaires du couloir humanitaire. D'ailleurs, on peut observer quelques disparités entre les pôles. Par exemple, en IDF, pour les personnes accueillies par le couloir humanitaire, l'attente moyenne est réduite de 64 jours par rapport à la moyenne nationale, tandis qu'en NA ou en RAAB, l'attente semble être plus longue (environ 18-21 jours). Si on inclut des appels à la CNDA dans nos calculs on peut estimer que les bénéficiaires du couloir humanitaire semblent obtenir une décision dans un laps de temps raisonnable d'environ 200 jours en moyenne (environ six mois et demi).

Quand la demande est acceptée par l'OFPRA (et la CNDA), la procédure peut aboutir à deux statuts différents : une personne accueillie peut obtenir une carte de 10 ans, renouvelable (*réfugié statutaire*) si les responsables et les juges français considèrent qu'elle « craint avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de ses opinions politiques ou de son appartenance à un certain groupe social, et qu'elle se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qu'elle ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut demander / la protection de ce pays ». ²³ Sinon / une personne peut obtenir un visa de 4 ans renouvelable, (*protection subsidiaire*) si les juges ou les responsables considèrent qu'elle n'est pas éligible au statut de *réfugié statutaire* mais qu'elle encourt des risques sérieux de mort, de torture ou de menaces si elle est renvoyée dans son pays d'origine. Une fois encore, le tableau de suivi de la FEP permet de définir avec précision²⁴ combien de bénéficiaires du couloir humanitaire ont obtenu une carte de 10 ans et combien ont reçu une carte de 4 ans. Le tableau et le graphique qui suivent le montrent clairement.

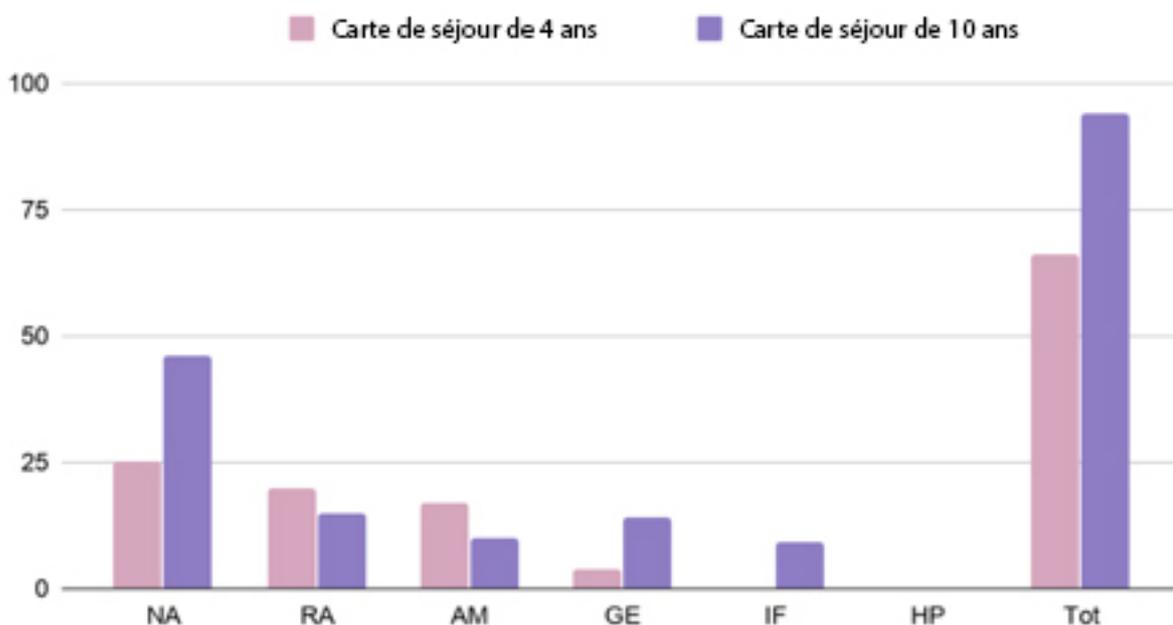
RD	Nb cartes 4 ans (<i>protection subsidiaire</i>), bén/UF	Nb cartes 10 ans (<i>réfugié statutaire</i>), bén/UF	Total (bén/UF)
Nouvelle-Aquitaine (NA)	25 / 9	46 / 13	71 / 22
Rhône-Alpes (RA)RAAB	20 / 5	15 / 3	35 / 8
Arc-Médit. (AM)	17 / 3	10 / 3	27 / 6
Grand Est (GE)	4 / 1	14 / 2	18 / 3
Ile-de-France (IdeF)	0 / 0	9 / 3	9 / 3
Hors-pôle (HP)	0 / 0	0 / 0	0 / 0
Total	66 / 18	94 / 24	160 / 42

²² Voir la note précédente

²³ Convention de Genève, 28 juillet 1951, art. 1.

²⁴ Aucune information ne manque dans ce tableur

Cartes de séjour



Sur un total de 42 décisions, 24 ont abouti à une carte de 10 ans et 18 à une carte de 4 ans. Autrement dit, 94 bénéficiaires du couloir humanitaire sont aujourd'hui *réfugiés statutaires* et 66 d'entre eux ont obtenu le statut de *protection subsidiaire*. Cependant, les données auraient été autres si nous n'avions pris en considération que la décision initiale de l'OFPRA. En fait, le tableau de suivi de la FEP nous donne la possibilité d'analyser les résultats de 9 procédures d'appel auprès de la CNDA. Évidemment, toutes les données étaient anonymisées pour ce travail (voir le tableau ci-après).

Nb UF	OFPRA décision initiale	CNDA décision finale	>/=
1 (5 bénéficiaires)	Carte 4 ans	Carte 10 ans	>
2 (5 bénéficiaires)	Carte 4 ans	Carte 10 ans	>
3 (2 bénéficiaires)	Demande refusée	Carte 10 ans	> >
4 (3 bénéficiaires)	Carte 4 ans	Carte 4 ans	=
5 (4 bénéficiaires)	Carte 4 ans	Carte 4 ans	=
6 (1 bénéficiaires)	Carte 4 ans	Carte 4 ans	=
7 (4 bénéficiaires)	Carte 4 ans	Carte 4 ans	=
8 (4 bénéficiaires)	Carte 4 ans	Carte 4 ans	=
9 (3 bénéficiaires)	Carte 4 ans	Carte 10 ans	>

La CNDA a confirmé cinq fois la décision initiale de l'OFPRA mais la cour a octroyé un statut plus favorable au reste des demandeurs, y compris à une famille (l'UF numéro 3, composée de 2 bénéficiaires) dont la demande initiale fut rejetée par l'OFPRA (ils ont fini par obtenir une carte de 10 ans).

Obtenir la protection internationale permet aux bénéficiaires de recevoir le RSA et de chercher un emploi. De cette manière, les gens peuvent progressivement devenir indépendants financièrement et ils peuvent envisager une sortie du programme des couloirs humanitaires en cherchant un logement pérenne. Ces données, qui évaluent l'impact du programme trois ans après ses débuts en France, peuvent être réunies, encore une fois, en analysant le tableau FEP.

Hébergement et ressources financières des réfugiés

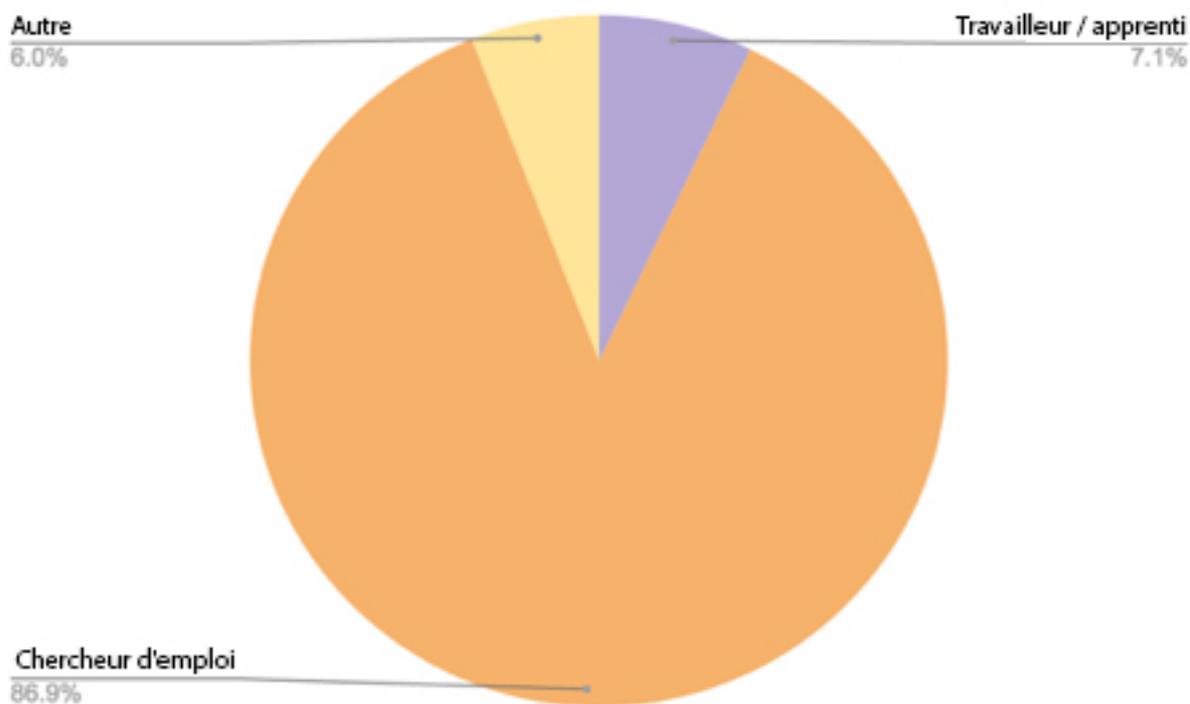
Le couloir humanitaire est un programme de soutien complètement privé, comme on l'a déjà dit, et en ce qui concerne l'accueil des bénéficiaires, on les encourage à devenir indépendants le plus vite possible. 45 jours après leur inscription à la préfecture, les demandeurs d'asile reçoivent, l'ADA (*Allocation pour Demandeur d'Asile*) un guide, (le *livret d'accueil*) élaboré par la FEP qui explique les démarches à faire pour pouvoir bénéficier des différentes allocations en fonction de l'avancé de la situation administrative de la famille et expose les possibilités de trouver un emploi.

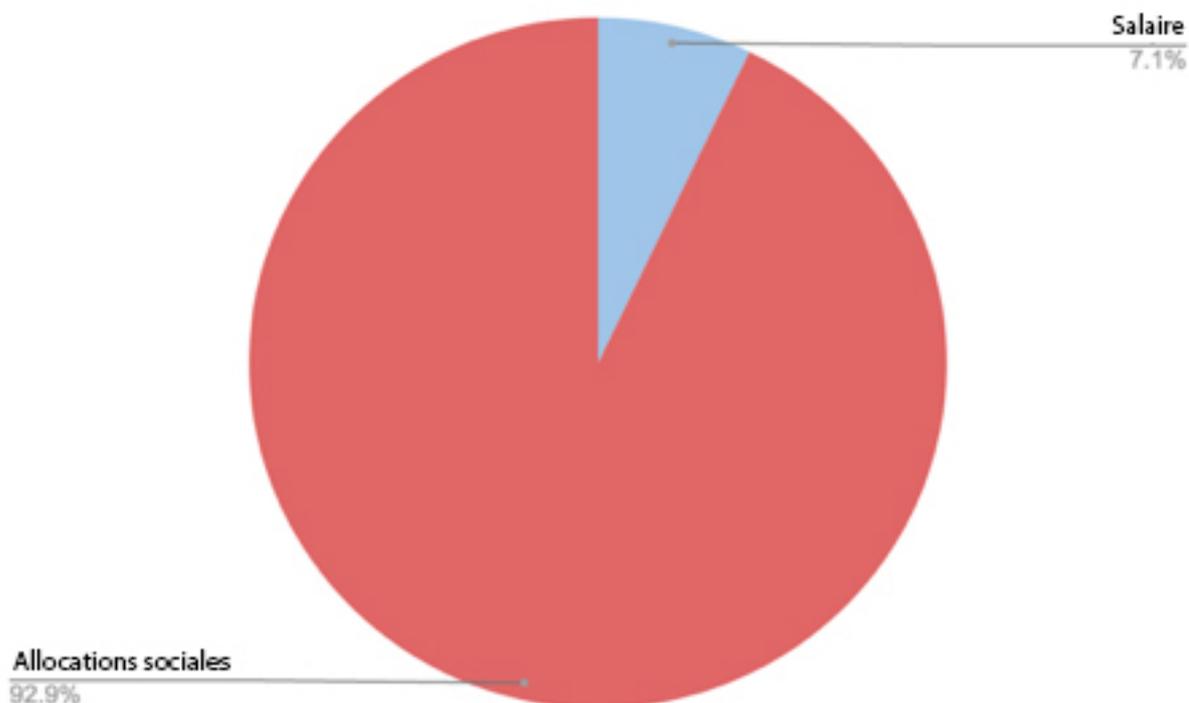
Les données présentes dans le *tableau de suivi* de la FEP n'incluent pas les mineurs de moins de 16 ans – l'âge où la scolarité est toujours obligatoire et ne compte pas non plus la majorité des gens de moins de 25 ans (puisque'ils ne peuvent pas prétendre à l'allocation RSA). Cependant les informations données dans le tableau incluent certaines situations spécifiques qui ne sont pas mentionnés dans *livret d'accueil*, telle que l'*Allocation Adulte Handicapé* (AAH). De plus, lors de l'analyse des données, le choix a été fait de ne considérer que les adultes qui avaient déjà obtenu leur statut de réfugié depuis trois mois²⁵. Ainsi, 84 cas de bénéficiaires du couloir humanitaire ont été examinés (parmi les 160 personnes accueillies qui avaient obtenu leur statut). On a distingué aussi trois situations différentes : si les gens sont travailleurs ou apprentis, ou demandeurs d'emploi, ou ils tombent alors dans une autre catégorie (étudiants, handicapés et incapables de travailler, etc.). On distingue deux ressources financières différentes : les salaires (pour les travailleurs et les apprentis) et les allocations sociales (pour les autres).

²⁵ voir l'encadré ci-dessus

Ceci se voit dans le tableau et les deux graphiques qui suivent :

RD	Travailleurs / apprentis	Chercheurs d'emploi	Autres	Salaires	Allocations sociales
Nouvelle-Aquitaine (NA) 46 bénéficiaires	3	40	3	3	43
Rhône-Alpes (RA) 10 bénéficiaires	0	10	0	0	10
Arc-Médit. (AM) 13 bénéficiaires	1	10	2	1	12
Grand Est (GE) 10 bénéficiaires	0	10	0	0	10
Ile-de-France (IF) 5 bénéficiaires	2	3	0	2	3
Hors-pôle (HP) 0 bénéficiaires	0	0	0	0	0
Total 84 bénéficiaires	6	73	5	6	78





L'immense majorité des bénéficiaires – environ 87% – sont à la recherche d'un emploi et leurs ressources financières semblent dépendre de différentes allocations sociales (environ 93% des cas). Seulement 7% d'entre eux gagnent un salaire, en travaillant ou dans une formation professionnalisante. Nous pouvons donc constater que l'indépendance financière des réfugiés est presque toujours liée au système d'allocations sociales françaises, et dans très peu de cas, cette indépendance dépend des salaires gagnés en travaillant.

Un autre point important pour évaluer l'impact du couloir humanitaire, toujours relié aux ressources des bénéficiaires, est l'hébergement. En effet, comme le souligne Sophie de Croutte : « une fois qu'ils obtiennent la protection internationale et peuvent bénéficier de minima sociaux, ils peuvent commencer à quitter le programme, du moins en ce qui concerne l'hébergement. S'ils font ainsi ils peuvent bénéficier de l'APL octroyée par la CAF²⁶. Le collectif reste actif, néanmoins, aidant pour les questions administratives, la scolarisation des enfants, les cours de français, etc. »²⁷ En d'autres termes, les familles peuvent commencer à quitter le programme et devenir indépendantes en ce qui concerne l'hébergement. Les données présentes dans le *tableau de suivi* de la FEP nous permettent de calculer combien de UF sont toujours hébergées par les collectifs et combien ont trouvé un hébergement indépendant. Une fois qu'ils ont quitté le programme, le tableau nous informe sur la période d'hébergement et l'hébergement actuel. On distingue quatre types d'hébergement, à part l'accueil par un membre d'un collectif : location traditionnelle, location adaptée, location sociale et location gratuite (voir le tableau ci-dessous).

²⁶ Caisse d'Allocations Familiales, agence française qui gère les allocations sociales.

²⁷ Interview avec Sophie de Croutte (FEP), Paris, 19/2/20.

PR	Toujours hébergés par le CC	Sortis du programme	UF sorties du programme : période d'hébergement (nb de mois en moyenne)	UF sorties du programme : Hébergement actuel
Nouvelle-Aquitaine (NA) 29 UF	16	13	11,6	4 location traditionnelle 3 location adaptée 3 location sociale 3 logements gratuits
Rhône-Alpes (RA)RAAB 11 UF	9	2	8,5	1 location traditionnelle 1 location sociale
Arc-Médit. (AM) 8 UF	5	3	16	1 location traditionnelle) 2 location adaptée
Grand Est (GE) 6 UF	5	1	13	1 location traditionnelle
Ile-de-France (IDF) 7 UF	7	0	0	0
Hors-pôle (HP) 1 UF	1	0	0	0
Total 62 UF	43	19	11,8	/

Une majorité des familles sont toujours accueillies par les collectifs (42 sur 62) même si l'on peut considérer qu'environ le tiers d'entre eux (n=19) sont indépendantes du point de vue de l'hébergement. En moyenne, les familles qui ont déjà quitté le programme auraient été hébergées pendant 12 mois. On peut donc constater que ces familles deviennent indépendantes au bout d'un an d'accueil par un membre d'un collectif. On trouve des variations de pôle en pôle, et aussi entre les différents types de logement trouvés après le départ de l'hébergement initial. On peut donc estimer que ces familles deviennent indépendantes après environ un an d'accueil par les membres des collectifs.

En plus des informations rendues sur l'impact du couloir humanitaire, l'étude des ressources des personnes accueillies et de leur hébergement actuel implique également qu'il faille prendre en considération le point de vue des bénéficiaires du programme. Afin d'établir un échantillon des réfugiés, nous avons soumis un questionnaire à 35 personnes, et le *tableau de suivi* peut aussi apporter des renseignements qui manqueraient par ailleurs.

II. Les couloirs humanitaires du point de vue des bénéficiaires

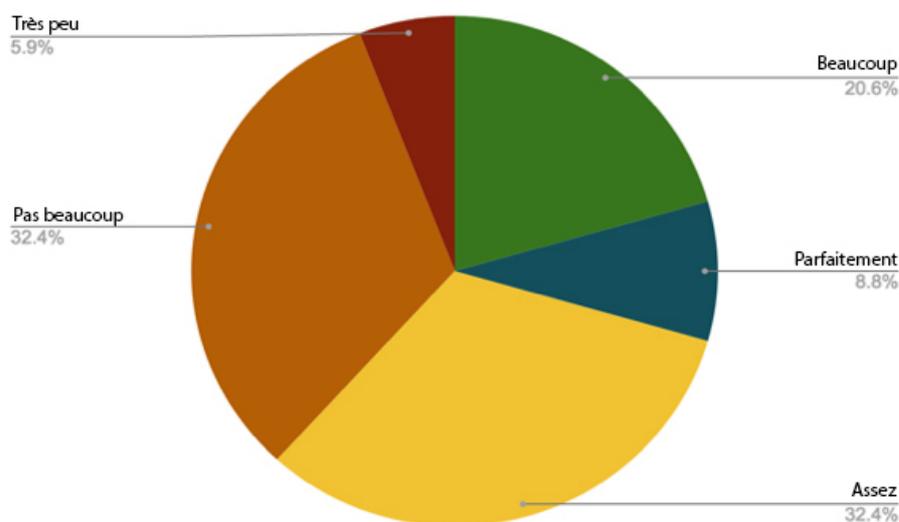
Il importe de dire en premier lieu que les 35 personnes interrogées ont en commun les caractéristiques des adultes bénéficiaires des couloirs humanitaires. Tous sont originaires de Syrie (n=27) ou d'Irak (n=8). Les premiers d'entre eux sont arrivés en France en janvier 2018, les derniers en novembre 2019. Si on compare au tableau de suivi de la FEP (n=18, ce qui correspond à 51,4%), les hommes sont surreprésentés, mais cette donnée ne semble pas très significative car la proportion hommes/femmes de 50%-50% est plus ou moins respectée. Les âges reflètent aussi la diversité de toute la population accueillie, allant de 20 à 69 ans, tout comme la situation familiale (une large majorité des répondants sont des couples avec enfants), et la distribution géographique (même si les questionnaires n'ont été distribués que dans 4 des 5 pôles, en dehors du Hors-Pôle, une majorité habite en NA, suivi de RAAB, GE et IDF). On peut observer deux différences avec le tableau de la plateforme centrale de la FEP, d'abord en ce qui concerne le statut légal des répondants (13 d'entre eux sont demandeurs d'asile, 8 ont obtenu une carte de 4 ans, et 14 ont reçu une carte de 10 ans), puis leur situation actuelle en termes d'emploi (4 ont déclaré qu'ils avaient un emploi – l'un est ouvrier agricole, un deuxième travaille dans le bâtiment, – ou qu'ils étaient en formation professionnelle ; les deux autres sont apprentis cuisiniers). Néanmoins, les proportions trouvées dans le tableau de suivi sont respectées dans l'ensemble. En ce qui concerne le statut juridique, les 2/3 ont déjà obtenu une carte de résident, l'autre tiers est en attente d'une décision de l'OFPRA ou la CNDA ; il en va de même pour l'emploi puisque 31 des personnes interrogées (environ 9 sur 10) se sont dit à la recherche d'un emploi.

Tous ces éléments factuels semblent valider l'idée que les réponses aux 35 questionnaires pourraient être interprétées comme un reflet des sentiments, des peurs, des opinions et des perceptions du couloir humanitaire par l'ensemble des bénéficiaires adultes en France. En particulier nous aimerions interroger leur cheminement, depuis le contact avec la correspondante de la FEP au Liban jusqu'à leur accueil par les collectifs en France, l'aide reçue à chaque étape par des travailleurs sociaux ou des hôtes bénévoles, leurs espérances, espoirs, craintes et déceptions, au sujet du programme lui-même et de leur propre avenir. Les réponses aux questionnaires peuvent nous aider à comprendre si la spécificité française – le double système collectif et travailleur social, – aide vraiment les réfugiés à accéder aux droits plus rapidement et aussi à intégrer la société française, ce qui validerait, ou non, les deux hypothèses (juridique et socio-culturelle) proposées dans l'introduction de ce rapport.

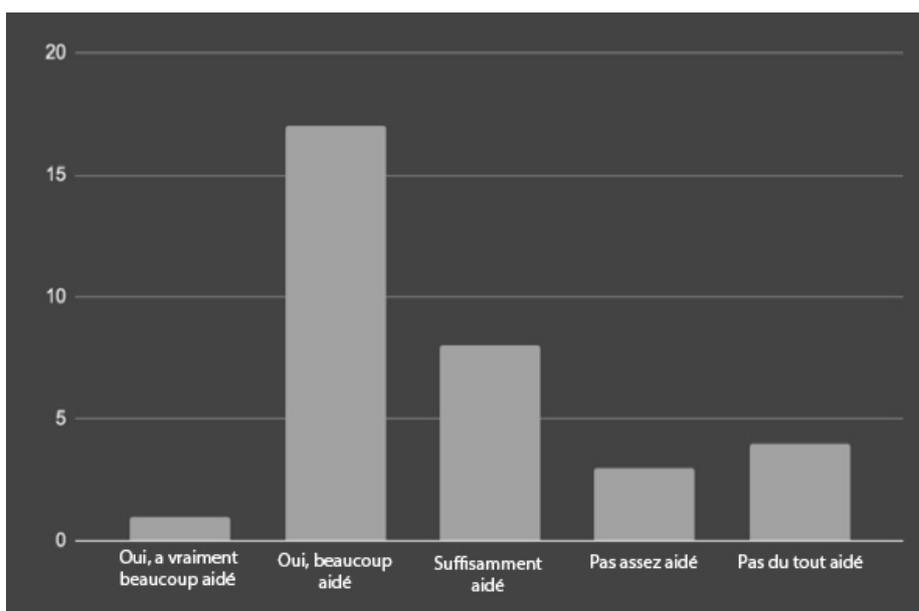
La procédure de sélection au Liban

La première étape de la procédure du couloir humanitaire, à savoir la sélection au Liban, fut perçue de manières différentes de la part des répondants. Il y a eu 32 réponses à la question « comment s'est passée la procédure de sélection, avant d'être choisi définitivement ? ». 50% des bénéficiaires avaient trouvé ce processus « difficile » (n=13, 40,6%) ou « très difficile » (n=3, 9,4%), tandis que moins du tiers l'avait considéré « facile » (n=7, 21,9%) ou « très facile » (n=2, 6,3%). Le reste pensaient qu'il était « moyen » (n=7, 21,9%).

En allant plus loin dans l'analyse de ces réponses, nous observons que ces variations ne semblent liées ni au sexe, ni à l'âge ni aux caractéristiques sociales. En effet, à la différence du tableau de suivi de la FEP, cette fois-ci les personnes interrogées étaient invitées à donner des informations sur leur niveau d'instruction, leur travail dans leur pays d'origine, et leurs voyages à l'étranger avant le début du conflit syrien en 2011. En suivant une hypothèse classique de la sociologie, ces éléments nous ont permis de formuler une première estimation de leur « capital culturel », un mécanisme mis en avant dans les années 1960 par le sociologue français, Pierre Bourdieu. D'après lui, un niveau élevé de capital culturel – y compris les diplômes et d'autres aptitudes culturelles (connaissances, langues étrangères, voyages à l'étranger, etc.) pour la plupart acquis au sein de la famille – contribuent à l'accès aux meilleurs emplois et à la compréhension des questions importantes dans toute une série de domaines [Bourdieu, 1966]. Selon cette hypothèse, nous pourrions croire que les bénéficiaires du couloir humanitaire qui avaient trouvé la procédure « facile » ou « très facile » auraient été les plus diplômés, avec les meilleurs emplois et ayant voyagé avant la guerre. Cependant, l'hypothèse ne semble pas opérationnelle dans le cas présent : l'une des deux personnes qui avaient trouvé que la procédure avait été « très facile » est journaliste (trois ans d'études universitaires), il avait visité la France, la Suède, les États-Unis et le Danemark pour des raisons professionnelles. Mais, un Syrien, ancien professeur de biologie (4 années d'études universitaires) qui avait déjà visité la Turquie, avait trouvé l'étape en question « difficile ». Ce fut le cas aussi d'un autre Syrien, ingénieur en informatique (5 ans d'études universitaires). En d'autres termes, les perceptions des réfugiés varient sans qu'on ait la possibilité d'identifier des rapports avec leurs caractéristiques sociales. Nous pouvons confirmer cette observation en analysant les réponses à la question : « pensez-vous que l'information et les conseils donnés par la correspondante au Liban vous ont permis d'acquérir les compétences nécessaires à votre projet de départ ? » (Voir le graphique ci-dessous).



Environ un tiers des personnes interrogées estimait avoir reçu « assez » d'informations sur le projet de départ (n=11), alors qu'environ un petit tiers estimait que c'était « parfait » (n=3) ou même qu'ils avaient reçu « beaucoup » de conseils utiles (n=7). En revanche, le troisième tiers déplorait le manque d'informations (n=13, 11 « beaucoup » et 2 « trop peu »). Cependant, au-delà de ces difficultés – dures ou moyennes – en réponse à une question sur l'engagement de l'équipe Couloir humanitaire au Liban, une grande partie des répondants estimait que le personnel était « actif » (n=18, 54,5%) ou « très actif » (n=8, 24,2%), tandis que seulement 20% pensait le contraire. On peut observer une tendance similaire dans les réponses à la question suivante : « Pensez-vous que les travailleurs sociaux vous ont aidé à chaque étape avant le départ du Liban ? » (Voir le graphique ci-dessous).



Une majorité des personnes interrogées estimait que l'équipe Couloir humanitaire avait « vraiment » aidé, mais un pourcentage significatif trouvait que le soutien n'était pas

« suffisant ». Et, par contraste, seule une minorité trouvait que la procédure de sélection au Liban pourrait être améliorée, en particulier en ce qui concerne la transmission d'information. Néanmoins, une grande majorité des bénéficiaires du couloir humanitaire semble apprécier le travail de l'équipe locale.

Les réfugiés sélectionnés pour le questionnaire furent interrogés également sur leurs connaissances du pays d'accueil et leurs attentes. La plupart (n=25, 71,4%) déclarait connaître « très peu » ou « peu » de choses sur la France avant de quitter le Liban, tandis que d'autres affirmaient en connaître « suffisamment » (n=5, 14,3%) ou même « beaucoup » (n=5, 14,3%). À la question suivante, une majorité des 34 répondants indiquait qu'elles attendaient de très bonnes conditions d'accueil en France (n=22, 64,7%). Leurs attentes furent-elles satisfaites ?

Une fois en France

Le parcours des personnes accueillies varie après leur arrivée en France selon un certain nombre de critères. Dans un article publié en 2013, Nader Vahabi mobilise la notion de « carrière » proposée par la sociologie américaine interactionniste [Vahabi, 2013 :14] afin d'identifier « une carrière migratoire ». L'intégration dans le pays d'accueil est la quatrième des cinq « phases » dans cette « carrière », après le temps de préparation pré-exil, l'exode le déplacement, le séjour dans un le *no man's land* et juste avant l'éventuel retour dans le pays d'origine ou vers un autre pays. Quatre facteurs différents et invariables prennent part dans la construction d'une « carrière migratoire » « les trajectoires, le statut juridique, le travail (grand socialisateur), les ressources » ” [ibid. : 16]. Chaque phase de cette carrière comprend aussi une série d'adaptations. Les auteurs du livre *Hospitalité en France : mobilisations intimes et politiques* au sujet de l'étape de l'intégration, constatent que : « L'hospitalité privée, qu'elle soit encadrée par des programmes associatifs ou non, soulève pour Georges, Ali, Djibril et les autres personnes accueillies un certain nombre d'inquiétudes et d'interrogations qui supposent des adaptations complexes, tout en leur prodiguant parfois des ressources inattendues. » [Agier et a., 2019 : 93] dont les plus importantes sont le soutien moral et juridique qu'ils reçoivent de la part des hôtes d'accueil. La création de liens « forts » avec les familles d'accueil ouvre aux gens accueillis l'accès à des « liens faibles », de nouveaux réseaux sociaux familiaux, amicaux ou encore professionnels, censés aider les réfugiés à intégrer le pays d'accueil et son économie.

Prenant ces différentes hypothèses en considération et les combinant avec nos hypothèses exprimées plus haut, les réponses données au questionnaire nous amènent à examiner trois aspects différents : l'intégration juridique, y compris dans de grandes institutions françaises ; l'intégration socio-culturelle, selon leurs commentaires sur l'environnement social – voisins, travailleurs sociaux, amis, collectifs, etc. – et l'apprentissage de la langue ; leur intégration économique, y compris l'hébergement actuel, et le travail.

L'intégration juridique

Si on s'intéresse aux aspects « juridiques » dans le sens le plus strict du terme, une seule question suffirait pour évaluer l'intégration des réfugiés, hormis celle qui concernerait le nombre de procédures vécues ou le statut qu'ils auraient obtenu. En effet, comme on l'a déjà remarqué, tous les répondants ont déposé une demande d'asile dès leur arrivée en France, et la plupart d'entre eux ont déjà reçu une carte valable 4 ans ou 10 ans. Donc, combien d'entre eux se sont sentis aidés dans la procédure par les membres des collectifs et / ou par le personnel de la FEP ? Cette question nous révèle que la vaste majorité des personnes interrogées déclare avoir été convenablement accompagnées pendant cette étape de la procédure (n=31, 91,2%) et seulement 3 donnent une opinion contraire (8,8%), sans qu'on ait la possibilité de connaître les raisons de leur satisfaction ou de leur mécontentement.

Pour cette raison, l'intégration juridique des bénéficiaires peut être évaluée d'après les opinions qu'ils expriment au sujet des administrations départementales d'accueil et les organismes privés. Toutes ces structures sont censées jouer un rôle actif dans la procédure d'intégration en permettant aux réfugiés d'accéder à une série de droits (asile, sécurité de la personne, liberté de culte, santé, travail, éducation). Quels sentiments éprouvaient les réfugiés face à ces institutions ? Ont-ils reçu assez de soutien ? Une question en particulier invitait les bénéficiaires du Projet à donner une note de 1 à 5 afin d'évaluer le soutien qu'ils avaient obtenu de la part de 10 structures différentes depuis leur arrivée en France, allant de paroisses et d'associations aux écoles et à l'OFPPRA. Les réponses à ces questions sont mises en relation avec une série d'autres au sujet de leurs sentiments actuels à propos de la sécurité, de la liberté de croyance et des relations avec le système de santé français (voir l'encadré ci-dessous).

Droits des bénéficiaires du projet vs les sentiments

- Le droit à l'asile : en ce qui concerne le soutien de la part de l'OFPPRA, la plupart des 29 répondants donnent une note de 5 (n=14) ou 4 (n=4) mais une forte minorité ne donne que 3 (n=7). 4 personnes expriment des jugements plus négatifs (n=1, 2; n=3, 1).
- Le droit à la sécurité : à la question « vous vous sentez en sécurité en France ? » la grande majorité a répondu « oui, beaucoup » (n=24, 68,6%) ou « énormément » (n=5, 14,3%), tandis que seulement 6 d'entre eux (17,1%) se croyaient « assez en sécurité ».
- Le droit de pratiquer sa religion : la question étant « ici, en France, sentez-vous que vous faites partie d'une communauté religieuse et que vous pouvez pratiquer votre religion comme vous le voulez ? », une majorité des 29 répondants a répondu « totalement » (n=4, 13,8%) ou « beaucoup » (n=10, 34,5%). 13 d'entre eux, cependant, ont répondu « assez » (n=13, 44,8%), et 2 répondent par le négatif (n=1, 3,4% « peu » ; n=1, 3,4% « très peu »).
- Le droit à la santé : à la question, « Qu'en est-il du système de santé français ? » 26 des 32 personnes interrogées considèrent qu'il est « très bien » (n=16, 50%) ou « bien » (n=10, 31,3%), tandis que seulement quatre estiment avoir rencontré des « difficultés » (n=3, 9,4%) ou de « sérieuses difficultés » (n=1, 3,1%). Les deux autres décrivent une situation intermédiaire (n=2, 6,3%). Il en est de même pour la question au sujet de l'aide reçue dans des centres de soins : parmi le total de 26 réponses, 18 donnent une note de 5, 7 ne donnent que 4 et un seul donne la note de 3 sur 5.
- Le droit à l'emploi : Seuls 3 personnes expriment une opinion sur les syndicats, ce qui trahit un manque de connaissances de ces organisations (et peut-être une mauvaise compréhension de la question) donc les résultats ne semblent pas probants. Davantage d'opinions furent recueillies sur l'agence gouvernementale *Pôle Emploi*. Seulement 11 personnes ont répondu

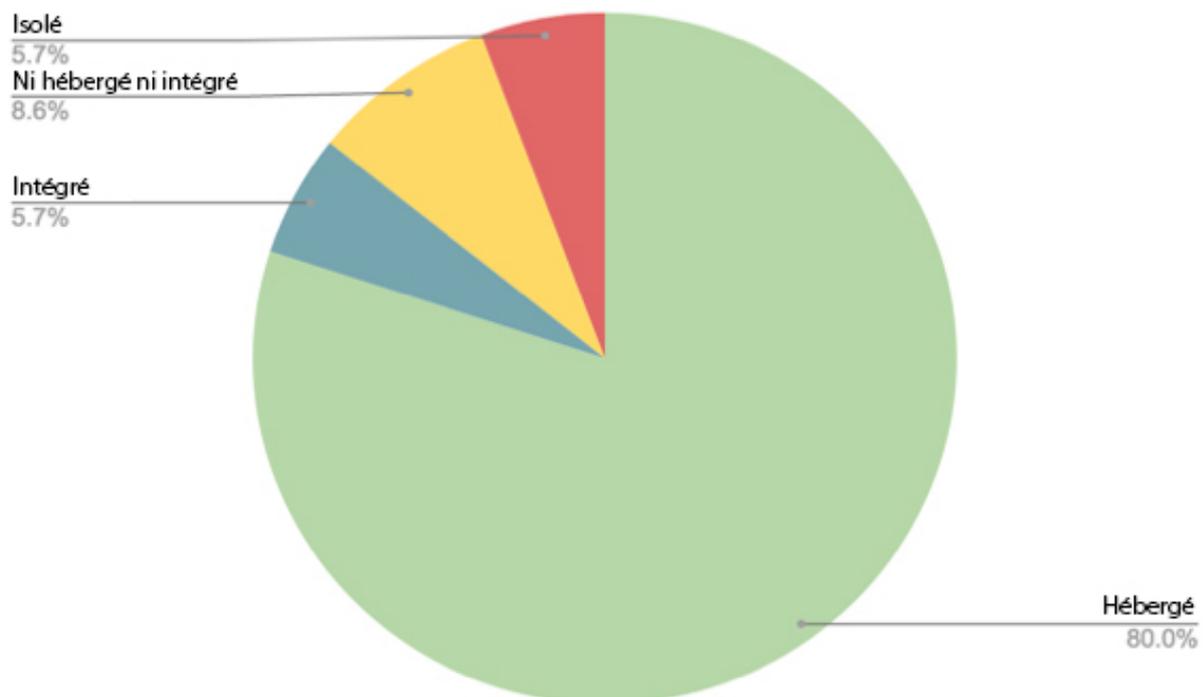
à cette question et les notes qu'ils ont attribuées dévoilent une situation très hétérogène : 5 d'entre elles ont donné la note de 3, toutes les autres notes ont été données chacune par 2 personnes. En d'autres termes, le travail semble représenter un des principaux obstacles rencontrés par les personnes accueillies, comme le tableau de suivi de la FEP l'a déjà suggéré, et comme l'évaluation au sujet de l'intégration économique va le confirmer plus bas.

- Le droit à l'éducation : une forte majorité de 27 personnes interrogées a donné la note de 5 sur 5 pour l'aide reçue de la part des écoles (n=21), 4 ont attribué une note de 4 et 3 ont donné une note de 2.

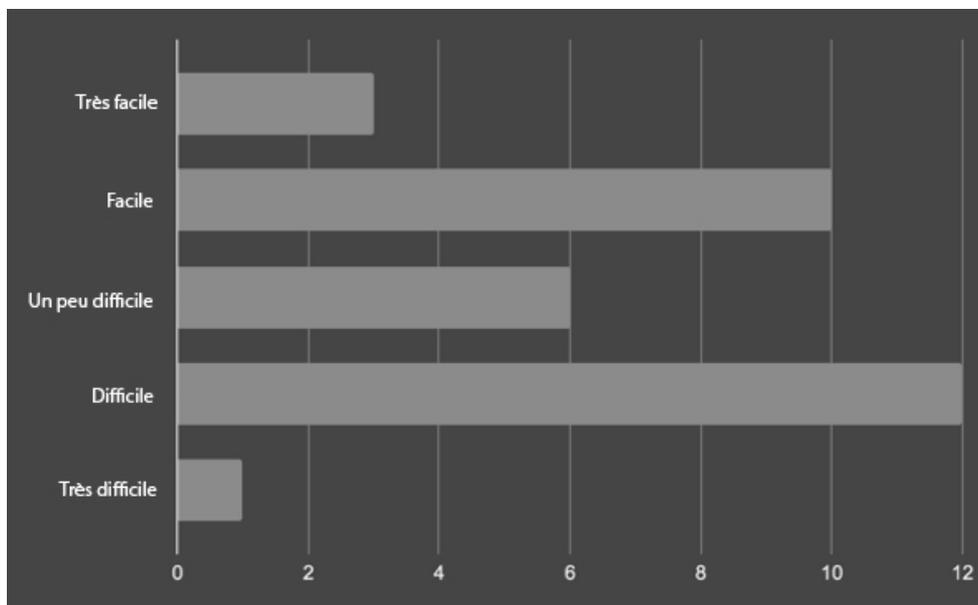
Le jugement est généralement positif sur l'école, la structure la plus appréciée juste après les associations (pour lesquelles 22 sur 31 personnes ont donné une note de 5 sur 5, et 8 une note de 4) ; la majorité de bonnes opinions exprimées en particulier au sujet du système de santé, la liberté religieuse et la sécurité, nous invite à examiner d'autres aspects socio-culturels du Projet.

L'intégration socio-culturelle

On a questionné les réfugiés au sujet de leurs ressentis après les premiers contacts avec la société française : se sentaient-ils accueillis, intégrés, isolés ou rejetés ? (Voir le graphique ci-dessous).



80% des 35 d'entre eux (n=28) se disent « accueillis », 5,7% « intégrés » (n=2), 8,6% « ni accueillis ni isolés » (n=3) et 5,7% « isolés ». Il faut souligner qu'aucun n'a répondu « rejeté ». Cependant, pour ce qui est de l'environnement social, la situation décrite par la plupart ne semble pas si favorable, en particulier en ce qui concerne les relations avec les voisins (voir le graphique ci-dessous).



La majorité des 32 réponses à cette question décrivent des relations « un peu difficiles » (n=6), « difficiles » (n=12) ou « très difficiles » (n=1), alors que 10 disent que ces relations sont « faciles » (n=10) voire « très faciles » (n=3). On observe une distribution similaire quand on demande s'ils ont des amis français, outre les travailleurs sociaux, qu'ils peuvent appeler en cas de besoin : parmi les 35 personnes interrogées, 20 ont répondu « oui » et 15 « non ».²⁸ À titre de comparaison, 30 disent que des membres de leur famille ou des amis du pays d'origine habitent ailleurs en France, et 32 disent avoir des parents ou des amis dans un autre pays membre de l'UE.

En poussant l'analyse des résultats plus loin, nous avons essayé de trouver un lien entre les premières réponses – à savoir le premier contact avec la société française, les relations avec les voisins et les amis français – et les facteurs suivants : type de logement (rural/urbain), date d'arrivée en France (plus ou moins récente) et la composition de l'unité familiale. Jusque-là nous pouvons seulement estimer que la majorité des bénéficiaires du Projet se trouve actuellement dans une position de transition, cherchant à consolider leur intégration sociale au-delà de la FEP et les réseaux des collectifs.

Une autre manière de réussir l'intégration socio-culturelle des réfugiées passe par l'apprentissage de la langue²⁹. En effet, le *livret d'accueil* édité par la FEP contient des avertissements à ce sujet (voir l'encadré ci-dessous).

²⁸ La formulation de cette question est critiquable, comme nous le verrons dans la conclusion de ce rapport.

²⁹ D'après les sociologues Simona Tersigni et Lorenzo Navone, le sujet de la formation en langues peut aussi être vu comme une contrainte imposée par les politiques de l'UE afin d'assimiler les immigrants, une sorte de « gestion douce des corps » intégrée à d'autres techniques, selon l'analyse du philosophe M Foucault [Tersigni et Navone, 2018 : 124-125]. Cependant, nous avons choisi ici de suivre les recommandations des promoteurs du Projet, qui voient la formation en langue comme un moyen d'intégrer la société française.

Langue (extraits du « *Livret d'accueil* » FEP)

Comment s'organise votre vie en France pendant la première année ?

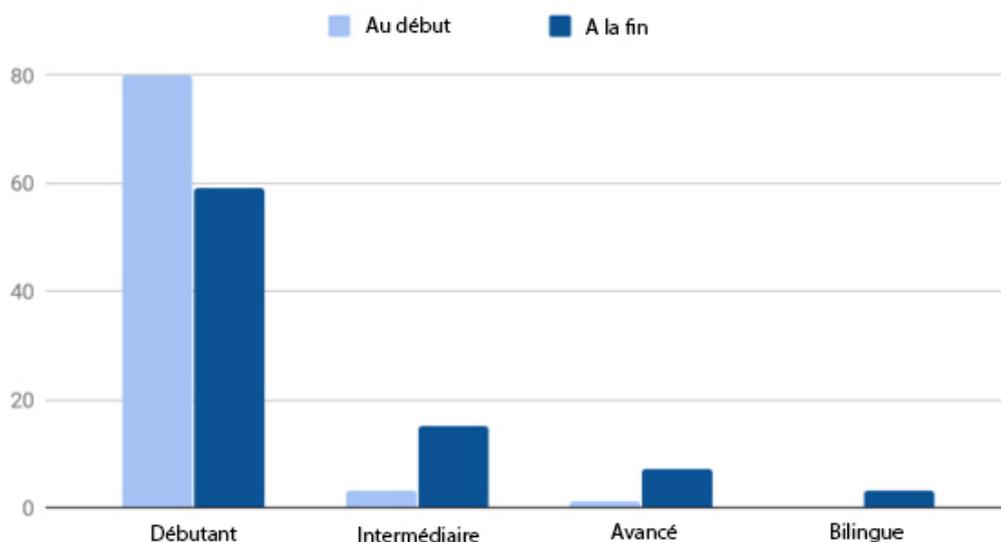
Les cours de français : L'apprentissage du français doit être une priorité afin de faciliter une meilleure intégration à la société française. Il est important de commencer les cours de français le plus rapidement possible, pour tous les membres de la famille sans distinction de genre ou d'âge. L'OFII prend en charge les cours de français en proposant une formation linguistique de 400 heures de français. [...] Les collectifs assurent des cours bénévolement pour que les personnes accueillies puissent le plus rapidement possible apprendre la langue française et s'intégrer à la société. L'implication personnelle des personnes accueillies est indispensable face à la complexité de la langue française. L'apprentissage du français est fondamental pour accéder au marché du travail une fois l'obtention d'un titre de séjour. [...]

Interculturalité, laïcité et vie en France

La langue : La langue officielle est le français. Notez toutefois que certaines personnes maîtrisent l'anglais et qu'il existe de nombreuses communautés arabophones notamment dans les grandes villes. Cependant, essayez de ne pas vous réfugier dans votre langue maternelle. Il vous faudra parler français dans votre nouvelle vie.

Pour les besoins de notre enquête, les questionnaires ne sont pas bien adaptés car on a seulement demandé à 35 personnes si elles « pensaient que l'apprentissage du français était une priorité (pour elles) » et, évidemment elles ont toutes répondu « oui ». Cependant on peut évaluer le progrès en français d'au moins 84 bénéficiaires adultes ayant déjà obtenu leur statut par l'OFPRA ou la CNDA³⁰ en analysant le *tableau de suivi* de la FEP. Il se trouve que l'équipe de la plate-forme centrale consacre deux colonnes du tableur au « niveau de départ » et au « niveau final » en langue des bénéficiaires du Projet. Il est donc possible d'estimer l'impact de la formation en français sur tous les adultes *réfugiés* ou sur ceux qui ont le statut de *protection subsidiaire*. Dans l'ensemble, les résultats révèlent une amélioration plus ou moins importante pour au moins le quart d'entre eux, comme nous le voyons dans le tableau ci-après.

Niveau de français/ intégration culturelle



³⁰ Voir plus haut, partie I.

Au tout début de la procédure, selon les informations reçues par l'équipe de la plateforme centrale de la FEP, seuls 3 réfugiés avaient des connaissances intermédiaires en français, et une personne était au niveau « avancé ». Après plusieurs mois – voire plusieurs années – de formation en langue, la majorité des réfugiés reste au niveau « débutant » (59 sur 84), mais 15 arrivent au niveau « intermédiaire », 7 sont au niveau « avancé » et 3 sont considérés comme étant bilingues. Nous pouvons ainsi confirmer l'aboutissement même dans des proportions variables, de l'effort entrepris pour une meilleure intégration culturelle en France³¹.

Comme le fait remarquer le *livret d'accueil*, l'apprentissage de la langue peut servir de tremplin vers un emploi (une des voies principales pour trouver l'indépendance, au côté des allocations sociales), malgré les difficultés dans ce domaine, notées plus haut dans l'analyse des données du *tableau de suivi* de la FEP.

L'Intégration économique

Les 35 questionnaires révèlent que les deux priorités mentionnées par la plupart des répondants sont : trouver un emploi et trouver un logement indépendant. À la question « est-ce que trouver un emploi est pour vous une priorité ? », seules 5, sur les 32 réponses, sont négatives (18,8%), et ce pourcentage baisse encore concernant la recherche d'un logement indépendant, une seule personne ne le considérant pas comme prioritaire (ce qui correspond à 3% sur un total de 33 réfugiés ayant répondu). Cependant, comme on l'a mentionné plus haut, les résultats des questionnaires reflètent aussi une situation inconfortable sur deux fronts : seules 4 des 35 personnes interrogées ont actuellement un emploi ou sont incluses dans un programme de formation professionnelle³². D'ailleurs, une majorité des personnes accueillies et questionnées sont toujours hébergées, de façons variées, par des bénévoles des collectifs.

Peut-être la recherche d'un logement indépendant est-elle l'aspect le plus problématique que révèlent les réponses aux questionnaires : en effet, les personnes interrogées ne partagent pas les mêmes opinions sur leur situation actuelle. D'un point de vue général plus de 40% des 35 personnes accueillies se disent assez malheureuses (n=6, 17,1%) ou très peu satisfaites (n=9, 25,7%) en ce qui concerne leur hébergement actuel, alors que 5 d'entre elles se déclarent « assez satisfaites » (14,3%), 12 sont « très satisfaites » (34,3%) et 3 sont « totalement satisfaites » (8,6%). L'analyse des réponses démontre également que la quasi-totalité de ceux qui sont plus ou moins insatisfaits sont toujours hébergés par des membres de collectifs³³, même lorsqu'ils disposent d'une chambre individuelle. Pour l'exprimer autrement, il semblerait que le degré de satisfaction à propos de l'hébergement serait lié à un

³¹ Cependant, en vue d'enquêtes à l'avenir, ce serait intéressant de confronter les données recueillies par la FEP avec des questions posées à l'ensemble de la population accueillie, afin d'évaluer les relations entre les ressentis au niveau de l'intégration et le niveau en langue française.

³² On les a interrogés sur la façon dont ils ont trouvé leur emploi : même si l'échantillon est très petit (n=4) 2 de ces personnes nous informent qu'ils ont obtenu leur poste grâce au réseau d'accueil, actuel ou ancien. Une autre dit que c'est grâce à l'équipe couloir humanitaire (réseaux des associations FEP ou les RD) et la dernière a été placée par une association caritative (indépendante du réseau FEP). Ceci vient, paraît-il, confirmer l'hypothèse d'Agier, déjà mentionnée, à propos des « liens faibles » pour trouver un poste (voir plus haut, part II - B) Mais la taille de l'échantillon ne permet pas de conclusion définitive.

³³ 1 seule personne, célibataire, sans enfant, a déjà quitté le programme mais loge actuellement dans une famille qui l'accueille gracieusement.

sentiment de dépendance vis-à-vis des hôtes, les membres des collectifs, plus qu'au fait qu'il faille partager un espace avec d'autres membres de la famille. Quelques réfugiés ont répondu à une enquête sur le partage de l'espace avec les parents et une majorité de ces personnes, logeant avec 2 membres de la famille ou plus (10 sur 13), se disent « très satisfaites » ou « plutôt satisfaites » de leur logement actuel. Ces réponses sont néanmoins nuancées par les commentaires libres, invités à la fin du questionnaire. Par exemple une jeune femme avait demandé : « pouvez-vous, s'il vous plaît, nous trouver une petite maison car je suis enceinte et j'habite actuellement une petite pièce avec mon mari et ma fille ? »

La recherche d'un emploi et la quête d'un logement indépendant font partie aussi des « espoirs » récurrents exprimés en réponse à la question ouverte : « Pouvez-vous dire en quelques mots, et de préférence en français, quel est votre espoir principal pour l'avenir ? » : Les espoirs sont identifiés et classés en huit catégories, présentées dans le tableau ci-dessous :

Espoirs pour l'avenir	Mentions (total)	Exemple (extraits de phrases)
Trouver un emploi	12	« Trouver du travail »
La mobilité sociale des enfants, leur santé, leurs résultats scolaires	9	« Que les enfants deviennent ingénieurs ou médecins »
Trouver un logement indépendant	7	« Trouver une maison »
Rejoindre / revoir / amener en France la famille	6	« Que mes neveux, qui sont toujours en Syrie, nous rejoignent en France »
Obtenir la nationalité française / le statut de réfugié	4	« Obtenir le statut auprès de l'OFPPRA »
Apprendre /s'améliorer en langue française	4	« Apprendre le français »
La fin de la guerre en Syrie	4	« Que la guerre en Syrie se termine bientôt »
Avoir une voiture	3	« Avoir le permis de conduire et posséder une voiture »
Autres	3	Terminer la rédaction de mon recueil de poésie

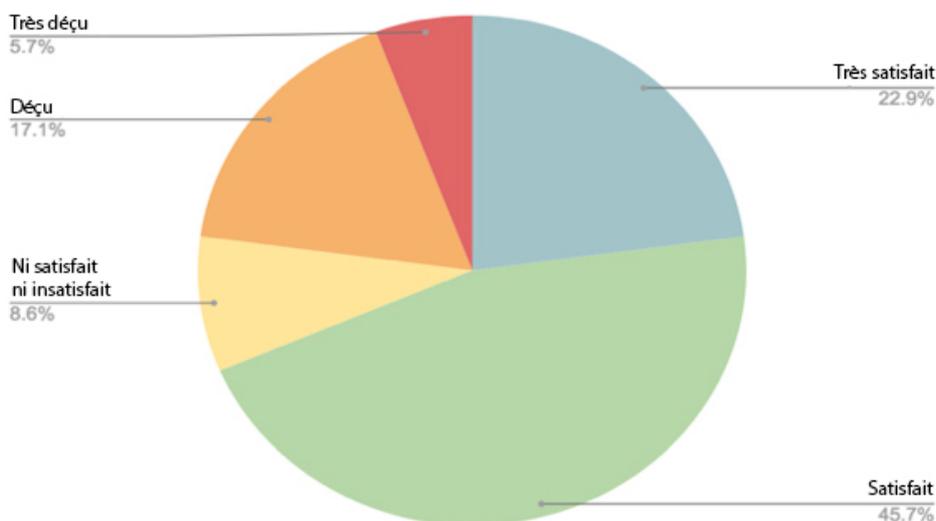
Les espoirs mentionnés le plus souvent³⁴ par les 33 répondants sont : trouver un emploi (12 mentions, rang 1), la mobilité sociale des enfants, leur santé, leurs résultats scolaires (9 mentions, rang 2) et trouver un logement indépendant (7 mentions, rang 3), même si les traumatismes personnels et la politique en Syrie sont évoqués aussi. Ces observations nous conduisent à nous intéresser maintenant aux points positifs ainsi qu'aux difficultés du collectif, ce qui compléterait le point de vue des réfugiés.

³⁴ Veuillez noter que les répondants ont exprimé plus d'un vœu, donc le classement de chaque espoir en catégories donne un total qui dépasse le nombre de 33.

Points positifs et difficultés

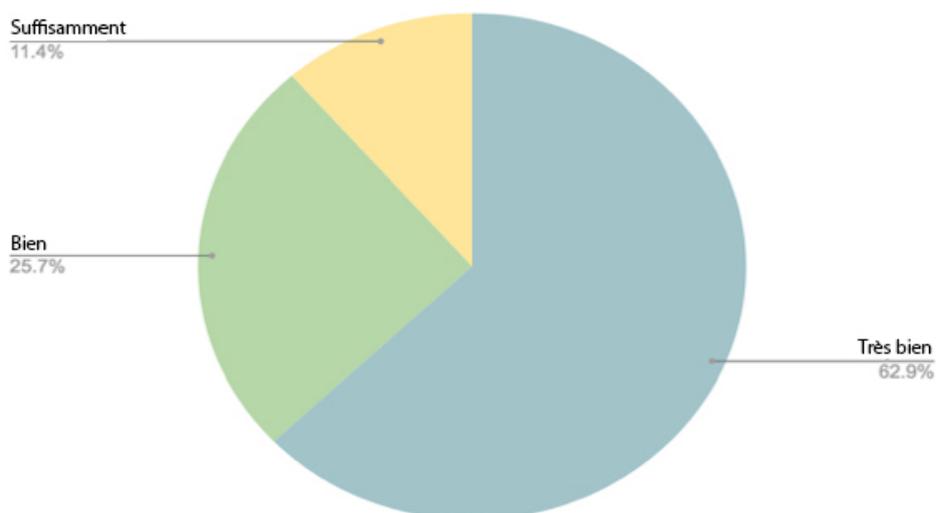
Dans son rapport de 2018, le *Secours Catholique* met en avant « la satisfaction générale et l'appréciation du projet qu'éprouvent les personnes accueillies ; la plupart des répondants se disent bien informés, et en temps utile, sur les rôles et les responsabilités. Les réfugiés ont également mentionné l'accueil chaleureux à l'aéroport et le grand soutien offert par les collectifs d'accueil » (voir l'annexe 1). Cette association indique aussi des difficultés, et recommande en particulier qu'on offre aux réfugiés « l'accès au marché du travail et des cours de français dès le moment du dépôt de la demande d'asile afin d'encourager leur intégration » et d'« assurer l'accès à l'aide additionnelle à l'ADA » parce que « les collectifs d'accueil engagent des sommes d'argent importantes dans ce projet afin de soutenir les personnes accueillies. Parfois, le montant pour trois mois d'accueil dépasse les 3 000 € ». Ainsi, l'apprentissage du français, la recherche d'un emploi et d'un logement sont les trois problèmes principaux identifiés dans cette enquête, qui date de 2018.

Deux ans plus tard, en 2020, les réponses à nos propres questionnaires prouvent que la majorité des personnes accueillies continuent à apprécier le projet et confirment la satisfaction générale des bénéficiaires déjà observée en 2018 par le rapport du *Secours Catholique*. En effet, lorsqu'on a posé la question suivante : « En comparant à vos attentes avant de quitter le Liban, aujourd'hui êtes-vous très satisfait / satisfait / ni satisfait ni déçu / déçu / très déçu par le projet ? », plus des deux tiers des 35 répondants jugeaient le projet positivement (n=16, 45,7%) ou très positivement (n=8, 22,9%), et une minorité exprimait des points de vue négatifs (6 « déçu », 17,1% et 2 « très déçu », 5,7%), comme on le voit dans le graphique ci-après.



Néanmoins, en réponse à une autre question sur « l'efficacité du Projet en France (collectifs de bénévoles et Pôles régionaux) pour fournir tout ce dont ils avaient besoin pour leur nouvelle vie en France » (soins médicaux, scolarisation des enfants, etc.) les 35

répondants ont exprimé des opinions positives³⁵, allant de « assez bien » (n=4, 11,4%) à « bien » (n=9, 25,7%) et « très bien » (n=22, 62,9%), comme on le voit dans le graphique ci-après.



Une dernière possibilité d'évaluer leur satisfaction générale à propos du programme est proposée aux bénéficiaires dans la rubrique des réponses libres ; la dernière question étant : « voulez-vous ajouter quelque chose ? » Une grande majorité des personnes accueillies souhaitent « remercier la France, l'association et toutes les personnes concernées pour leur accueil » (une Irakienne, 30 ans) « merci à Sant'Egidio et la FEP » (un Syrien, 30 ans), ou « les bénévoles d'Orthez » (Syrienne, 67 ans). Encore plus surprenant, on souhaitait remercier « les familles nouvellement accueillies d'avoir pris soin des logements prêtés par les membres des collectifs » (un Irakien, 38 ans, tandis qu'un autre déclare qu'il souhaite se porter « volontaire, pour aider les nouvelles familles » Irakien, 30 ans). Tous ces éléments nous permettent de confirmer les conclusions du rapport de 2018.

Cependant, quelques réponses restent plus critiques : par exemple, un Syrien, 22 ans, demande s'il est possible « d'accélérer la procédure de l'OFPRA ? » et un autre Syrien, 38 ans, aimerait « davantage de cours de langue ». Ces réponses soulignent les difficultés qui subsistent après trois ans de fonctionnement du Projet.

Comme on l'a signalé plus tôt, en 2018 le rapport du *Secours Catholique* avait identifié quelques écueils dans la procédure de demande d'asile, l'apprentissage de la langue, l'accès au marché de l'emploi et le logement³⁶. Nous avons indiqué ces problèmes dans l'examen de notre propre enquête, et malgré une légère amélioration en ce qui concerne les cours de français, nous avons relevé quelques problèmes supplémentaires, en particulier, les relations avec les voisins. Quelques-unes de ces difficultés étaient exprimées par des bénéficiaires du

³⁵ Quoique le questionnaire offrit cinq choix pour cette réponse, y compris « peu » ou « très peu ».

³⁶ Ce qui inclut un sentiment de dépendance auprès des membres des collectifs citoyens, mentionnée par la plupart des réfugiés dans la version détaillée du rapport publié en français.

Projet en réponse à la question ouverte : « Pouvez-vous dire en quelques mots, et de préférence en français, quel est votre crainte principale pour l'avenir ? » Comme pour le tableau des espoirs, les craintes sont identifiées et classées en sept catégories, présentées dans le tableau ci-dessous :

Craintes pour l'avenir	Mentions (total)	Exemple (extraits de phrases)
Rejet de la demande d'asile / crainte au sujet du statut	6	« Retourner en Syrie à la fin des 4 ans du statut <i>protection subsidiaire</i> »
Ne pas trouver un emploi / un logement	5	« Ne pas trouver de job ou de maison »
Absence de craintes	4	« Je n'ai plus peur ici car la France est un État de droit »
Situation politique/culturelle en France	3	« Racisme et problèmes liés au voile islamique »
Peur pour les membres de la famille restés en Syrie ou en Irak	2	« J'ai peur que mes neveux, qui se trouvent toujours en Syrie, y meurent »
Situation politique en Syrie	2	« Que Bachar El-Assad reste président »

La crainte partagée par les 26 personnes répondant à cette question concerne le rejet de la demande d'asile ou la fin de validité de leur carte de *protection subsidiaire* (6 mentions, rang 1), le chômage et / ou la dépendance auprès des membres des collectifs (5 mentions, rang 2), et les problèmes liés à la situation politique ou culturelle dans le pays d'accueil, tels que le racisme ou la montée de l'extrême droite (3 mentions, rang 4) Cependant, 4 d'entre eux semblent plus ou moins tranquilles et affirment qu' « actuellement ils n'ont pas de craintes » ou « n'ont plus de craintes » (rang 2). En d'autres termes, l'intégration dans le pays hôte, l'hébergement et le travail sont des sujets qui préoccupent les personnes accueillies, ce qui confirme une partie de l'analyse du rapport du *Secours Catholique* (2018). Si le système double imaginé il y a trois ans par la FEP est plutôt satisfaisant, du point de vue des réfugiés, quelques aménagements semblent néanmoins indispensables, plus précisément dans les domaines de la formation linguistique, de l'intégration culturelle, de l'accès au travail et au logement indépendant. Est-ce que les travailleurs sociaux et les membres des collectifs partagent cette opinion sur la mise en œuvre du programme ?

III. Le Projet vu par les Pôles régionaux FEP et les collectifs citoyens

Les entretiens menés auprès des membres des collectifs et des travailleurs sociaux des Pôles pourraient contribuer à élaborer la réponse à la question posée précédemment, et en même temps ces interviews pourraient être utilisées pour tester d'autres hypothèses. En examinant 3 des 5 Pôles plus en détail nous aimerions vérifier si le système double français facilite vraiment les tâches, telles que la médiation culturelle, ce qui est notre supposition principale³⁷. Néanmoins, nous aimerions voir s'il est possible d'incorporer le Projet dans une catégorie plus grande et innovante, celle de l'accueil tel qu'identifié par les auteurs du récent ouvrage *Hospitalité en France. Mobilisations intimes et politiques*, comme une forme « d'hospitalité à la carte et sans contrainte » [Agier et a., 2019 : 40]. Par ces deux termes-là les auteurs décrivent « une sorte de d'accueil facile, sans risque, qui permet de rencontrer l'autre en évitant, autant que possible, de bouleverser le quotidien » [ibid.]

Les auteurs ont basé leur catégorisation sur l'observation de 7 programmes de soutien privé, ressemblant, en apparence au couloir humanitaire. Voici quelques-unes de leurs caractéristiques, le type d'accueil qu'ils prônent est « facile » ce qui veut dire « sans risques pour les hôtes », car le programme est garant d'une relation de confiance possible. C'est aussi « un accueil faisable », car on souhaite que ce soit « peu coûteux financièrement ». Finalement, cette sorte d'accueil est « léger » les familles accueillantes n'ont pas à assurer le suivi socio-administratif des personnes reçues, ces dernières étant accompagnées par des partenaires associatifs ou institutionnels pour leurs démarches [ibid. : 41-43] Ces caractéristiques correspondent-elles aux actions des collectifs et des Pôles ? Quelles sont les spécificités du Projet et quelles sont les caractéristiques qu'il a en commun avec d'autres programmes privés ?

Pour les besoins de notre enquête, nous avons eu l'occasion de questionner deux membres du personnel des Pôles et pas moins que 5 membres de collectifs, car les deux responsables que nous avons interrogés font partie de cette dernière catégorie³⁸. Nous ferons une courte présentation du parcours de chacun un peu plus bas. Nous avons préféré les rendre anonymes, tout comme pour les personnes accueillies. Cependant pour ceux qui travaillent dans les Pôles, c'était inutile car ils sont facilement identifiables³⁹.

Dans cette partie nous allons examiner en premier lieu le travail préparatif à l'accueil, depuis la création d'un collectif jusqu'aux préparatifs matériels par les Pôles. Ensuite, nous décrirons le soutien offert aux personnes accueillies une fois en France ainsi que les efforts développés pour qu'elles trouvent leur indépendance et quittent le programme. En dernière partie, nous exposerons quelques points positifs à propos de la mise en place du programme, mais aussi quelques-unes des difficultés que les membres des collectifs et les travailleurs sociaux s'attendent à rencontrer.

³⁷ Voir plus haut : les questions de recherche émergentes.

³⁸ Idem : méthodologie.

³⁹ Par exemple, sur le site web de la FEP, à la fin du bulletin d'informations mensuel *Lettre aux hébergeurs* (voir l'[annexe 2](#)) ou le premier graphique de ce rapport (voir l'introduction, plus haut)

Le travail préparatoire à l'accueil

Suite au rapport du *Secours Catholique*, en 2018, nous observons que la majorité des collectifs que l'association avait interrogés (16 sur 27) fut montée précisément pour les besoins du Projet ; certains existaient déjà. Les auteurs font mention, par exemple, d'un collectif fondé près de Paris peu après l'appel du pape François en 2015 en faveur des réfugiés. Le rapport note également que 3 des collectifs furent créés, non pour accueillir les nouveaux arrivés, mais pour fournir un accompagnement socio-culturel. Ceux-ci avaient changé de mission et le Projet représente leur première expérience comme groupe d'accueil. Finalement, 85% des collectifs interrogés expliquent avoir pris connaissance du Projet grâce à un organisme partenaire ou à un réseau paroissial. 15% affirment avoir découvert l'existence du programme à travers la presse. Au cours de notre propre enquête nous avons interrogé les membres au sujet de la création de leur propre collectif. Les histoires des collectifs locaux semblent aussi variées que le profil des hôtes (voir l'encadré ci-dessous).

Profil des membres des collectifs / hôtes

Les auteurs de *Hospitalité en France : mobilisations intimes et politiques* identifient quelques traits en commun, partagés par les hôtes : en général, ils sont diplômés de l'éducation supérieure (4 ans d'études universitaires voire plus) ; ils occupent des postes de responsabilité (avocats, médecins, professeurs des universités ...) ou alors, ce sont des artistes. Environ 50% sont propriétaires de leur logement et ils se sont engagés dans le programme après un « choc moral » comme la « médiatisation des morts en Méditerranée » en 2015 ou « la présence de camps de migrants sous leurs fenêtres » [Agier et al., 2019 : 70-71]. - Cependant le reste de leur *parcours* – et aussi les socialisations familiale, religieuse et politique – semblent varier de manière significative, une partie non négligeable d'entre eux déclarent n'avoir aucune expérience militante et aucun engagement de ce type auparavant ». [Ibid. : 72-74]. Le petit nombre d'entretiens réalisés par nos soins ne permet pas d'affirmer ou de nier ces conclusions mais simplement d'observer que les 5 membres interviewés semblent partager les caractéristiques soulignées par les auteurs de l'ouvrage cité. En effet, occupant de hautes fonctions (fonctionnaire à la préfecture, professeur à la retraite, entrepreneur, potier artisan, professionnel du secteur tertiaire) et diplômés du supérieur (plus de 5 ans d'étude), ils sont également propriétaires de leur logement. Une majorité de ces interviewés s'est engagée auparavant dans l'aide aux réfugiés de plusieurs manières. Par exemple, le fondateur du collectif de Grand Brassac dit : « mes parents aidaient des réfugiés de la guerre civile en Serbie quand j'étais jeune » et la fonctionnaire de la préfecture de Bordeaux a cité son expérience « au sein du conseil pour l'action humanitaire du ministre Bernard Kouchner » pendant les années 1990. L'ancien maire d'Orthez avait une « connexion forte » avec la CIMADE (une association protestante qui aide les demandeurs d'asile) et la fondatrice du collectif d'Orthez a avoué « un engagement de longue date avec la FEP » (elle est actuellement membre du conseil exécutif de la FEP du sud-ouest de la France). Mis à part ces points partagés, leurs histoires personnelles varient beaucoup, d'une longue carrière dans l'administration publique à la création d'une boutique associative, d'un long engagement religieux à la lutte contre les inégalités, et la prise de conscience soudaine des problèmes des migrants, etc. Nous constatons une variété qui est reflétée dans la composition et le mode opératoire de chaque collectif.

La fondatrice du collectif d'Orthez nous a expliqué que le groupe a été créé en 2015, deux ans avant le début officiel du Projet, mais ses racines :

« ... remontent à novembre 2014, lorsque le président de la FPF, François Clavairoly, appela au soutien des chrétiens du Moyen-Orient. [...] On s'est dit : on ne peut pas ignorer cet appel que peut-on faire ? [...] Donc on a créé un questionnaire qu'on a distribué à tous les paroissiens protestants, directement dans le temple, afin de voir comment on pourrait tous contribuer. Par exemple, par le soutien financier ; l'apprentissage de la langue, le transport [...]. Une femme avait répondu qu'elle avait des poules et qu'elle pourrait fournir des œufs. Un autre a proposé un lit dont il ne se servait plus [...] Et le maire

d'Orthez, [qui est] le frère [du fondateur d'un autre collectif local] m'a dit : "j'ai deux appartements vides, appartenant à la municipalité, près de l'école." Nous étions prêts à accueillir les réfugiés. » (Membre du collectif d'Orthez, Pôle NA)

Un autre membre de collectif du Pôle RAAB raconte :

« Je suis potier. J'étais propriétaire d'un local pour la formation professionnelle. Lorsque j'ai arrêté cette activité, le local est resté vide. J'ai entendu à la radio un reportage sur tous ces pauvres gens à la rue, dans les camps [de migrants]. Donc, après deux années de réflexion, ce qui fait beaucoup de temps, je me suis décidé à rendre visite à un vieil ami [...]. Nous avons écrit une lettre à tous nos amis et dans les jours qui suivaient j'ai exposé mon projet au maire [...]. Nous avons envoyé environ 30 e-mails. 15 jours plus tard, presque tous les gens qu'on avait contactés ont assisté à la première réunion. Après nous avons pris contact avec la FEP et d'autres associations. Nous avons organisé une deuxième réunion, cette fois-ci dans une salle prêtée par la mairie. Nous étions 80-90 ! [...]. Au tout début notre collectif était très informel mais depuis on a fait des progrès. Il y avait des urgences, par exemple, la restauration de ce lieu, trouver un poêle, carreler, etc. tout a été fait en moins d'un mois » (membre du collectif, Lhuis, Pôle RAAB).

Comme nous le voyons dans ces premiers extraits, « l'accueil citoyen » ne veut pas forcément dire héberger les réfugiés « à la maison », leur offrir une (ou plusieurs chambre(s) dans un logement privé (appartement ou maison). En fait cette solution n'est qu'une seule des possibilités, très rare, proposées par le couloir humanitaire, comme le cas de la fonctionnaire de la préfecture de Bordeaux le démontre :

« Mon fils est parti au Canada l'an dernier, il a donc quitté sa chambre et sa salle de bains [...] A la Préfecture je suis tombée sur un document édité par le "*Diaconat de Bordeaux*" expliquant qu'on était à la recherche d'hôtes bénévoles pouvant proposer au moins une chambre plus salle de bains [...] J'ai appelé mon fils au Canada, il était d'accord, donc j'ai appelé le numéro de téléphone qui figurait dans le texte [...] Tarik [le travailleur social, NA] est passé chez moi pour voir comment le jeune réfugié serait accueilli [...] Il est arrivé à la fin février ! » (Fonctionnaire, préfecture de Bordeaux et hôte, Pôle NA)

La diversité des logements proposés par les collectifs⁴⁰, la variété dans les origines et les profils des membres des collectifs, attestent de l'indépendance de leur fonctionnement, de plusieurs points de vue. Quelques comités sont plus formels que d'autres ; quelques-uns ont un nombre élevé de membres, d'autres tournent avec très peu d'adhérents ; certains financent leurs activités par les cotisations, d'autres organisent des activités, etc. Par exemple, à Grand Brassac :

« Notre blog a plus de 200 abonnés, mais nous ne sommes que 60 adhérents "réels", je veux dire, des personnes qui paient leurs cotisations. Mais nous avons organisé un déjeuner récemment et nous étions 150, nous avons aussi organisé un concert et nous étions bien plus nombreux. [...] Finalement, nous sommes 5 jeunes membres, très engagés dans le suivi des familles du point de vue administratif. Nous laissons les autres activités aux personnes retraitées. Je connais d'autres collectifs et je suis conscient du fait qu'ils fonctionnent grâce à l'action des retraités. Ici, c'est le contraire. » (membre du collectif de Grand Brassac, Pôle NA)

⁴⁰ Quelques adhérents s'opposent à l'accueil dans des familles françaises. La fondatrice du collectif d'Orthez affirme qu'elle « s'oppose à l'accueil par des familles » parce que, selon elle, un hébergement de qualité implique une certaine distance entre l'hôte et les personnes accueillies. »

Le collectif de Lhuis est légèrement différent :

« Nous envoyons des informations régulièrement à environ 150 personnes. Elles ne sont pas toutes adhérentes de l'association. Cependant nous avons eu la chance de réunir des gens ayant des compétences dans différents domaines : l'administration, les finances, la communication (...) donc nous partageons les tâches. Par exemple, 3 membres s'occupent des soins médicaux, 2 aident avec l'école. [...] Nous sommes une association, mais la structure n'est pas pyramidale : nous organisons régulièrement des assemblées, ensuite nous répartissons le travail entre des groupes différents. L'association n'a pas de président. Les groupes sont ouverts à tout le monde. [...] Un groupe est responsable de l'animation et ils organisent des événements. Récemment ils ont monté un concert et 140 personnes ont assisté, et les bénéficiaires étaient de l'ordre de 2000€. [...] Les femmes syriennes ont préparé les plats que l'on vendait à 5€. Ils ont aussi organisé la projection de 3 films » (membre du collectif de Lhuis, RAAB)

À Orthez, un des premiers collectifs établis en France :

« Il y a une cotisation annuelle minimum de 10€. On reçoit des dons régulièrement, quelqu'un donne 100€ chaque mois, d'autres offrent 50€. [...] [Il faut savoir que] louer un appartement, avec les charges [eau, électricité, etc.], coûte environ 600€ par mois. Donc quand les premières familles sont arrivées nous avons lancé un appel dans le temple pour des dons, et nous avons recueilli plus de 3000€ en une seule semaine ! [...] Mais, peu de temps après nous nous sommes rendus compte qu'il fallait partager le travail. Alors, nous avons nommé un responsable santé [...], un trésorier, un trésorier adjoint [...] Nous avons aussi des bénévoles pour les cours de langue. Tarik [le travailleur social, NA] accompagne toute la procédure de l'OFPRA » (membre du collectif d'Orthez, Pôle NA)

Mis à part ces différences, tous les membres des collectifs soulignent la relation privilégiée qu'ils connaissent avec leur responsable de Pôle – le travailleur social – et la plateforme centrale de la FEP et ceci depuis les premiers pas de la préparation de l'accueil. Céline Clément (Pôle GE) et Aurélie Fillod (Pôle RAAB), les deux professionnelles de l'intervention sociale que nous avons interviewées, nous ont expliqué en quoi consistent leur rôle, à cette étape :

- En premier, recruter des hôtes potentiels, prendre contact avec des collectifs ou aider à en monter d'autres. On peut aussi organiser une formation intitulée « accueillir et se comprendre ». Aurélie Fillod, Pôle RAAB).
- Deuxième point, « présenter le Projet et distribuer les tâches entre les membres des collectifs car les (travailleurs sociaux des Pôles) sont confrontés à un nombre croissant de demandes sur les aspects concrets de l'accueil. Ils peuvent organiser la projection de documentaires ou des conférences avec des bénévoles du même Pôle. » (Céline Clément, Pôle GE).
- En troisième lieu, visiter l'endroit où les personnes seraient potentiellement hébergées afin de vérifier que la maison ou l'appartement est conforme aux normes du projet (« offrir un logement décent »), (Aurélie Fillod, Pôle RAAB).
- Quatrièmement, préparer les hôtes et les réseaux de collectifs pour l'arrivée des réfugiés « présenter les personnes accueillies et leurs biographies (noms, enfants, lieux d'origine...) » (Céline Clément, GE Pôle). Une convention tripartite est signée entre la FEP, le collectif et le centre socio-culturel local pour la formation en langue et pour « fournir aux membres des collectifs une série de documents supplémentaires » (la charte FEP, le *Livret d'accueil...*) (Aurélie Fillod, Pôle RA).

À ce point, il convient de suivre l'analyse proposée par les auteurs d'Hospitalité en France : *mobilisations intimes et politiques* car, une fois les familles accueillantes recrutées et

les personnes à accueillir sélectionnées, pour les travailleurs sociaux leur « mission [devient] l'accompagnement des hôtes : d'une part en les mettant en lien et en accompagnant les premières rencontres, d'autre part, en se posant comme les médiateurs de la relation d'hospitalité. » [Agier et al., 2019 : 51].

Les premiers soutiens après l'arrivée

Le premier travail pour le personnel de la plate-forme centrale de la FEP ou de chaque Pôle, ou les membres des collectifs est d'accueillir les bénéficiaires du programme, à l'aéroport près de Paris. En général, comme l'explique Sophie de Crouette, « on s'arrête dans Paris, à la Tour Eiffel, car ils veulent tous se faire prendre en photo devant la Tour Eiffel [...], ensuite on les accompagne à la gare où ils prennent le train vers la destination finale. » (Sophie de Crouette, FEP) « Les travailleurs sociaux des Pôles ne sont pas toujours présents lorsque les familles arrivent à l'aéroport. Dans ce cas-là ils vont les rencontrer dans les journées qui suivent. » (Aurélié Fillod, Pôle RAAB) Un membre de collectif nous a raconté sa propre histoire au sujet de ce moment spécial : le transfert pénible des bagages depuis le hall de l'aéroport vers le parking, une rencontre difficile dans une gare bondée, etc. Un des récits les plus emblématiques est peut-être celui de l'arrivée de la première famille de réfugiés, à Orthez, deux ans avant le début officiel du Projet :

« En 2015, la première famille accueillie était très médiatisée. Cette année-là certains hommes politiques soutenaient l'accueil des réfugiés [...] nous étions dans le bon contexte, un comité, pas encore une association, formé par des citoyens avec le soutien de la municipalité. Beaucoup de médias se sont déplacés [...]. À l'arrivée de la première famille, devant des caméras, on interviewait le maire et la police. En effet, nous étions beaucoup critiqués dans les médias sociaux. Aussi, j'ai reçu des messages anonymes et des menaces sur mon téléphone portable. La police était donc informée. J'ai personnellement présenté la famille à la police locale et je lui ai demandé d'inspecter l'appartement, au cas où ... » (membre du collectif d'Orthez, Pôle NA)

Cependant, l'ancien maire d'Orthez ajoute :

« Nous avons rencontré quelques antagonismes réels. Depuis le début, notre municipalité avait déclaré notre intention d'accueillir des réfugiés. [...] si nous avons manifesté des signes d'hésitation les oppositions auraient été encore plus fortes [...] Mais l'accueil était tellement joyeux que nous n'avons pas reçu de critiques de la part des opposants » (l'ancien maire, Orthez, Pôle NA)

Même si ces anecdotes remontent avant les débuts du Projet, les choses ne se sont pas modifiées pour autant surtout dans des villes moyennes ou des villes rurales. Les collectifs locaux sont, dans bon nombre de cas, confrontés aux réticences locales qu'il fallait dissiper. À Grand Brassac, par exemple :

« Nous nous sommes trouvés face à des appréhensions, surtout de la part des conseillers municipaux [...] "qui va payer ?", "et si l'association ne peut plus payer ?" [...] nous avons essayé de répondre "les réfugiés sont sous notre responsabilité, nous sommes une association avec 3 co-présidents", "c'est notre responsabilité, mais ce serait mieux avec votre soutien !" Et puis nous avons accueilli notre première famille. Nous avons présenté les membres de la famille au conseil municipal. Les conseillers étaient aux anges. Parce que quand tu mets un être humain derrière un projet, et quand un projet prend un visage humain, des gens qui respirent, comme nous, qui ne viennent pas de la planète Mars, et avec des enfants en plus ... C'est très rassurant ! » (Membre du collectif, Grand Brassac, Pôle NA)

Il faut comptabiliser le soutien matériel et administratif aussi pendant les premiers mois de l'accueil, et ces deux aspects créent une dynamique complexe entre les membres des collectifs et la FEP, les Pôles et les équipes de la plate-forme centrale. Pour les besoins de cette enquête nous établissons une distinction entre ces points.

Le soutien juridique

Dans le rapport du *Secours Catholique*, en 2018, un membre d'un collectif regrette : « les démarches administratives sont épuisantes. Nous aimerions que vous défendiez un accord entre l'État et les partenaires du projet garantissant l'accompagnement des personnes accueillies par un travailleur social dès l'arrivée des personnes. » (Voir l'[annexe 1](#)). Environ deux ans plus tard les membres des collectifs et les travailleurs sociaux des Pôles s'attendent toujours à rencontrer des difficultés dans ce domaine, en particulier en ce qui concerne la procédure d'asile (GUDA, OFPRA/CNDA). Par exemple, la fondatrice du collectif d'Orthez déplore l'attente de plus en plus longue pendant ces processus – « pour les premières familles, tout se passait très vite ; ils arrivaient avec un visa D, l'OFPRA les convoquait, ils racontaient leur histoire, et au bout de 6 mois ils obtenaient leur carte de séjour de 10 ans. » Une assistante sociale du Pôle GE (Céline Clément) regrette « l'absence d'un service juridique dédié, alors on se débrouille avec la plate-forme nationale, la CIMADE ou d'autres associations. » Selon un membre du collectif de Lhuis, « ce serait une bonne idée si le Pôle pouvait suivre toute la procédure administrative : [...] pour chaque famille nouvelle que nous accueillons, il nous faut trouver quelqu'un pour apprendre aux gens comment raconter leur histoire à l'OFPRA, et ce travail serait mieux accompli par un professionnel (membre collectif, Lhuis, Pôle RAAB). Au-delà de ces difficultés et des variations d'un Pôle à un autre, la présence – double – d'un ou de plusieurs hôtes bénévoles et / ou des travailleurs sociaux accompagnant la demande d'asile semble constituer une ressource précieuse pour les bénéficiaires du programme.

Pendant son enquête à la CNDA, intitulé *Croire à l'incroyable. Un sociologue à la cour nationale du droit d'asile* et publié en 2018, le sociologue français Smaïn Laacher a souligné une double difficulté : « un manque réciproque de transparence » qui touche les demandeurs et les juges de la Cour : « d'un part, les demandeurs d'asile n'ont aucune idée de la façon dont leur dossier est géré (par la préfecture, par l'OFPRA ou par les juges de la CNDA). Et d'autre part, juges et avocats ne connaissent pas le passé et les origines des demandeurs. [Alunni, 2019 : 650]. La présence de bénévoles de collectifs et / ou de travailleurs sociaux qui accompagnent les demandeurs d'asile pendant les différentes étapes de la procédure aide les réfugiés à comprendre comment leur dossier est traité depuis la demande déposée auprès du GUDA. Ils proposent des conseils juridiques précieux et ils préparent les réfugiés pour l'entretien avec les fonctionnaires ou les juges. D'ailleurs, au moins une personne du Pôle ou de la plate-forme FEP les accompagne quand ils sont convoqués à l'OFPRA ou à la CNDA. Le soutien moral semble fondamental puisque c'est un moment de violence – du point de vue psychologique – comme l'explique la déléguée de la préfecture de Bordeaux :

« J'étais un peu "maternelle" avec (le jeune réfugié que j'ai accueilli), par exemple, je l'ai accompagné à l'OFPRA, à Fontenay [près de Paris]. J'y ai rencontré Sophie de Croutte. Pour le jeune homme l'épisode à l'OFPRA avait été très violent. [...] La procédure a pris beaucoup de temps. J'ai discuté avec Sophie pendant ce temps-là... et puis il est sorti. Le voyage de retour dans le train a été atroce, il a passé tout le trajet en larmes, sur mon épaule... [Car à l'OFPRA] il s'est rappelé son passé. [...]

Heureusement, il a obtenu la carte de séjour de 10 ans. » (Déléguée de la préfecture de Bordeaux et hôte, Pôle NA)

Pendant ces premiers mois, les autres procédures administratives, et les rendez-vous afférents, incluent : l'allocation pour l'ADA, les soins médicaux, la formation en langue et, pour des familles avec enfants, les inscriptions à l'école. Encore une fois, chaque collectif et chaque Pôle est indépendant dans la gestion de ce travail, à mi-chemin entre le soutien matériel et le soutien juridique.

Le soutien matériel

Comme on l'a noté dans la première partie de ce rapport, le *Livret d'accueil* du Projet explique que c'est pendant les premiers mois du programme que les membres des collectifs investissent le plus du point de vue matériel. C'est notamment durant les deux premiers mois que les bénéficiaires dépendent totalement des bénévoles, y compris pour la nourriture puisqu'ils n'ont pas encore accès à l'allocation ADA. Une fois cette aide sociale obtenue, ils sont, a priori, libres en ce qui concerne l'alimentation, mais les comités locaux continuent à payer d'autres frais. Selon la fondatrice du collectif d'Orthez, ces sommes représentent « jusqu'à 5 000 euros par an et par personne, et les loyers sont compris dans ce chiffre. » Heureusement d'autres associations peuvent contribuer à couvrir ces frais de manières différentes. C'est par exemple le cas du *Secours Catholique* qui fournit gratuitement des vêtements et d'autres articles (cahiers, crayons, meubles ...). C'est aussi le cas des *Restos du Cœur*, une association laïque qui fournit des denrées alimentaires... Certaines institutions peuvent contribuer à cet effort financier, par exemple, le conseil municipal de Lhuis a décidé de payer les frais de cantine pour les enfants des réfugiés (environ 600 euros par enfant par an).

Cependant, un nombre de besoins matériels ne peuvent pas être financés directement par l'argent ou des dons en nature, et on doit faire appel à la solidarité des bénévoles dans les collectifs. Par exemple, le transport vers les différents rendez-vous déjà mentionnés. Selon l'analyse d'un membre de collectif dans le Pôle RAAB :

« C'est notre tâche la plus difficile... nous assurons un grand nombre de déplacements, chez le médecin, chez le pédiatre, dans les administrations, à la banque ... Pour nous, tous ces voyages sont très coûteux, surtout en temps. Un aller-retour à Bourg-en-Bresse prend une heure en voiture. Heureusement, nous sommes nombreux à partager cette tâche. » (Membre de collectif, Lhuis, dans le Pôle RAAB)

Les zones rurales semblent les plus concernées par ces problèmes de mobilité et les nouvelles règles (2019) du Ministère de l'Intérieur en France interdisant désormais l'échange des permis de conduire syriens et irakiens constituent un obstacle supplémentaire. (Voir l'annexe 2), Cependant, outre ce problème précis, cet exemple souligne combien il est important de constituer un grand collectif, où les membres s'occupent de divers aspects : plus ils sont nombreux, plus ils peuvent partager le travail. Cet effort est donc réparti entre les différents participants et les « contraintes » sont fortement réduites même si elles ne

disparaissent pas totalement⁴¹. Malgré la division du travail, les entretiens ont révélé une situation à l'opposé : une sorte de compétition de l'aide entre les membres d'un collectif.

« Il peut y avoir une sorte de compétition entre bénévoles, à propos de qui fait le plus pour les personnes accueillies. »

Dans d'autres cas les conflits sont plus liés aux relations entre les familles, les hôtes et les personnes accueillies, ou alors à l'attitude des réfugiés eux-mêmes. En réalité, selon Aurélie Fillod, assistante sociale du pôle RAAB : « La médiation est une de nos missions ». Cécile Clément, du Pôle GE précise :

« Lorsqu'il y a des dysfonctionnements, par exemple des familles qui ne respectent pas les conditions de l'accueil, les réfugiés qui abandonnent les cours de français, des disputes, etc., je peux intervenir en tant que médiatrice. Il se fait aussi que je joue ce rôle entre les membres des collectifs. »

Afin de réduire ces types de conflits, et parce que l'un des objectifs principaux du Projet est de restituer l'indépendance des bénéficiaires, en général, les membres des collectifs et les travailleurs sociaux essaient d'accélérer autant que possible l'intégration juridique, socio-culturelle et économique des réfugiés, mais les taux de réussite varient.

Vers l'intégration

Les entretiens révèlent la gamme d'efforts déployés par les membres des collectifs et les travailleurs sociaux pour accélérer l'intégration juridique et administrative des personnes accueillies, en amont et en aval des demandes d'asile. Il faut reconnaître que le GUDA, l'OFPRA et la CNDA ont leurs propres plannings⁴², où la possibilité d'une intervention de la part des bénévoles et des équipes du programme est limitée ; au niveau local⁴³ les institutions sont plus souples, en partie grâce à l'activation des réseaux. Par exemple, la fondatrice du collectif d'Orthez révèle qu'elle a ses « propres réseaux et le fait de se retrouver dans une petite ville aide certainement... un responsable du ministère de l'Éducation m'a interrogée au sujet des revenus d'une famille de réfugiés. Ma parole a suffi, pas besoin de le prouver avec des papiers... » (membre du collectif d'Orthez, Pôle NA).

Par contraste, les efforts pour accélérer l'intégration socio-culturelle se trouvent face à une suite de barrières, déjà révélées par les réfugiés dans l'analyse des réponses aux questionnaires. D'un côté, l'immense majorité se dit « accueillie » ou « intégrée » par la société française ; d'un autre côté, des problèmes persistent pour eux dans la construction de relations amicales ou dans les rapports de bon voisinage avec les Français.⁴⁴ D'un point de vue statistique, nous avons conclu qu'il était impossible d'identifier avec précision les raisons de ces difficultés. Cependant, quelques pistes se dessinent : il se peut que ces difficultés soient liées au temps passé dans le pays d'accueil, à la localisation de l'hébergement (en supposant qu'il y ait moins de proximité sociale dans les grandes villes que dans les petites villes ou les villes rurales), à la composition de la famille, ce qui suggérerait que la scolarisation des enfants

⁴¹ Pour une analyse du Projet et l'accueil « sans contraintes » voir plus haut, et la conclusion de cette partie ci-dessous.

⁴² Voir plus haut.

⁴³ Y compris les agences urbaines, départementales et régionales, ainsi que les Pôles locaux des institutions nationales.

⁴⁴ Voir plus haut, la partie II.

encouragerait une intégration plus rapide, et d'une manière plus générale, à la formation en langue. Les entretiens confirment quelques-unes de ces pistes même si le nombre réduit d'interviews ne nous permet pas de tirer des conclusions indiscutables.

Un membre d'un collectif explique par exemple que :

« A bout de trois ou quatre mois d'accueil, tous les réfugiés connaissent un moment difficile. Ils se sentent très isolés, parce que leur mode de vie n'est pas le nôtre ; ils ne comprennent pas notre concept de "tout le monde habite chez soi". Les familles et les amis leur manquent. Et ils ne parlent que quelques mots de français [...] donc la langue, est un point sensible. [...] Petit à petit ils comprennent mieux notre culture. Beaucoup de membres du collectif les invitent pour manger, donc ils bâtissent des relations amicales. Aussi, [un des enfants] est bien intégré à son lycée” (membre collectif, Lhuis, Pôle RAAB)

Être accueilli dans une petite ville, la scolarisation des enfants et l'amélioration du niveau en français sont les trois facteurs probants pour l'intégration socio-culturelle. Le plus important de ces facteurs, d'après l'analyse des entretiens avec les membres des collectifs, est sans doute l'école. En effet, les enfants et les adolescents y apprennent la langue, et bien plus vite que les parents. Pour certains, après quatre ou cinq mois de cours, ils se mettent à parler la langue du pays d'accueil avec les frères et sœurs à la maison. D'ailleurs, la scolarisation crée des réseaux d'amitié avec d'autres enfants et adolescents locaux. Par extension, ces réseaux peuvent impliquer les parents. Un dernier rôle joué par l'école est l'occasion offerte aux réfugiés adultes de venir partager leurs histoires en public pendant une heure durant l'après-midi. Cette occasion, censée promouvoir des valeurs de paix, de tolérance et d'antiracisme, peut être vécue comme une expérience éprouvante, ou alors comme un moyen supplémentaire d'intégration. Par exemple, la fondatrice du collectif d'Orthez raconte :

« L'an dernier, beaucoup de nos lycéens souhaitaient faire un travail personnel sur les réfugiés. Ils m'ont appelée et ils m'ont rendu visite. Je leur ai fourni de la documentation. [Un des jeunes réfugiés qu'on hébergeait] est passé trois fois au lycée parler de son expérience personnelle. C'était merveilleux, parce qu'il portait un T-shirt de l'équipe de foot de Barcelone, et d'autres étudiants portaient des T-shirts du PSG, donc on lui a posé la question : “quel est ton équipe de foot préférée ?” et il a répondu : “Le Barça”... il s'est montré très désireux d'intégrer la société française. » (membre du collectif d'Orthez, Pôle NA)

Le dernier domaine où les membres des collectifs et les travailleurs sociaux essayent de faire avancer l'intégration des réfugiés, c'est l'indépendance économique, sur les deux fronts déjà mentionnés, à savoir le travail (ou les allocations sociales) et le logement indépendant. Pour mémoire, le *livret d'accueil* du Projet stipule que, une fois le statut déterminé (carte de séjour de 4 ou 10 ans) les réfugiés peuvent commencer à chercher du travail et un appartement. Ils peuvent aussi demander deux allocations, le RSA et l'APL, donc on pourrait considérer qu'ils sont indépendants financièrement qu'ils peuvent commencer à quitter le programme, du moins en ce qui concerne l'hébergement. Cependant, un certain nombre de difficultés matérielles dans ces domaines sont pointées par l'analyse du *tableau de suivi* de la FEP et les réponses aux 35 questionnaires. Du point de vue des membres des collectifs et des travailleurs sociaux, il est important de coopérer dans ce champ mais aussi de respecter le rythme et les désirs des familles accueillies, selon ce que dit un membre de collectif en NA :

« Une fois qu'ils ont obtenu leur statut, ils ont le choix. Ils peuvent rester ici ou ils peuvent partir. Évidemment, s'ils souhaitent rester dans le même appartement nous leur donnons un coup de main, on demande au conseil municipal si un contrat de location est possible [...] Pour ma part, j'encourage un maximum d'indépendance. Mais on les accompagne le temps nécessaire, sur le plan administratif et humain. » (membre du collectif de Grand Brassac, Pôle NA)

Dans tous les cas, et surtout si les réfugiés quittent le programme, les membres des collectifs et les travailleurs sociaux semblent garder des relations solides et amicales avec eux, leurs anciens hôtes, comme l'explique la déléguée de la préfecture de Bordeaux et hôte, Pôle NA :

« Au tout début du programme, nous avons signé un accord pour un accueil illimité dans le temps [...] Mais, au bout de quelques mois j'ai dit [au réfugié qu'elle a accueilli] : "Cela fait 9 mois que vous êtes ici, je pense qu'il est temps de naître !" Il m'a dit "OK", il a trouvé un logement et il est parti. Mais je le vois régulièrement quand je sors et je prévois de l'inviter à dîner, bientôt. » (Déléguée de la préfecture de Bordeaux et hôte, Pôle NA)

Les interviews indiquent néanmoins un nombre de difficultés (chômage, problèmes pour l'attribution d'un logement social, etc.) en provenance principalement des administrations, par exemple, « il y toujours des problèmes avec *Pôle Emploi*⁴⁵ ou avec la *CAF*⁴⁶, un document qui manque, les allocations interrompues sans explications... toujours ! » (membre du collectif de Lhuis, Pôle RAAB) mais aussi, quoique moins fréquemment, de la part des personnes accueillies elles-mêmes. Par exemple, la fondatrice du collectif à Orthez raconte au sujet d'une des premières familles accueillies :

« La famille a occupé le même appartement pendant cinq ans ! Ce n'est pas normal ! Ils ont bloqué la place d'autres familles... Alors maintenant on demande aux familles de signer un bail, entre 9 mois et un an. Évidemment, nous pouvons renouveler ce contrat. » (membre du collectif d'Orthez, Pôle NA)

Ce genre de problème mais aussi les réussites exposées dans les paragraphes précédents nous invitent à examiner les sentiments des collectifs et des travailleurs sociaux au sujet du fonctionnement du programme.

Points positifs et difficultés

En analysant nos 7 entretiens, nous avons identifié trois points positifs, mentionnés par les équipes des pôles et les bénévoles locaux. Le premier concerne l'efficacité du double système du Projet français – collectifs et FEP – en commençant par la préparation des projets d'accueil. Les membres des collectifs reconnaissent en effet que de bons rapports sont établis pendant toutes les étapes du programme avec la plate-forme centrale et le personnel des Pôles. Ils ont remarqué l'existence de bonnes connexions avec d'autres comités locaux. Par exemple, un membre de collectif en RAAB nous raconte :

« Nous avons bâti de très bons rapports avec d'autres collectifs dans la région, et aussi avec la plate-forme nationale FEP. Leur travail, surtout auprès de l'OFPPRA, est formidable. Et Sophie [de Croutte] est une personne incroyable. [...] nous sommes très heureux aussi d'avoir le soutien d'Aurélie [Fillod]. Elle est très réactive ... Nous sommes tous impressionnés par sa réactivité. C'est très important pour nous. » (membre du collectif de Lhuis, Pôle RA)

Les travailleurs sociaux partagent les mêmes sentiments. D'après Aurélie Fillod :

« Sauf quelques exceptions, les relations avec les collectifs sont normalement très positives. Nous soutenons les adhérents dans les tâches administratives, nous leur rendons visite... et nous pouvons communiquer avec les familles accueillies, par sms [...] nous dialoguons beaucoup avec la plate-forme

⁴⁵ Voir plus haut

⁴⁶ Idem.

centrale, presque tous les jours. Nous essayons de réfléchir ensemble à la façon d'aider les collectifs et les familles. » (Aurélié Fillod, Pôle RA)

Le deuxième point positif, révélé par les entretiens, est la création, à travers le Projet de nouvelles dynamiques locales. À Grand Brassac, par exemple :

« Le fait qu'on ait accueilli 5 enfants dans cette commune est un point très positif, même pour les personnes âgées qui, au début, pensaient que les enfants "font du bruit". Maintenant elles perçoivent l'importance d'avoir des activités, les balançoires sont en service - Ça change tout ! » (membre du collectif de Grand Brassac, Pôle NA)

Selon un membre collectif, Lhuis, Pôle RAAB :

« Une des réussites principales du Projet ici se voit dans le fait que, au début du programme les résidents locaux n'étaient pas très enthousiastes du tout, il y avait de l'opposition aussi. Maintenant, il n'y a plus de réticences. C'est magique, [Les personnes accueillies] disaient toujours "bonjour" et on les ignorait. Les gens du coin ont perçu leur gentillesse – on les apprécie beaucoup maintenant » (membre collectif, Lhuis, Pôle RA)

La dissipation des appréhensions initiales va de pair avec la consolidation des réseaux collectifs de voisins. Ceci est très important comme nous l'avons déjà signalé, car cela contribue à l'établissement d'un grand comité avec une diversité de rôles et de tâches. Un membre d'un collectif en NA explique :

« Nous pouvons compter sur trois "cercles de soutien" dans le collectif. Le premier groupe est constitué des 8 membres fondateurs du collectif. Ceux-là sont les plus engagés dans le programme. Le deuxième groupe est composé de gens très enthousiastes qui veulent vraiment donner un coup de main. Finalement, si personne n'est disponible dans ces deux premières équipes, un troisième groupe prend la relève [...] Par exemple, pour les transports, nous avons beaucoup de gens à la retraite qui proposent aux réfugiés, parents et enfants, leur service comme "taxi gratuit"... Si nous sommes vraiment dans le besoin on peut demander au maire de nous prêter un véhicule municipal... » (membre du collectif de Grand Brassac, Pôle NA)

Les collectifs semblent donc chercher à promouvoir une nouvelle forme de cohésion sociale, du moins dans les zones rurales, en essayant d'intégrer les bénéficiaires dans la population locale⁴⁷ et en constituant des réseaux de locaux par le biais des tâches matérielles et la solidarité avec les personnes accueillies⁴⁸. À Lhuis, par exemple, un membre du collectif déclare : « J'aimerais remercier la FEP parce qu'elle nous a permis de vivre cette belle aventure humaine et aussi de construire des liens forts à l'intérieur du collectif. Elle nous a aidé à construire un réseau solide. » (membre du collectif de Lhuis, Pôle RA).

À Grand Brassac, un membre du collectif fait l'analyse suivante :

« Notre école n'est pas menacée de fermeture, mais il est clair que 5 enfants supplémentaires prouvent que nous avons besoin d'écoles dans les zones rurales, nous ne pouvons pas mettre tous les enfants dans un bus scolaire pour les envoyer à l'école en ville, où il y a déjà 400 élèves ... Mais il importe aussi de se concentrer sur la création, de liens sociaux entre voisins par le biais du programme. Les gens me disaient : "j'ai un jardin et des légumes, est-ce que ce serait utile d'en offrir aux réfugiés ?" "Oui, en effet !" Car il nous faut des contacts sociaux, de nos jours ça manque en zone rurale car, pour la plupart,

⁴⁷ Outre les problèmes déjà mentionnés et au-delà de nos conclusions incertaines, qui résultent du petit nombre d'entretiens réalisés.

⁴⁸ Effectivement, "ces dynamiques peuvent maintenir les liens sociaux, ce qui le cas dans de petites municipalités rurales, mais ce qui est moindre ailleurs" (l'ancien maire, Orthez, Pôle NA).

nous travaillons loin, 20 kilomètres voire plus, et quand on rentre le soir, il est difficile de rencontrer les voisins » (membre du collectif de Grand Brassac, Pôle NA)

Un troisième et dernier point positif, souligné en particulier par les membres des collectifs interviewés, est le sentiment que la majorité des bénéficiaires du Projet sont réellement désireux d'intégrer la société et l'économie françaises, afin de devenir indépendants et de quitter le programme rapidement. Donc, même si l'intégration reste un objectif plus qu'une réalité pour une majorité des bénéficiaires, les membres des collectifs sont persuadés que les résultats seront de plus en plus sûrs dans les années à venir, pourvu qu'un temps d'adaptation – variable – soit respecté. En fait, la transition peut « prendre du temps mais, après, l'intégration devient réalité ! », selon l'ancien maire d'Orthez (Pôle NA). L'unique entretien qu'on ait réalisé avec un bénéficiaire du programme semble confirmer que chacun souhaite arriver à cette intégration effective :

« Je sens que les choses se mettent en place, petit à petit. Les craintes que j'ai eues au début se sont évanouies, nous avons nos rythmes, nos traditions et maintenant nous apprenons les pratiques d'un nouveau pays. [...] Dans les années à venir je me vois travailler avec de jeunes enfants, suivre une formation professionnelle dans un jardin d'enfants. Je sens qu'il y a un avenir en France pour moi et toute ma famille. » (Syrienne, Pôle IF)

Ces éléments nous permettent de formuler une première réponse aux deux hypothèses postulées au début de cette partie du rapport. Les collectifs citoyens et les associations aident-ils vraiment les réfugiés à intégrer la culture française, la langue, le système juridique et la société plus facilement ? En dépit du petit nombre d'entretiens réalisés, les résultats semblent indiquer que tout va dans la bonne direction, même si certains problèmes subsistent. Peut-on décrire le Projet comme un programme « à la carte » et « sans contrainte » selon l'analyse des auteurs du livre *Hospitalité en France : mobilisations intimes et politiques* ? Oui, mais en partie seulement. Tout dépend du degré d'engagement de chaque bénévole dans les groupes (cf. les « cercles de soutien » décrits par l'adhérent à Grand Brassac), le type d'hébergement proposé aux réfugiés (logement plus ou moins indépendant), et l'organisation autonome de chaque Pôle (qui fournit de l'aide, avec les travailleurs sociaux qui collaborent aux tâches administratives, surtout pour les dossiers OFPRA et CNDA).

Il en va de même pour les anthropologues qui sont les auteurs du livre de 2019 : un accueil « à la carte » et « sans contrainte » implique un engagement décrit comme « un engagement “*post-it*” gratifiant » [Agier et a., 2019 : 76-78]. À travers la première expression, empruntée à Jacques Ion, sociologue français, ils identifient un engagement « limité dans le temps, répétable successivement en différents lieux – distinguant cet accueil post-it, dont la dimension de convivialité liée à l'action est réduite, de l'engagement « timbre » d'une durée quasi illimitée, dans un réseau de sociabilité. [*Ibid.* : 76]. La plupart de ces caractéristiques ne semblent pas correspondre aux actions des comités de citoyens locaux⁴⁹.

Les membres des collectifs et les travailleurs sociaux nous ont donné des informations sur un nombre des difficultés auxquelles ils s'attendent, même après trois années de fonctionnement du programme. Outre les problèmes liés à l'obtention du statut, un travail et un logement indépendant, ces problèmes mettent en relief le « fossé culturel » entre les anciennes traditions des bénéficiaires et les pratiques du nouveau pays d'accueil. Par exemple, un membre d'un collectif nous a raconté que :

⁴⁹ Ou plutôt seulement en ce qui concerne les adhérents des « réseaux étendus » créés par le collectif (le « troisième cercle » décrit par le membre du collectif à Grand Brassac) même si la convivialité semble caractériser l'action des comités, surtout dans les zones rurales. (voir plus haut).

« Ce serait formidable si on informait les personnes accueillies pour leur dire qu'en France les médecins et les gynécologues sont souvent des hommes. [Une des femmes que nous accueillons] accepte maintenant de consulter un docteur masculin, mais ce n'était pas évident au début. [Un autre] a refusé d'aller à la piscine car on n'accepte pas mes maillots qui couvrent les genoux. » (membre du collectif de Lhuis, Pôle RA)

Ce « fossé culturel », en lien avec les difficultés linguistiques et de manière générale avec les obstacles à l'intégration, a poussé les membres de collectif et les travailleurs sociaux à faire des demandes d'amélioration auprès du couloir humanitaire. Le premier pas serait d'embaucher davantage de travailleurs sociaux et d'interprètes afin de surmonter la barrière de la langue et de soutenir de manière plus efficace les bénéficiaires du programme, à partir de leur arrivée sur le sol français. Selon Cécile Clément :

« Le manque d'interprètes et de moyens financiers pour les payer nuisent à mon travail et au travail des bénévoles locaux. Je dois aussi souligner qu'il n'y a plus de réfugié anglophone [dans notre Pôle] donc le tout se complique. D'ailleurs, je pense que je pourrais être plus efficace si on embauchait un deuxième travailleur social [...] J'ai l'impression que je gère tout, toute seule ; si par hasard je n'étais pas disponible pour assurer une tâche, qui me remplacerait ? » (Cécile Clément, Pôle GE)

Une deuxième suggestion consiste en la mise en place de cours de formation pour les adhérents des collectifs, assurés soit par les travailleurs sociaux des Pôles, soit par d'autres professionnels (psychologues, universitaires, etc.). La fondatrice du collectif d'Orthez explique :

« Il nous faut des cours sur la culture et les pratiques des réfugiés que nous accueillons. Par exemple, quand [l'un d'entre eux] est décédé, nous ne savions pas comment organiser les obsèques... Et je pense que nous sommes très, très ignorants de leur culture. Donc il nous faut une formation. »

Un autre membre de collectif nous a demandé l'accès à « un cours de formation sur l'autonomie, nous ne partageons pas les mêmes concepts d'indépendance que les réfugiés » (membre du collectif de Lhuis, Pôle RAAB). Toutes ces tensions suggèrent qu'il y a un décalage entre le temps nécessaire à l'adaptation et le désir d'accélérer les procédures, et entre les cultures religieuses et les pratiques républicaines. Mais, en fin de compte, elles ouvrent des pistes de réflexion pour de futures enquêtes. N'est-ce pas ici l'indication principale que le programme Couloir humanitaire français et son système double – les collectifs laïcs soutenus par des réseaux religieux – est le reflet d'un modèle d'intégration national « basé sur l'assimilation à une culture majoritaire [...] et à l'acceptation de valeurs de la république française, incluant la laïcité » [Badea, 2012 : 576-577]

Conclusion

L'objectif de ce rapport fut l'évaluation de l'impact du Projet français, en examinant, trois ans après le lancement du programme, un échantillon de 236 réfugiés accueillis par des collectifs citoyens, les collectifs eux-mêmes soutenus par le réseau FEP et les Pôles régionaux. L'évaluation fut conduite pendant une période de deux mois. Une hypothèse principale fut testée de deux points de vue, celui des réfugiés et celui des membres des collectifs et des travailleurs sociaux, à savoir : est-ce que le système français, qui est double, composé des collectifs locaux en binôme avec les Pôles et une plate-forme centrale, offre aux bénéficiaires du programme une intégration plus rapide dans la société française ? On obtint également des réponses à une série de questions complémentaires (sur les espoirs et les difficultés des réfugiés). Deux méthodes furent employées, plus précisément l'exploitation des données quantitatives contenues dans le *tableau de suivi* de la FEP et dans les questionnaires soumis à 35 adultes, bénéficiaires du programme, et un moyen qualitatif (8 entretiens semi-directifs et 2 interviews exploratoires).

Principaux constats

Vue l'analyse des données disponibles (*tableau de suivi*, questionnaires, et interviews), on peut raisonnablement conclure que :

1. Le Projet français semble être non seulement un symbole mais aussi une preuve qu'une manière d'accueillir autre est possible. Il est vrai que les réfugiés rencontrent des difficultés en ce qui concerne la langue, le logement, le travail et la procédure de demande d'asile (GUDA, OFPRA/CNDA). Néanmoins, en réponse à la question : « si on compare à vos attentes avant de quitter le Liban, aujourd'hui êtes-vous très satisfait / satisfait / ni satisfait, ni déçu / déçu / très déçu par le Projet ? » : les deux tiers des 35 répondants jugeaient le projet positivement (n=16, 45,7%) ou très positivement (n=8, 22,9%), et une minorité exprimait des points de vue négatifs (6 « déçu », 17,1% et 2 « très déçu », 5,7%). De même, du point de vue des membres des collectifs et des travailleurs sociaux, trois aspects positifs furent identifiés. D'abord, l'efficacité du système double du Projet français. Les adhérents des collectifs reconnurent le fait qu'ils avaient établi de bons rapports avec la plate-forme centrale et le personnel des Pôles à toutes les étapes du programme. Ils remarquèrent aussi les bonnes relations établies avec d'autres comités locaux. Ensuite, on remarqua l'émergence de nouvelles dynamiques de cohésion, surtout dans les zones rurales. Troisièmement, les membres des collectifs éprouvèrent le sentiment que les bénéficiaires du Projet souhaitaient sincèrement intégrer la société et l'économie française.
2. « Le *tableau de suivi* de la FEP est un outil puissant qui, à long terme, offre une meilleure compréhension des résultats de la procédure et de l'organisation, surtout lorsqu'on l'intègre avec des données qualitatives telles que celles recueillies lors de notre enquête. La plate-forme centrale de la FEP réunit des informations au sujet de

chaque personne (n=236) et chaque unité familiale (famille) (n=62) accueillies et hébergées par un collectif que la FEP soutient directement ou qui est soutenue par une des cinq Pôles. En effet, le *tableau de suivi* nous permet de comprendre le cadre général du Projet : l'arrivée de tous les bénéficiaires depuis juillet 2017, origine, âge, sexe, composition des familles, etc. D'ailleurs, le *tableau de suivi* contient des informations sur chaque étape de la procédure de demande d'asile ainsi que d'autres renseignements précieux : ressources des bénéficiaires, hébergement, niveau en langue, etc.). Le traitement opportun de ces données, anonymisées, bien sûr, constituerait le fondement de tout rapport ou recherche à venir sur cette initiative de la FEP. »

Vue par les bénéficiaires, l'étape de la sélection au Liban semble être la phase la plus éprouvante du programme. Tout d'abord, le personnel de la FEP ou de la FCEI conduit 2, 3 ou 4 entretiens avec chaque personne pour enregistrer leurs histoires personnelles, pour être sûr que la demande de visa serait recevable au consulat français ou italien. Le choix de la France ou de l'Italie se fait sur la base de critères spécifiques. Lorsque le personnel se rend compte que la demande de visa pourrait être rejetée, il a la possibilité de mettre fin à la procédure et d'expliquer cette décision aux bénéficiaires potentiels. Dans le cas où les entretiens sont réussis, le personnel FEP/FCEI suit la procédure au consulat, sauf l'entretien officiel avec les autorités consulaires. Pendant cette période, les bénéficiaires du Projet et leurs familles sont invités à rejoindre un programme psycho-social privé, mis en place par *Metanoia* une association privée libanaise, l'objectif étant de préparer la nouvelle vie en Europe. Du côté français, les réfugiés sont invités à se connecter à un programme d'apprentissage de la langue en ligne. En France, les collectifs se mettent à chercher les hébergements. À la question : « comment s'est passé la procédure de sélection, avant d'être choisi définitivement ? » (N=32), 50% des bénéficiaires avaient trouvé ce processus « difficile » (n=13, 40,6%) ou « très difficile » (n=3, 9,4%), tandis que moins du tiers le considérait « facile » (n=7, 21,9%) ou « très facile » (n=2, 6,3%). D'ailleurs, à la question « pensez-vous que l'information et les conseils donnés par le travailleur social au Liban vous ont permis d'acquérir les compétences nécessaires à votre projet de départ ? » environ un tiers des 34 répondants estimait qu'ils avaient reçu « assez » d'information (n=11), un tiers estimait que c'était « parfait » (n=3) ou même qu'ils avaient reçu « beaucoup » de conseils utiles (n=7). En revanche, le troisième tiers déplorait le manque d'information (n=13, 11 « beaucoup » et 2 « trop peu »).

3. L'arrivée en France et les premiers mois de l'accueil consistent en une période de transition qui nécessite une adaptation mutuelle. Lorsqu'on a questionné les réfugiés au sujet de leur ressenti après les premiers contacts avec la société française : « se sentaient-ils accueillis, intégrés, isolés ou rejetés ? » 80% des 35 répondants (n=28) se disent « accueillis », 5,7% « intégrés » (n=2), 8,6% « ni accueillis ni isolés » (n=3) et 5,7% « isolés ». Il importe de remarquer que personne n'a répondu « rejeté ». Cependant, en parlant de l'environnement social, la situation décrite par la plupart des répondants ne semble pas si sympathique, en particulier en ce qui concerne les relations avec les voisins. La majorité des 32 réponses à cette question décrivent les relations avec les voisins comme « un peu difficiles » (n=6), « difficiles » (n=12) ou « très difficiles » (n=1), alors que 10 disent que ces relations sont « faciles » (n=10) voire « très faciles » (n=3). Quelques problèmes semblent provenir des bénévoles, impliqués dans des situations compétitives pour fournir de l'aide. Dans d'autres cas, ces conflits sont plus liés aux relations entre les familles, réfugiées et hôtes, et même

parfois ils sont dus à l'attitude des réfugiés eux-mêmes. Afin de réduire l'incidence de ces conflits, les membres des collectifs et les travailleurs sociaux tentent d'accélérer l'intégration juridique, socio-culturelle et économique des réfugiés, avec des degrés de succès variables.

4. Le soutien juridique et moral proposé dans le cadre des demandes d'asile auprès de l'OFPRA et de la CNDA joue un rôle fondamental dans le processus d'intégration. La présence des bénévoles du Projet et / ou les travailleurs sociaux qui accompagnent les demandeurs d'asile pendant chaque étape de la procédure, conforte les réfugiés dans leur compréhension du traitement du dossier depuis le dépôt de la demande auprès du GUDA. Ces personnes professionnelles peuvent fournir des informations juridiques utiles et peuvent préparer les demandeurs à l'entretien avec les fonctionnaires ou les juges. D'ailleurs, au moins un représentant du Pôle ou de la plateforme centrale de la FEP accompagne le demandeur d'asile lorsqu'il est convoqué à l'OFPRA ou la CNDA. Néanmoins, les membres des collectifs et les travailleurs sociaux ont rencontré plusieurs difficultés surtout en ce qui concerne la procédure de demande d'asile (procédures de plus en plus retardées, manque d'un service juridique dédié). Tous les bénéficiaires du Projet avaient déposé une demande d'asile dès leur arrivée en France et la majorité a déjà reçu les cartes de séjour de 4 ou 10 ans (voir les pages 19-23 pour les détails). Combien d'entre eux se sont sentis aidés dans la procédure par les membres des collectifs et / ou par le personnel FEP ? À cette question la vaste majorité des 34 répondants déclarent qu'ils ont été « convenablement accompagnés pendant cette étape de la procédure » (n=31, 91,2%) et seulement 3 d'entre eux donnent une opinion contraire (8,8%).

5. Une fois le statut obtenu, la voie de l'intégration est toujours parsemée d'embûches. Après plusieurs mois d'accueil par les membres des collectifs, les réfugiés sont déjà indépendants en ce qui concerne l'alimentation et ils sont censés trouver un logement indépendant et un emploi. Cependant, l'examen du *tableau de suivi* et des réponses aux questionnaires dévoile des ennuis dans ces domaines : la majorité des bénéficiaires dont la procédure légale a abouti – environ 87% – sont, par exemple, à la recherche d'un emploi et leurs ressources financières semblent dépendre des allocations sociales françaises (environ 93% des cas). D'ailleurs une majorité des familles est toujours hébergée par les collectifs (42 sur 62) même si un tiers d'entre elles (n=19) peuvent être classées comme autonomes au titre de l'hébergement. Quelques problèmes sont dus à la non-maîtrise de la langue française (voir les pages 35-36 pour les détails). La recherche d'un emploi et d'un logement indépendant sont deux des espoirs récurrents, exprimés en réponse à la question : « Pouvez-vous dire en quelques mots, et de préférence en français, quel est votre espoir principal pour l'avenir ? » Les membres des collectifs et les travailleurs sociaux nous ont renseigné sur toute une série de difficultés qu'ils s'attendent à rencontrer au sujet de l'emploi et du logement. Ils ont également souligné le « fossé culturel » entre les traditions des bénéficiaires et les pratiques dans le pays d'accueil, et proposent quelques solutions telles que des cours de formation pour les membres des collectifs, le recrutement d'interprètes, etc.

6. Un autre écart s'est révélé durant notre étude : une différence dans l'intégration en ville et en zone rurale. La plupart des collectifs se trouvent dans des villes de taille moyenne (comme Agen, dans la Pôle NA) tandis que le Pôle IF accueille un moindre nombre de réfugiés, à part le Hors-Pôle. En zone rurale, l'accueil ne concerne que des familles. Il faudrait récolter davantage de données qualitatives mais l'analyse présentée dans ce rapport suggère que l'intégration des réfugiés est plus facile à la campagne que dans un cadre urbain. À la campagne, les collectifs semblent créer une nouvelle cohésion sociale, en essayant d'intégrer les bénéficiaires à la population locale et en créant des liens avec les locaux par le biais de tâches matérielles et la solidarité avec les personnes accueillies. Cependant, un problème survient, perçu dans les entretiens avec le personnel de la plate-forme centrale de la FEP et les travailleurs sociaux. Pour les réfugiés, la France se résume à Paris. Une fois arrivés en France ils sont souvent déçus par la situation rurale de leur hébergement. Il se peut aussi que d'autres facteurs contribuent à cette perception, tels que la répartition des personnes accueillies à travers le pays, le genre de travail disponible dans chaque région et même les dimensions et le type des bâtiments dans lesquels ils sont hébergés. L'état actuel de la recherche ne permet pas d'apporter une réponse définitive sur l'écart urbain-rural.

Des critiques et des suggestions d'amélioration

Pour que les recherches à l'avenir soient renforcées, une première suggestion, qui est assez évidente, serait d'accorder plus de temps aux chercheurs pour leurs entretiens et leurs questionnaires. Ainsi une étude plus étendue permettrait une analyse quantitative et qualitative plus approfondie, en particulier en articulation avec les renseignements importants contenus dans le *tableau de suivi* de la FEP. 10 interviews et 35 questionnaires ne suffisent pas pour tirer des conclusions solides. Ce rapport donc doit peut-être / sans doute / pourrait être considéré comme un travail préparatoire. De plus, on doit prêter plus d'attention à la traduction des questions et à leur adaptation à un environnement précis. Par exemple, voici une question, traduite de l'italien et posée aux bénéficiaires du programme français : « avez-vous des amis français, outre les travailleurs sociaux ? » omettant d'ajouter « et les membres du collectif ». Parmi les 35 répondants, 20 ont répondu « oui » et 15 « non », mais nous ne savons pas combien des 20 répondants qui disaient avoir des amis français auraient répondu autrement si « les membres des collectifs » avait été ajouté à la question. Augmenter la quantité de données et corriger les mauvaises traductions sont seulement deux exemples parmi un nombre d'améliorations méthodologiques qu'il faudrait appliquer pour développer le programme. Trois points supplémentaires sont à examiner :

1. Toute recherche à l'avenir doit explorer la relation entre le « capital » (culturel, social, économique et éventuellement symbolique) des réfugiés et celui des travailleurs sociaux / bénévoles ainsi que les résultats de la procédure dans sa totalité. Certains résultats préliminaires suggèrent qu'un capital plus élevé des deux côtés pourrait faciliter l'intégration, mais il faudrait une analyse plus approfondie de ce sujet.
2. Il faudrait faire mention des données biographiques personnelles des réfugiés et en particulier en ce qui concerne les questions relatives au genre. Ce serait utile d'approfondir l'étude des défis, des difficultés et des avantages en lien avec l'accueil et l'autonomisation des hommes et des femmes, et aussi de demander comment, et si, le

genre joue un rôle dans l'expérience de l'accueil. À titre d'exemple : " l'expérience d'accueil d'une jeune femme, mère célibataire est-elle plus facile dans un contexte urbain ou rural ? Est-ce que le contexte de l'accueil change les priorités, selon le genre ?

3. Ce rapport pourrait constituer la base d'une confrontation de pratiques dans des pays différents (en particulier en France et en Italie). Aussi, un aspect à investiguer serait la relation spéciale entre le programme et la religion. Il serait intéressant de proposer une réflexion comparative (France-Italie) sur la perception des bénéficiaires en ce qui concerne la fin du programme. Quelles sont les priorités, le calendrier et les résultats qui déterminent pour eux l'aboutissement du processus ?

Le conseil consultatif et le présent auteur proposent trois pistes pour l'amélioration du programme en ce qui concerne le Projet lui-même :

1. Pendant l'étape de la sélection au Liban, l'information donnée aux candidats, surtout en ce qui concerne les difficultés qu'ils risquent de rencontrer en France, doit être renforcée, par exemple à l'aide de vidéos tournées par la FEP (voir l'[annexe 2](#)). Cette suggestion est faite, non pour faire peur aux futurs bénéficiaires, mais pour mieux les préparer à la vie en Europe. Plus ils développent des attentes réalistes sur l'accueil, moins ils seront déçus lorsqu'ils rencontrent des ennuis en France.
2. Après l'arrivée dans le pays d'accueil, tous les obstacles mentionnés par les réfugiés et par les membres des collectifs et les travailleurs sociaux (demande d'asile, langue, emploi, logement, culture) doivent être prises en considération afin, peut-être, de :
 - a. Standardiser certaines pratiques, sans compromettre l'autonomie de chaque Pôle et de chaque collectif. Selon Guilhem Mante, de la FEP, un premier comité de pilotage pour le programme, prévu pour février 2020, doit essayer de rédiger quelques recommandations en commun pour les 5 Pôles. Nous encourageons ce genre d'initiative pour l'avenir.
 - b. Répondre à la demande des travailleurs sociaux pour l'embauche de plus d'interprètes, pour aider les réfugiés durant les premiers mois, et réagir à la demande des collectifs pour des stages de formation, sur le pays d'origine et la culture des bénéficiaires du programme, pour que le « fossé culturel » soit plus facilement comblé. D'ailleurs, un des répondants au questionnaire avait proposé son aide aux réfugiés : pourquoi ne pas étendre cette idée ? À condition d'avoir fait du progrès sur le chemin de l'intégration, des gens accueillis plus tôt pourraient devenir des « accueillants bénévoles » et venir en aide aux travailleurs sociaux des RD ou auprès des membres des collectifs afin de mieux intégrer les nouveaux arrivants.
3. D'une manière générale, nous suggérons une amélioration du réseau du Projet, au niveau européen (Italie, France, Belgique, etc.), au niveau de chaque pays et,

finalement au niveau local (Pôles et collectifs). Étant donné le contexte général de la Covid-19, les mois et les années à venir verront l'émergence de nouveaux défis : la crise sociale et économique est appelée à se répandre et on risque d'affaiblir les plus vulnérables, y compris les bénéficiaires du Projet. L'attention sera détournée de leur catastrophe (les bidonvilles aux portes de l'Europe ou les camps au Liban) et leurs difficultés s'accroîtront, (chômage...). Confronter les pratiques et renforcer les coopérations entre les États et à l'intérieur de chaque pays pourrait apporter des solutions à ces nouveaux défis imposés par l'évolution du contexte global tout en conservant l'organisation indépendante de chaque Projet.

Bibliography

- Agier, Michel et al. *Hospitalité en France : mobilisations intimes et politiques*, Paris, Babels, 2019.
- Alunni, Lorenzo. « Croire à l'incroyable. Un sociologue à la cour nationale du droit d'asile, Smaïn Laacher, Paris : Gallimard, 2018 », *Revue d'anthropologie des connaissances*, vol.13, no. 32, 2019, pp.645-652.
- Badea, Constantina. « Modèles d'intégration, identification nationale et attitudes envers les immigrés en France », *L'Année psychologique*, vol. 112, no. 4, 2012, pp. 575-592.
- Balouzat, Bruno, Philippe Bertrand. « Du rural éloigné au rural proche des villes », *INSEE analyses Auvergne-Rhône-Alpes*, no. 77, 2019, pp.1-4.
- Bouagga, Yasmine, Raphaëlle Segond. « Négociateur des voies de passage sûres : comment les acteurs non étatiques participent à la gestion des frontières », *Lien social et politique*, no. 83, 2019, pp.82-102.
- Bourdieu, Pierre. « L'école conservatrice. Les inégalités devant l'école et devant la culture », *Revue française de sociologie*, 1966, vol. VII, no. 3., pp. 325-347.
- Carême, Damien, Ugo Palheta. « La gauche face à la crise de la gouvernance des migrations », *Mouvements*, vol. 93, no. 1, 2018, pp. 66-79.
- Crenn, Chantal, Simona Tersigni. « Milieux ruraux et immigration », in J.-Y. Blum-Le Coat and M. Eberhard (Dir.), *Les immigrés en France*, Paris, La Documentation Française, 2014, pp. 59-76.
- Garnier, Adele. « Migration Management and Humanitarian Protection : The UNHCR's Resettlement Expansionism and Its Impact on Policy-making in the EU and Australia », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 40, no. 6, 2014, pp.942-959.
- Geisser, Vincent. « La question des réfugiés syriens au Liban : le réveil des fantômes du passé », *Confluences Méditerranée*, vol. 87, no. 4, 2013, pp. 67-84.
- Jova, Pierre. « Les protestants français et la crise migratoire », *Outre-Terre*, vol. 52, no. 3, 2017, pp. 72-80.
- Kobelinsky, Carolina. « Le temps dilaté, l'espace rétréci. Le quotidien des demandeurs d'asile », *Terrain*, no. 63, 2014, pp. 22-37.
- Noiriel, Gérard. « Une histoire du modèle français d'immigration », *Regards croisés sur l'économie*, vol. 8, no. 2, 2010, pp. 32-38.
- Stoler, Ann Laura. « Colonial Aphasia. Race and Disabled Histories in France », *Public Culture*, vol. 23, no. 1, pp. 121-156.
- Tersigni, Simona, Lorenzo Navone. « La zone grise de l'allophonie : "mouvements secondaires" et scolarisation des "UPE2A italiens" de Strasbourg », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 34, no. 4, 2018, pp.119-142.
- Vahabi, Nader. « La construction sociologique de la carrière migratoire : le cas des migrants iraniens en Europe », *Migrations Société*, vol. 150, no. 6, 2013, pp. 13-39.
- Valluy, Jérôme. « De l'asile aux répulsions : la radicalisation des frontières », *Le sujet dans la cité*, vol. actuels 1, no. 1, 2012, pp. 84-95.

Annexes

1. Hébergement citoyen des personnes réfugiées – Témoignage des collectifs d'accueil et des personnes accueillies dans le cadre du projet Couloirs humanitaires (Secours Catholique, Octobre 2018)

2. Lettre aux hébergeurs (FEP, Décembre 2019)



HÉBERGEMENT CITOYEN DES PERSONNES RÉFUGIÉES

TÉMOIGNAGE DES COLLECTIFS D'ACCUEIL ET DES PERSONNES
ACCUEILLIES DANS LE CADRE DU PROJET COULOIRS
HUMANITAIRES

Le projet Couloirs Humanitaires consiste en l'accueil de personnes particulièrement vulnérables temporairement réfugiées au Liban qui rejoignent la France par le biais de visa humanitaire obtenus grâce à la mobilisation de collectifs bénévoles organisés pour les accueillir. Ce projet, qui a fait l'objet d'un protocole signé en mars 2017 entre le ministère de l'Intérieur, le ministère des Affaires Étrangères et les cinq organisations partenaires, a permis l'accueil des premières familles en juillet 2017. Fin septembre 2018, 160 personnes soit 38 familles et 3 personnes isolées avaient rejoint la France dans ce cadre.

Un an après les premières arrivées, les partenaires du projet ont souhaité proposer une première évaluation du projet partant de l'expérience des collectifs accueillants et des familles accueillies arrivées depuis plus de trois mois en France. 21 familles et 27 collectifs ont contribué à cette étude.

COULOIRS HUMANITAIRES

CHIFFRES CLÉS



PROFIL DES PERSONNES ACCUEILLIES

La majorité des personnes accueillies dans le cadre du projet (67% - 14 familles) a vécu en dehors de son lieu de résidence habituel plus de trois ans avant de rejoindre la France. Avant de rejoindre le projet Couloirs Humanitaires, la moitié des familles accueillies (11 familles) avait tenté de quitter le Liban par d'autres moyens.



HÉBERGEMENT

65 % des familles accueillies (11 d'entre elles) ont exprimé leur satisfaction vis-à-vis des conditions d'hébergement en France. Certaines familles considèrent néanmoins leur logement ou la ville de résidence trop petite et certaines ont pointé le manque de transports en commun pour rejoindre l'école et les services de soins. Concernant les logements mobilisés pour les personnes accueillies, 58% des collectifs d'accueil (15 répondants) ont trouvé des logements mis à disposition à titre gracieux tandis que 42% d'entre eux (11 collectifs) louent un logement.



PROFIL DES COLLECTIFS ACCUEILLANTS

La majorité des collectifs d'accueil (62% - 16 collectifs) compte plus de 15 membres et 35% des collectifs en comptent plus de 26. Près de 60% des collectifs (16 répondants) ont indiqué avoir été spécialement créés pour accueillir dans le cadre du projet couloirs humanitaires.



ACTIVITÉS

Au jour de réponse au questionnaire, aucun des répondants ni des membres de leur famille n'était engagé dans une activité rémunérée en France. C'est une conséquence des difficultés de langue mais également de l'interdiction d'accéder au marché du travail pour les demandeurs d'asile. Par ailleurs, la moitié des répondants (10 d'entre eux) a indiqué qu'eux-mêmes ou les membres de leur famille étaient engagés comme bénévole au sein d'associations caritatives ou sportives.



ACCOMPAGNEMENT FRATERNEL SOCIAL ET ADMINISTRATIF

83 % des répondants et leur famille soit 15 familles accueillies ont enregistré leur demande d'asile 15 jours après leur arrivée en France comme prévu dans le protocole signé avec les services de l'État. Parmi tous les répondants, près de la moitié n'a pas été entendu par l'OFPPA durant les trois premiers mois suivant leur arrivée en France contrairement à ce que prévoit le protocole encadrant le projet.

L'ensemble des collectifs d'accueil fournit l'hébergement, l'accompagnement dans l'accès aux droits, l'accompagnement administratif et organise des activités socio-culturelles. Cependant, au moins 81% des collectifs d'accueil coopèrent avec les organisations de la société civile (18), 59% des collectifs (13 répondants) collaborent avec des structures d'accompagnement social dédiées aux demandeurs d'asile financées par l'État.



LANGUE ET FORMATION

Le niveau de français de la majorité des personnes accueillies dans le cadre du projet était basique ou nul au moment de l'arrivée en France. Après au moins trois mois passés en France, les compétences en français ont globalement augmenté d'un niveau, à basique ou intermédiaire.

36% des répondants ont indiqué que leurs enfants n'avaient pas ou avaient un accès limité à l'école au Liban. L'enquête montre que 67% des enfants en âge d'aller à l'école ont été immédiatement accueillis dans une classe à leur arrivée en France tandis que les autres enfants l'ont été au fil des mois.

COULOIRS HUMANITAIRES



SANTÉ

72 % des répondants et leur famille (13 familles) n'avaient pas accès aux services médicaux gratuits au Liban ou en Syrie. Par contraste, presque tous les répondants ont indiqué avoir désormais accès aux services médicaux gratuits et 94% des répondants (17 personnes) ont indiqué qu'eux-mêmes ou les membres de leur famille avaient déjà sollicité les services de soins depuis leur arrivée.



LIEN ET CHANGEMENT DE REGARD

28 % des répondants (5 familles) vivent à proximité de membres de leur famille et un seul répondant a indiqué vivre à proximité de quelqu'un qu'il connaissait depuis son pays d'origine. En revanche, 22% des répondants vivent aujourd'hui à proximité de compatriotes rencontrés en France et 50% (10 familles) ont déclaré vivre à proximité d'amis rencontrés en France.

La moitié des collectifs accueillants (11 d'entre eux) ont indiqué que leur engagement au sein du projet Couloirs Humanitaires a changé positivement leur regard sur les personnes migrantes. Bien plus, les trois quarts des collectifs (15 d'entre eux) considèrent que leur engagement au sein du projet Couloirs Humanitaires a changé positivement le regard de leur entourage sur les personnes migrantes. L'ensemble des collectifs d'accueil encourageraient d'autres collectifs à s'engager dans le cadre du projet Couloirs Humanitaires

« Ce qui est positif : fédérer et organiser, à l'échelon local, des personnes de tous bords politiques, croyants ou athés réunis dans un même but. Cette diversité est source de richesse et « fait des miracles ». Les rencontres régulières que nous organisons sous forme de pique-niques entre réfugiés/demandeurs d'asile en invitant des membres des collectifs voisins sont d'une grande richesse. »

Un collectif d'accueil en Occitanie

RECOMMANDATIONS PRINCIPALES ISSUES DE L'ENQUETE

FOURNIR DES INFORMATIONS COMPLÈTES EN AMONT DU DÉPART ET UN SOUTIEN A L'ARRIVÉE

Les personnes accueillies recommandent de fournir des informations complémentaires en amont du départ sur le marché du travail et la formation en France, les conditions d'hébergement et le lieu d'accueil, la culture française en général, les démarches administratives ainsi que sur le voyage en France. En plus de ces éléments, les collectifs d'accueils souhaiteraient que des informations complémentaires sur leur rôle soient fournies aux personnes accueillies.

« Les procédures administratives en France sont trop longues. Parfois elles ne sont pas claires. Je pense qu'il faut informer les futures personnes rejoignant le projet de cela et leur conseiller d'être patientes avec l'administration et ne pas hésiter à poser des questions afin d'avoir des clarifications. »

Une jeune femme irakienne

PROPOSER DES TEMPS DE RELECTURE INTERCULTURELS ET DES ESPACES D'ÉCHANGES

Les différences de culture, de langue, de croyance, de représentations mais également de postures entre collectifs d'accueil et personnes accueillies doublées de la proximité qu'implique le projet suscitent des questionnements et nécessitent des espaces de dialogue. Alors que le projet s'engage dans sa deuxième année, les associations partenaires doivent accompagner des temps de relecture et d'échange interculturels.

ASSURER L'ACCÈS A UN ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET ADMINISTRATIF DE QUALITÉ

Bien que la majorité des personnes accueillies dans le cadre du projet Couloirs Humanitaires a réussi à ouvrir l'ensemble des droits rattachés au statut de demandeur d'asile et a pu mener à bien sa demande d'asile, cet accompagnement représente une tâche complexe, chronophage et stressante pour les collectifs d'accueil. Sur cet aspect, il est nécessaire d'assurer la présence, sur les territoires, d'intervenants sociaux qualifiés et disponibles pour assurer l'accompagnement des personnes en demande d'asile. »

COULOIRS HUMANITAIRES

“ Les démarches administratives sont épuisantes. Nous aimerions que vous défendiez un accord entre l'Etat et les partenaires du projet garantissant l'accompagnement des personnes accueillies par un travailleur social dès l'arrivée des personnes ”

Un collectif de Bourgogne Franche Comté région

RESPECTER LES DÉLAIS FIXES PAR LE PROTOCOLE

La rapidité des procédures est un élément essentiel du projet couloirs humanitaires. En effet, tout retard dans les démarches repousse l'accès aux services de droits communs et à l'emploi ou à la formation dans le cadre du CIR. Ainsi, lorsque les délais prévus dans le protocole ne peuvent être respectés, l'Etat devrait s'engager à assurer l'hébergement des personnes accueillies.

RESTAURER LA PART ADDITIONNELLE DE L'ADA AUX PERSONNES HEBERGÉES SOLIDAIREMENT

Les collectifs d'accueil sont très engagés financièrement dans le projet, parfois plus de 3 000 euros pour les seuls trois premiers mois d'accueil. Aussi, il est important que les personnes accueillies puissent être autonomes quant aux autres dépenses du quotidien. Pourtant, un récent décret vient supprimer la part additionnelle de l'ADA pour les demandeurs d'asile hébergés à titre gracieux. Ce décret qui freine à la fois l'autonomie des personnes et la mobilisation des citoyens doit être annulé.

ASSURER UN ACCÈS RAPIDE AUX SOINS ET UNE PRISE EN CHARGE ADAPTÉE DANS CERTAINES SITUATIONS

Etant donné que les personnes accueillies dans le cadre de ce projet présentent des vulnérabilités importantes, il est essentiel de garantir un accès rapide et gratuit au système de soins notamment psychologiques. En outre, certaines situations particulières

de vulnérabilités nécessitent un hébergement et un accompagnement adaptés. Pour ces cas précis, l'Etat devrait prendre en charge ces personnes dans des dispositifs publics dédiés tandis que les collectifs d'accueil pourraient assurer le soutien fraternel en complémentarité.

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX COURS DE FRANÇAIS, AU BÉNÉVOLAT, À LA FORMATION ET AU MARCHÉ DU TRAVAIL

Comme pour l'ensemble des demandeurs d'asile, l'accès au marché du travail et à la formation de français dans le cadre du CIR dès l'enregistrement de la demande d'asile et non une fois une protection obtenue, faciliterait l'autonomie des personnes. Les partenaires du projet s'inscrivent pleinement dans cette demande.

“ Nous sommes fatigués à cause de ma famille (ma mère, mon père et mon frère) qui sont toujours au Liban et souffrent tellement. Ils ont besoin de venir en France, j'espère que vous leur trouverez une solution. Je suis malade et hospitalisé fréquemment, j'ai besoin que ma famille vienne et soit près de moi, de ma femme et de ma petite fille. ”

Un homme irakien

APPORTER DES INFORMATIONS ET DU SOUTIEN DANS LES DÉMARCHES DE RÉUNIFICATION FAMILIALE

De nombreuses personnes accueillies dans le cadre du projet ont exprimé des inquiétudes très fortes à l'endroit de leurs proches toujours en Syrie, au Liban ou en Irak. Il est essentiel, pour les proches se trouvant toujours dans des zones de conflit mais aussi pour l'insertion des personnes accueillies, d'améliorer l'effectivité du droit à la réunification familiale en fournissant des informations sur cette procédure ainsi qu'un accompagnement dédié par des travailleurs sociaux professionnels.



CONFÉRENCE
des évêques
de FRANCE





FÉDÉRATION DE L'ENTRAIDE PROTESTANTE

#12

LETTRE AUX HÉBERGEURS

Décembre 2019

Chers amis engagés dans l'accueil et l'accompagnement des réfugiés,

En cette fin d'année 2019, nous souhaitons revenir avec vous sur les évolutions du contexte pour les personnes réfugiées, que ce soit au Liban ou en France.

Avec une population de quatre millions d'habitants, le pays du cèdre accueille entre 1,5 million et deux millions de réfugiés, syriens et irakiens.

Comme nous l'explique dans cette lettre Soledad André, notre envoyée de la FEP au Liban, la situation de ces familles réfugiées se détériore. D'autre part, les événements survenus au Liban ces dernières semaines ont accru la pression subie par les réfugiés alors que la situation en Syrie ne permet pas d'envisager un retour en toute sécurité pour ces familles. Enfin, au niveau mondial, selon l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés, 70 millions de personnes sont victimes de déplacements forcés.

Evidemment l'engagement citoyen seul ne peut suffire à offrir des solutions durables à l'ensemble des personnes en besoin de protection internationale. Il est cependant porteur d'un sens profond, il témoigne de la volonté d'une partie de la population française de promouvoir et d'exiger un accueil digne de ceux qui fuient les conflits et les persécutions.

Il encourage les États à prendre leurs responsabilités et à s'engager dans l'accueil des réfugiés, il encourage les réseaux territoriaux, les

collectivités locales à travailler de concert dans le développement de réseaux d'accueil et à considérer l'accueil des réfugiés comme un ciment de cohésion sociale. Enfin, il donne à la FEP des arguments, des exemples et des preuves pour appuyer ses revendications, et porter la parole des sans-voix.

Les collectifs citoyens, appuyés par la FEP ont accueilli à ce jour 58 familles dans le cadre des couloirs humanitaires. Cela peut paraître peu au vu des besoins mondiaux, mais c'est un exemple fort d'engagement fraternel qui rayonne et envoie un message fort, démontrant que l'hospitalité peut présenter une alternative aux durcissements des politiques migratoires. Ce message, nous le portons devant les différents acteurs et décideurs français, comme européens.

Dans une période marquée par un durcissement des conditions d'accueil des demandeurs d'asile en France, nous avons plus que jamais besoin de faire entendre ces voix d'espoir. Merci à tous ceux qui les portent ainsi, avec nous, au quotidien.

Guilhem Mante
Coordinateur de programme
«Accueil de l'Étranger»

*Nous vous souhaitons de belles
fêtes de fin d'année
et une excellente année 2020,
placée sous le signe
de la solidarité.*



Un mot de Soledad...

...qui accompagne et prépare depuis le Liban les familles avant leur départ.

EN VIDÉO

Des pastilles vidéos de sensibilisation ont été réalisées par la FEP et projetées à ces occasions ; si vous souhaitez les visionner, cliquez sur les vignettes ci-dessous.



> **L'aide financière pour les demandeurs d'asile**

<http://bit.ly/FEPaide>



> **La demande de logement pour les demandeurs d'asile**

<http://bit.ly/FEPl logement>

Depuis le début du projet, les conditions de vie des réfugiés au Liban ont considérablement empiré. Soumis à de nombreux décrets émis par les autorités libanaises rendant très difficile le renouvellement de leurs papiers, leurs déplacements, leurs possibilités d'emplois ou de trouver un logement, les réfugiés, majoritairement syriens, sont poussés à quitter le pays. Malheureusement, la situation actuelle en Syrie ne permet pas d'envisager un retour en toute sécurité pour ces familles. D'autre part, les événements survenus au Liban ces dernières semaines ont accru la pression subie par les réfugiés.

L'équipe de la FEP au Liban continue donc son travail d'identification des bénéficiaires des Couloirs Humanitaires et d'accompagnement dans leurs démarches, depuis la constitution de la demande de visa humanitaire auprès du Consulat de France à Beyrouth jusqu'au départ en France. Outre l'assistance légale fournie aux bénéficiaires, cet accompagnement passe également par une préparation au départ qui inclue des groupes de discussions avec des psychologues, un atelier d'explication du projet et très récemment une introduction à l'apprentissage du français. Durant cette préparation sont abordés les thèmes de l'interculturalité, la gestion du stress, la procédure de demande d'asile en France... Ce temps de préparation est l'opportunité pour les bénéficiaires d'exprimer leurs questions, leurs doutes et leurs peurs. C'est donc l'occasion pour l'équipe de la FEP de les rassurer, mais également de déconstruire toutes idées reçues sur la perspective d'une vie idéale en Europe.



SI VOUS SOUHAITEZ ACCÉDER AU PROGRAMME D'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS EN LIGNE, RENDEZ-VOUS ICI :

<https://bit.ly/34zMnwN>

Évolution du contexte pour les demandeurs d'asile en France

En France, les politiques d'accueil pour les demandeurs d'asile ont évolué ces derniers mois. La question migratoire fut au centre de l'actualité avec le débat organisé à l'Assemblée Nationale sur l'immigration. Il a mis en lumière les clivages au sein de la société française concernant les questions migratoires et a débouché sur quelques annonces dont certaines vont durcir les conditions d'accueil des demandeurs d'asile en France. Les députés ont ainsi entériné l'instauration d'un délai de carence de trois mois avant que les demandeurs d'asile n'aient accès à la protection universelle maladie (PUMA).

Les mesures antérieures entrées en application :

- **Depuis le 5 novembre, la carte ADA ne permet plus de retrait d'argent liquide** (sauf dans les magasins équipés du dispositif de cash back). De nombreux collectifs font déjà remonté les difficultés rencontrées par les demandeurs d'asile en zone rurale et semi-rurale pour effectuer leurs achats, alors que ces zones sont faiblement équipées en terminaux de paiement par carte bancaire.
- **Le permis de conduire syrien n'est plus échangé, tout comme le permis irakien.** Les personnes doivent donc repasser leur permis, ce qui engendre des délais important dans l'obtention du permis. Encore une fois, les personnes accueillies en dehors des grands centres urbains, où le permis de conduire est essentiel pour pouvoir se déplacer, sont pénalisés.



PLUS D'INFOS SUR...

LA CARTE DE PAIEMENT

- > www.ofii.fr/carte-de-paiement-ada
- > www.infomigrants.net/fr/post/18756/carte-ada-qu-est-ce-que-le-cashback
- > www.lacimade.org/carte-ada-pourquoi-faire-simple-quand-on-peut-faire-complique/

L'ÉCHANGE DE PERMIS DE CONDUIRE

- > www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1460

La FEP a fait remonter ces difficultés au ministère de l'intérieur lors d'une réunion de suivi du dispositif des couloirs humanitaires, en pointant ces contradictions : alors que ces politiques ont pour objectif de favoriser l'intégration des réfugiés, notamment en privilégiant leur installation dans les zones rurales et semi-rurales. Ces alertes figureront également dans le rapport de bilan intermédiaire des couloirs humanitaires, envoyé par la FEP au ministère de l'intérieur et au ministère des affaires étrangères.

Nous voulions tout de même finir sur une bonne nouvelle. Dans le cadre du projet des Couloirs Humanitaires, la FEP a signé un accord pour permettre aux demandeurs d'asile de bénéficier de cours de français langue étrangère sans attendre l'obtention de la protection internationale et la signature du contrat d'intégration républicaine. C'était un plaidoyer fort pour permettre dès leur arrivée sur le territoire l'apprentissage du français qui est le prérequis essentiel pour une intégration réussie.

Plus de 200 structures réparties sur tout le territoire peuvent dispenser ces cours, vous pouvez vous rapprocher du responsable de pôle régional pour avoir davantage d'information sur ce dispositif.



Retour sur la rencontre de Sommière entre collectifs d'accueil

Le 8 octobre, les collectifs et les personnes accueillies dans le quart sud-est de la France ainsi que l'équipe de la FEP se sont réunis à Sommières dans le Gard.

Ce fut l'occasion d'entendre de belles histoires de rencontres, ainsi au sein d'un même collectif dans une même ville, se découvrent des amitiés et les a priori se transforment en surprise de l'accueil... Des rires face aux enfants, de l'admiration face aux progrès des jeunes en classe, des découvertes culinaires savoureuses, des champions d'échec en herbe... autant de petites joies qui consolident l'engagement de chacun.

C'est aussi pour les personnes accueillies comme pour les collectifs d'accueil de partager certaines difficultés, notamment concernant les démarches administratives, parcours chaotique qui a souvent tout du parcours du combattant. Cette rencontre est donc aussi l'occasion d'échanger des conseils et des bonnes pratiques.

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont participé à cette rencontre et plus particulièrement Saïf Al-Tekreeti, journaliste, qui a pris des photos et réalisé un film de la rencontre et Micheline Helaleh-Ackl, avocate, a traduit l'ensemble des débats et des discussions durant cette journée.



© Photos : Saïf Al-Tekreeti



FÉDÉRATION DE L'ENTRAIDE PROTESTANTE

47, rue de Clichy
75009 PARIS
+33 (0) 1 48 74 50 11

www.fep.asso.fr

Guilhem Mante

Coordinateur du Programme
d'Accueil de l'Étranger
+33 (0) 1 48 74 53 87
guilhem.mante@fep.asso.fr

Sophie de Croutte

Responsable de la plateforme
d'Accueil de l'Étranger
+33 (0) 1 48 74 53 88
sophie.decrouette@fep.asso.fr

Rapport d'évaluation : Paolo Stuppia

Synthèse : Claire Cabrol

Photos : Saïf Al-Tekreeti

Maquette : Zelda Mauger



Fédération
Entraide Protestante



Évaluation financée par le Fonds européen
Asile, Migration et Intégration